L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1378 - VENDREDI 17 JUIN 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



DOSSIER SPÉCIAL BÂTIMENTS



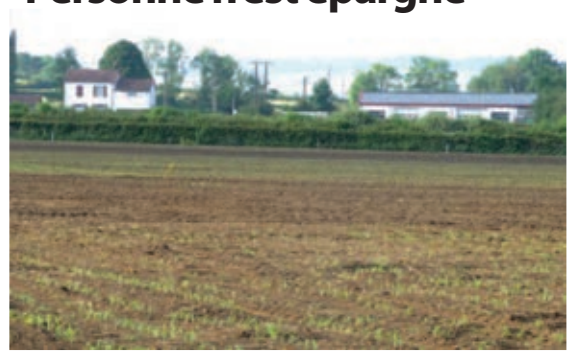
Photo: Réussir

Encart : Yonne Agri (certains cantons)

Côte d'Or

› Intempéries

Personne n'est épargné



Nièvre

› Agriculture biologique

Les regards inquiets tournés vers l'avenir...



Yonne

› Arboriculture

Les fruits seront rares cette année



Réservez dés maintenant votre démonstration de presse

G. Buchez SAS
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins-Engilbert - Nevers
Tél : 03 86 20 17 38

LA CULTURE DU RÉSULTAT.



www.lely.com

PICOUET
Préparation de vos semences
céréales, colza, pois...

Pour minimiser vos coûts de semences faites confiance à un trieur à façon, *contactez-nous !*



Les Bruyères - 89100 Collemiers
Tél. 03 86 95 04 81
Email: eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or
04-05 • Intempéries : Personne n'est épargné
06 • Employeurs: Une législation inadaptée
07 • Concours "prairies fleuries": De jolies fleurs, mais pas que...

Nièvre
08 • Marché au cadran : Un exercice marqué par la FCO
09 • Agriculture biologique : des regards inquiets tournés vers l'avenir
10 • Cercy-la-Tour: Le concours des AQPS
11 • Concours photo : Apolline a shooté le meilleur «instant d'agriculture»

Yonne
12 • FDSEA: Au chevet du monde paysan
13 • Arboriculture : Il sera bien court le temps des cerises…
14 • Chambre d'agriculture : une crise accentuée par les aléas climatiques
15 • Cialyn: Activité en hausse mais chiffre d'affaires stable
16 • Énergies renouvelables: Un département dans le vent

Bourgogne et ailleurs
17 • Opab: Augmenter les performances des exploitations
18 • Erasmus +: retour sur une expérience enrichissante
19 • Pac 2020: le projet français

Dossier
20-29 • Dossier spécial bâtiments

Filières
30 • Culture Indépendance protéique: rencontre à Dijon
31 • Élevage Interbev Bourgogne: Des difficultés, de l'ouvrage... mais des perspectives

Infos Services
32-33 • Analyses et tendances
34-35 • Petites annonces
36-39 • Annonces légales
40 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Direction départementale des territoires

Surfaces agricoles concernées par les intempéries et déclaration Pac 2016

Suite aux intempéries de ces dernières semaines, certaines cultures peuvent avoir été détruites ou n'avoir pu être semées. Dans tous les cas, l'agriculteur doit informer la DDT des difficultés rencontrées et des éventuelles modifications de sa déclaration PAC. Cette modification peut être faite directement sur Télépac avant le 15 juin, ou par courrier ou mail ensuite. Vous trouverez ci-dessous des précisions selon les différentes situations :

• Resemis ou semis tardif d'une parcelle :
Il n'y a pas de date précise à respecter pour la mise en place de la culture principale. En cas de resemis ou semis tardif d'une culture différente, l'agriculteur doit modifier sa déclaration PAC en informant la DDT par courrier ou formulaire de modification d'assolement, en indiquant le code culture correspondant à la nouvelle culture.

• Parcelle dont le couvert est partiellement détruit :
Si la densité du couvert est faible, ou qu'il y a des zones (minoritaires au sein de la parcelle) où il n'y a pas de couvert, la parcelle reste admissible aux aides découplées (DPB, paiement vert, paiement redistributif). Elle reste également admissible le cas échéant aux aides couplées et comptabilisées en SIE si les cultures concernées ont été implantées et ont levé.

• Parcelle nue ou majoritairement sans couvert :
Ces surfaces ne sont pas admissibles aux aides PAC, que la culture ait été détruite, qu'elle n'ait pas levé ou qu'elle n'ait pas pu être semée. Dans ce cas, la parcelle doit être déclarée avec le code SNE (surface temporairement non exploitée). L'agriculteur doit informer la DDT de cette modification avant d'être informé d'un contrôle de son dossier par l'administration. Dans le cas où un arrêté de catastrophe naturelle couvre la zone concernée, les agriculteurs peuvent transmettre à la DDT une demande de prise en compte d'un cas de force majeure permettant de maintenir l'admissibilité des parcelles.

Implantation des cultures dérobées :
Les cultures dérobées comptant pour les SIE doivent être implantées entre le 1er juillet et le 1er octobre.

Contacts
DDT 21 :
ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
DDT 58 : ddt-pac@nievre.gouv.fr
DDT 89 : ddt-sea@yonne.gouv.fr
Contacts presses
Direction des Territoires de la Côte-d'Or
Service économie agricole et environnement des exploitations
Pierre Chatelon Tél. 03 80 29 44 69
pierre.chatelon@cote-dor.gouv.fr
Cabinet-communication
Murielle Dumont Tél : 03 80 29 43 66
murielle.dumont@cote-dor.gouv.fr

▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

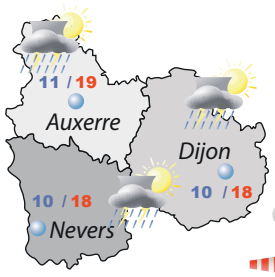
Yonne Préparer son projet de cessation - transmission
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du PRI).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 17 au 28 juin 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 17 Juin

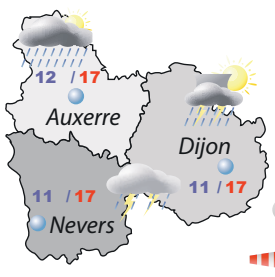


Orageux
De nombreuses averses orageuses sont attendues sur l'ensemble de la région. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Hervé
Soleil : 05:49 - 21:46
Lune : 18:45 - 04:14

Samedi 18 Juin

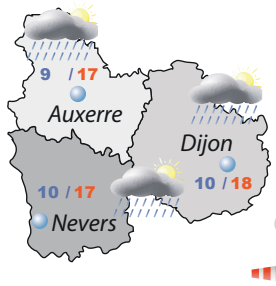


Instable
Les précipitations persisteront et resteront localement accompagnées d'orages.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Léonce
Soleil : 05:49 - 21:47
Lune : 19:43 - 04:47

Dimanche 19 Juin



Averses
Un temps maussade s'annonce, avec bon nombre d'averses. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

St Romuald
Soleil : 05:49 - 21:47
Lune : 20:39 - 05:26

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 au Mercredi 22 Juin :
Quelques averses pour ce lundi et de belles éclaircies pour mardi et mercredi.
Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 8 à 16 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

Jeudi 23 au Dimanche 26 Juin :
De nombreuses averses, accompagnées d'orages, de jeudi à samedi. Le ciel sera de traîne pour ce dimanche.
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : 17 à 21 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

50è congrès des JA à Mâcon

Pari gagné !

Le pari n'était pas facile. Il était d'accueillir - pour la première fois en Saône-et-Loire - un congrès national des Jeunes Agriculteurs. Ce pari a été relevé. Il a été remporté haut la main ! Les 800 congressistes conserveront de Mâcon et de la Saône-et-Loire une image positive. Retour sur trois jours de travail et de réflexion au cours desquels les JA ont maintenu leur culture de débats tous azimuts. Moins de cogestion avec l'État, diversité accrue des modèles agricoles, des filières et des interprofessions souvent en panne… Les motifs d'interrogations sur l'agriculture et la place des jeunes n'ont pas manqué. Un beau congrès. Un congrès réussi.



Pour assurer un revenu : Structurer les filières

Dans la conjoncture difficile actuelle, les JA ont cherché, dans leur rapport d'orientation, les leviers d'un avenir plus radieux à travers les filières.



La séance des amendements est toujours un exercice d'une rare intensité au cours duquel s'affrontent, au sens noble du terme, les idées et les conceptions. Un temps riche. A vivre !

Des filières plus structurées à tous les niveaux, c'est une des solutions prônées par les Jeunes Agriculteurs (JA) pour assurer l'avenir. Présenté et amendé le 1er juin lors de leur congrès annuel, le rapport d'orientation, *«Alimentons notre avenir par des filières structurées»*, se penche sur les différentes filières agricoles, leurs échecs, leurs réussites, et dessine des pistes pour favoriser une répartition de valeur plus équitable entre tous les maillons. Et ce, quelle que soit la taille de la filière, puisque le rapport cite deux exemples positifs très différents : la filière oléo-protéagineuse et la filière comté.

Si la stratégie n'est pas toujours au rendez-vous aujourd'hui, développer les filières pourrait présenter de nombreux avantages pour les producteurs, et pour les jeunes en particulier : possibilité d'accompagner les projets des jeunes, implication dans le portage du capital ou bénéficier du collectif pour réduire le coût de l'installation. Concrètement, les JA proposent donc de regrouper les organisations de producteurs (OP) pour peser davantage face aux autres maillons de la filière, de favoriser la contractualisation en prenant notamment en compte les coûts d'installation et de production, et de renforcer les interprofessions dans lesquelles les producteurs doivent peser davantage, via les associations d'OP par exemple mais pas seulement. Les JA suggèrent également la mise en place de caisses de péréquations et de systèmes assurantiels en cas de crise.

Reprendre la main sur la distribution

Mais le cœur du rapport reste l'alimentation, à savoir adapter les produits aux mutations de la consommation plutôt que de produire sans se soucier à l'avance des besoins du marché. Conscients de l'intérêt croissant de la population pour des produits français et locaux, les JA soutiennent l'implication des filières dans la différenciation des produits.

Ce travail - qui valorise notamment l'origine - doit permettre de conquérir d'autres marchés à l'international, mais aussi aux niveaux national et régional, voire local, de permettre aux agriculteurs de *«proposer un réseau alternatif de distribution des produits agricoles et alimentaires»*, que ce soit pour fournir la restauration hors domicile ou les particuliers.

Pour les JA, l'implication des responsables politiques pour favoriser la signature de pactes alimentaires régionaux reste indispensable, et bénéfique à tous puisqu'une agriculture durablement implantée sera le principal gage de dynamisme économique et social dans les territoires.

Des pactes alimentaires

Les débats ont été nourris, parfois vifs, entre régions et entre productions lors de sa séance d'amendements au rapport d'orientation prônant la création de *«pactes alimentaires»*. Après une analyse des avantages et limites des interprofessions et du fonctionnement des filières, les rapporteurs ont en effet émis l'idée de ces pactes pour *«permettre le rapprochement entre agriculteurs et consommateurs, aussi bien au niveau régional que national»*, selon Aurélien Clavel, l'un des trois rapporteurs. Il s'agirait cependant de *«veiller à une équité entre région»*.
«En plaçant l'alimentation au cœur des politiques nationales et régionales, les pactes alimentaires permettront de retisser des liens entre agriculteurs et citoyens et d'orienter la restructuration des filières vers la production d'une alimentation en lien avec les attentes des citoyens et des marchés», estime le rapport. Pour cela, les interprofessions *«devront être le bras armé de ces pactes alimentaires, en organisant la transparence et la confiance entre les acteurs et les filières, en gérant les différents marchés dont celui du carbone, en investissant dans la recherche et le développement, en mettant en place des standards de qualité et en étant moteur dans le portage du capital des exploitations»*, observe Aurélien Clavel.
Des interprofessions parfois très vivement critiquées lors de la séance d'amendements pour leurs dysfonctionnements et leur incapacité à aller chercher de la valeur ajoutée, mais aussi à la répartir équitablement…

Jérémy Decerle, président



A l'occasion de son 50e congrès à Mâcon, les Jeunes Agriculteurs ont procédé au renouvellement de leur conseil d'administration national le 31 mai au soir. Dans la foulée, le 1er juin, ce dernier procédait à l'élection du nouveau bureau. Producteur de bovins allaitant charolais à Chevagny-sur-Guye, Jérémy Decerle, 31 ans, en a été élu à la présidence. Il succède dans cette responsabilité à l'Alsacien Thomas Diemer, qui avait souhaité prendre du recul *«après deux années intenses d'engagement»*, tout comme Florent Dornier, son secrétaire général.
Aux côtés de Jérémy Decerle, Samuel Vandaele, exploitant en grandes cultures et agritourisme en Seine-et-Marne, est le nouveau secrétaire général. Ont également été élus : Aurélien Clavel, Baptiste Gatouillat, Céline Imart-Bruno, Ange Loing, Pierre-Marie Vouillot aux postes de vice-présidents ; Karen Chaleix, Clément Cuvillier, Sébastien Richard, François Rihouet, secrétaires généraux adjoints ; Stéphane Lecoq, trésorier ; Bertrand Jamet, Julien Marre et Vincent Touzot membres du bureau.

Intempéries

Personne n'est épargné



Dans l'Auxois, dans les prairies destinées à la fenaison, l'herbe est couchée et en grand risque de ne pas pouvoir être récoltée.

Les mois succèdent aux semaines en ce printemps pourri où les intempéries impactent de plus en plus fortement toutes les productions, sans qu'on voit le bout du tunnel. Les producteurs déjà fortement éprouvés par la conjoncture et plusieurs mauvaises années n'avaient pas besoin de ce nouveau coup du sort. Tour d'horizon des principales productions avec les conseillers de la Chambre d'agriculture.

Fourrages Une année sans foin ni rien...

Concernant la fenaison, *«cela se complique»* fortement, remarque Edouard Bénayas et *«la qualité des fourrages diminue de jour en jour»*. Certains éleveurs ont quand même pu profiter *«d'une petite période permettant d'enrubanner ou d'ensiler fin mai»*. La quantité était là, la qualité aussi, mais les problèmes de portance compliquent le ramassage. Depuis, il pleut à verse tous les jours, les sols sont gorgés d'eau et la situation est tout aussi critique pour les prairies temporaires que pour les prairies permanentes destinées à la fauche où l'herbe est couchée. *«En mai on a enregistré 143 mm de pluies (contre 54 mm en 2015) avec une grande hétérogénéité en fonction des zones (de 103 à 183 mm, hors orages localisés)»*.
Dans les prairies paturées, la nécessité d'affourager s'est imposée en certains endroits. Dans la plaine de Saône, certains éleveurs ont été contraints de rentrer leurs animaux. *«Sur toute la zone d'élevage la situation est d'autant plus frustante que la pousse était belle»* et que la récolte s'annonçait *«correcte»* en qualité comme en quantité. Pour tout ce qui a pu être rentré en catastrophe et tout ce que les éleveurs vont essayer de rentrer entre deux averses, *«il va falloir être très attentif au niveau de séchage des bottes et vérifier régulièrement leur température à l'aide d'une sonde»*. En zone de plaine, le stade grainage est pratiquement atteint et la qualité diminue de jour en jour.
Dans l'Auxois certains prairies noyées ou trop humides et dégradées ne pourront vraisemblement pas être récoltées, comme en plaine de Saône où les débordements ont provoqué des catastrophes. Pour les maïs ensilage, on constate aussi une grande hétéréogénéité en fonction des dates de semis et des localisations.
Sur le plateau, les maïs résistent, mais l'humidité partout présente peut tout remettre en question si la pourriture se met aux pieds. Beaucoup de semis ont été effectués fin mai/début juin, il faut donc attendre pour évaluer l'évolution des parcelles.



Dans l'Auxois toujours, en certaines places il faut affourager les animaux au pré, l'herbe trop humide et souillée des prairies détrempées et piétinées devient chaque jour un peu plus impropre à la consommation.

Cultures Une pression sanitaire de grande ampleur

Excès d'eau, inondations par endroits, manque de rayonnement et de chaleur... toutes les cultures subissent les conséquences de cette saison aussi inhabituelle que pourrie. Jean-Baptiste Goulier, responsable d'équipe du pôle productions végétales de la Chambre d'agriculture, observe que cette situation va engendrer *«une énorme pression sanitaire sur les céréales d'hiver, mais dont l'intensité et les effets vont dépendre de la date des semis pour les blés et du programme fongicide appliqué»*. Certaines maladies s'expriment déjà : la septoriose sur blé et la rhynchosporiose sur certaines variétés d'orges. *«Sur les orges d'hiver ces programmes fongicides risque d'être lourds et coûteux»*... En zone précoce, comme le Val de Saône, on peut observer des pertes de pieds, mais globalement, les cultures résistent mieux que sur d'autres secteurs. Les semis plus tardifs ont été détruits du fait de l'excès d'eau et nécessitent des resemis.
Sur les plateaux, *«l'état sanitaire se révèle être le principal facteur limitant»*, alors que les blés présentent un bon potentiel, en dépit du manque de rayonnement important. *«Là où l'année aurait pu être bonne, elle reste sauvable du fait de ce potentiel initial»* constate Jean-Baptiste Goulier. Sur les orges d'hiver, certains épis ont gelé (comme sur les blés par endroits), mais *«l'implantation plus tardive a limité les dégâts. En certains endroits on observe cependant des phénomènes de non-fécondation»*. Les colza présentent un très grande hétérogénéité et les situations sont très variables en fonction des parcelles. Sur les plateaux plus à l'Ouest du département, les problèmes d'altises prennent de l'ampleur, à l'image de ce qui s'est passé lors de la dernière campagne dans l'Yonne. Le froid a allongé la durée de la floraison, mais le temps peu favorable a provoqué l'apparition de cylindrosporiose sur les colzas les plus chétifs. *«La moisson risque d'être marqué par une grande hétérogénéité des résultats»*.
«La catastrophe la plus significative concerne les pois d'hiver sur cette zone avec des parcelles qui ne seront pas récoltées du fait d'attaque de bactériose de grande ampleur». Alors que les producteurs, douchés par deux à trois mauvaises récoltes en pois de printemps, s'étaient tournés ver le pois d'hiver dont la sole avait beaucoup augmenté dans le cadre des SIE, le chiffre d'affaires sera nul sur cette culture et les conséquences économiques importantes. La problématique de la diversification des cultures sur ces zones se pose ainsi avec accuité alors que les risques climatiques se conjugent aux risques économiques. En certaines places comme dans l'Auxois notamment, la sole de féverolle a été ravagée.
Pour le moment, si la pression sanitaire ne vient pas contredire ce pronostic, les céréales d'hiver devraient ne pas s'en tirer trop mal, le potentiel reste encourageant *«le grain devrait être là»*. Dans la plaine *«ce ne sera pas l'année record à laquelle on aurait pu s'attendre, mais en fonction de la maîtrise des maladies, le potentiel devrait s'exprimer»*. Maintenant, pour que ces prévisions se teintent d'un peu d'optimisme, il faudrait que le ciel vire rapidement au bleu et que les exploitants puissent retourner dans leurs parcelles et remédier aux dégâts quand c'est encore possible...



Les pois ne seront pas récoltés sur les plateaux notamment, ils ont été ravagés par la bactériose.



Le maïs est déjà très impacté par les intempéries et l'humidité récurrente fait craindre le pourrissement des pieds

Groupama Grand Est vous informe

Face aux inondations, coulées de boues… Que faire ?

Ces dernières semaines, de violents orages ont entrainé des inondations, des coulées de boues sur le territoire national.
Les sociétaires de Groupama Grand Est n'ont pas été épargnés : plus de 1200 déclarations de sinistres ont été enregistrées depuis le 27 mai.
Quelques conseils pratiques pour faire face aux dégâts.
Les équipes de collaborateurs et d'élus de caisses locales sont mobilisées pour faire avancer rapidement les dossiers des assurés.
Faites votre déclaration de sinistre dans les 5 jours qui suivent l'événement.
Trois accueils téléphoniques sont à votre disposition :
Particulier: 03 88 188 188
Exploitant agricole: 03 88 81 79 76
Artisan commerçant: 03 88 19 47 76
Nos recommandations
Vous pouvez agir pour faciliter les démarches auprès de votre assureur : photographiez les dommages, prenez des mesures conservatoires (bâchage, évacuation des eaux, protections des meubles...) ; Et demandez des devis de réparation.
Groupama Grand Est intervient pour les inondations et coulées de boue sans attendre la parution d'un arrêté de catastrophes naturelles.

Vignes Première fleurs... mais vignoble sous haute surveillance



La bonne nouvelle pour les viticulteurs les moins impactés par les intempéries à répétition, ce sont ces premières fleurs qui apparaissent sur les vignes les plus précoces. Pour les autres, il faudra beaucoup de travail pour panser les plaies du vignoble et contenir la pression sanitaire.

La *«bonne nouvelle»* annoncée par Benoît Bazerolle, *«c'est que sur certaines vignes les premières fleurs commencent à poindre»* dans les parcelles de chardonay précoce notamment et de pinot noir des côtes de Beaune. *«Pour les parcelles qui n'ont pas subi le gel, c'est un signe encourageant, qui augure de la prochaine récolte»*. Ces parcelles ont redémarré dans un contexte d'année tardive. Pour les parcelles les plus touchées par les intempéries en revanche, *«la vigne n'en est qu'à une à deux feuilles étalées, ce qui exclut tout espoir de récolte, alors que la végétation accuse un retard de deux à trois semaines»*... Dans ces zones, force est de constater *«qu'on va faire une croix sur la production»*. Dans les parcelles partiellement gelées, *«les stades sont très hétérogènes et on compte entre une et trois grappes par pied»*. La récolte sera donc limitée, *«mais la situation n'est pas désespérée »*. Reste une grande inconnue : *«les conditions dans lesquelles la floraison va se dérouler»* et la présence ou non de coulure. Il va falloir attendre *«l'étape essentielle de la floraison-nouaison pour se projeter sur un potentiel de récolte et une date de vendange»*. Là encore la situation est d'autant plus frustrante que sur les vignes non gelées le potentiel de récolte pouvait être considéré comme satisfaisant.
Le contexte climatique avec ces intempéries à répétition et la forte humidité qui en découle fait peser *«un risque mildiou élevé sur le vignoble»*. Les producteurs comme les techniciens en observent déjà les premiers effets sur certaines parcelles, avec des poussées assez importantes. *«La pression oïdium reste contenue pour le moment, mais on peut craindre que lorsque les conditions seront réunies, le risque se concrétise fortement»*. Le cumul des pluies enregistrées entre janvier et fin mai correspond aux trois quart de l'ensemble des précipitations d'une année normale. Au final, les mois qui viennent vont être difficiles à gérer pour les viticulteurs qui vont devoir amener la récolte au bout, même si le potentiel en restera limité.
Cette année atypique va exiger *«beaucoup de travail, une adapatation de la conduite des travaux en vert, un suivi minutieux»*... beaucoup d'implication pour un retour sur investissement qui risque d'être faible, mais *«c'est essentiel pour assurer l'avenir du vignoble»*.
L'année est tendue, les viticulteurs, comme tous les autres producteurs ne disposent que de quelques créneaux très courts pour mener à bien les travaux sur un rythme soutenu. Tout le monde espère maintenant le retour d'un anticyclone qui assure une période sèche, permette de panser les plaies et de se tourner plus sereinement vers l'avenir.

Journées châtillonnaises

130 ovins en concours et présentation

Même si la reine des Journées Châtillonnaises n'est autre que la «Brune», il n'en demeure pas moins l'omniprésence de la filière ovine.



Cette année encore les organisateurs avaient invité 18 éleveurs du Châtillonnais et de l'Auxois Nord pour présenter à un large public l'ensemble de la production ovine. Un défilé de 11 races commenté par Jean-Marc Bidoire, technicien ovin, a permis de vanter les qualités des forces en présence : Ile de France, Charollais, Suffolk, Southdown, Grivette, Berrichon du Cher, Romane, Rouge de l'ouest, Mérinos précoce et pour la première fois, les races Hampshire et Beltex (Texel culard) ; et l'intérêt de leur élevage dans notre territoire.
Après la génétique à l'état pur, les deux incontournables concours d'agneaux de boucherie et d'agnelles Ile de France, venaient parfaire l'exposition.
Pour agrémenter cette vitrine, les visiteurs ont eu le plaisir de déguster de la viande d'agneau finement cuite au grill.
Hubert Brigand, Maire de Châtillon sur Seine a témoigné de l'entière implication de la municipalité et de son soutien à cette présentation. *«J'ai le plaisir d'accueillir votre groupe chaque année et j'apprécie spécialement votre volonté de faire partager votre passion»*. Les visiteurs ont pu également apprécier la dextérité de nos jeunes tondeurs en herbe, pas encore professionnels, mais qui, nous le souhaitons vivement, représenteront la relève d'un métier où il y a peu de candidats et néanmoins;indispensable pour nos éleveurs.

SYNDICAT D'ÉLEVAGE OVIN

Palmarès des concours

Agneaux de boucherie 1er, 4ème prix et meilleur agneau : Earl Joubert à Coulmier le Sec ; 2ème prix : Roland Dumet à Chemin d'Aisey ; 3ème prix : EARL Parent à Frôlois
5ème prix : Gaec de la Berrichonne à Montliot ; 6ème prix : Earl du Larry à Planay
Agnelles Ile de France 1er prix : Gaec des Vallons à Eringes ; 2ème prix : Gaec Saunois à Etais ; 3ème prix : Gaec de la Butte à Saulx le Duc ; 4ème prix : Benjamin Lenormand à Millery ; 5ème prix : Jérôme Voinchet à Poinçon les Larrey ; 6ème prix : Gaec Thomassin-David à Nesle

Hommage

Hervé Baudry nous a quitté

Originaire du Châtillonnais, Hervé Baudry, dessinateur et chroniqueur de presse est décédé brutalement à Paris début juin, à l'âge de 54 ans. Collaborateur de plusieurs médias dont Le Monde, Public Sénat et Rue89, Hervé avait collaboré à la Côte d'Or Agricole et Viticole à la fin des années 80 et début 90, en illustrant chaque semaine l'actualité agricole départementale. Dans le vibrant hommage que lui rendent les médias nationaux, tous saluent la mémoire *«d'un homme ouvert, généreux, qui croquait l'actualité avec une malice bienveillante»* (communiqué de Public Sénat). Autant de qualités que ceux qui l'avaient côtoyé, avaient pu apprécier en son temps. La Profession agricole présente à sa famille ses très sincères condoléances.
Hervé était aussi un talentueux peintre. Ses œuvres seront exposées à la Galerie d'Art et d'Or à Châtillon sur Seine du 25 juin au 4 août 2016



► Agenda

21/06 Côte d'Or Conseil Élevage en assemblée générale

Côte d'Or Conseil Élevage tiendra ses assemblée générale ordinaire et extraordianire le mardi 21 juin à 10h00 à l'Hôtel de la Poste - Saint Seine l'Abbaye. Intervention de Madame Marthaimée Laurier d'Alysé Sur le thème de : *«Mille et une façons de valoriser une goutte de lait»*. Inscriptions auprès de Côte d'Or Conseil Élevage 1 rue des Coulots, 21110 Bretenière.
Tél : 03 80 68 67 10
Fax : 03 80 38 08 11
ocl21@ucacig.fr

13/06 Démontration d'écimeuse à Ladoix-Serrigny

Une écimeuse est un outil complémentaire de désherbage mécanique. Une demonstration se déroulera jeudi 23 Juin à 14 heures, à Ladoix-Serrigny, près de Beaune. Différentes machines seront évaluées sur différents critères: efficacité, stabilité, facilité d'attelage, projections... Plus d'infos: Jérémie Nobs, conseiller agroéquipement, au 06 33 90 61 72.

23/06 Nuit de l'agroécologie

Le jeudi 23 juin, AgroSup Dijon, AgroNov, l'Inra de Dijon, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, la Chambre régionale de Bourgogne-Franche-Comté, la coopération agricole en partenariat avec le cinéma Devosge, organisent une soirée-débat à 19h, avec projection du film « Demain » (Césat du meilleur film documentaire) et débat avec un chercheur de l'Inra et des agriculteurs s'inscrivant dans différents modèles d'agriculture. Entrée film et débat : 4,5 €.

29/06 Prestation analyse de fourrage

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or vous propose de faire analyser vos fourrages (ensilage, enrubannage et foin) et de commenter vos résultats. Vous pourrez déposer vos échantillons le mercredi 29/06/2016 de 09h00 à 12h00 sur l'un des 3 sites de la Chambre d'Agriculture (Chatillon-sur-Seine, Créancey ou Bretenière). Renseignements, modalités et tarifs : Chambre d'Agriculture de Pouilly-en-Auxois
au 03 80 90 68 79
ou au 06 80 92 89 65

► Formation

Créateurs d'entreprise agricole : faites les bons choix fiscaux

7 juillet à Bretenière
Corine Penning, CA 21
03 80 68 66 55
corine.penning@cote-dor.chambagri.fr

Employeurs de main d'œuvre en agriculture et viticulture

Une législation inadaptée

Les employeurs de main d'œuvre de la FDSEA 21 et la CAVB ont rencontré le député Laurent Grandguillaume afin de l'alerter sur les incohérences des nouvelles réglementations sociales, inapplicables en l'état, car inadaptées aux conditions d'exercice et de gestion de l'emploi en agriculture.



«Le mal est fait» **a convenu Laurent Grandguillaume, qui semble avoir bien saisi tous les problèmes que ces nouvelles réglementations posent aux entrepreneurs des petites exploitations agricoles et viticoles. Le co-président du conseil pour la simplification a maintenant le dossier entre les mains pour essayer d'amender les dispositions légales les plus préjudiciables à l'emploi en agriculture.**

Qu'ils soient viticulteurs ou agriculteurs les employeurs ploient sous la masse des réglements et obligations qui accompagnent les nouvelles mesures concernant notamment, la pénibilité et la complémentaire santé. Inadaptés au contexte de l'emploi dans la viticulture et l'agriculture, ces dispositifs apparaissent *«inapplicables»* aux professionnels qui les jugent aussi contre-productifs par rapport à l'effet recherché sur l'emploi. Le service emploi de la FDSEA 21 et les responsables professionnels de la CAVB ont exposé leurs problématiques au député Laurent Grandguillaume, co-président du conseil de la simplification pour la vie des entreprises, en lui donnant rendez-vous au domaine Michelot à Nuits-Saint-Georges le 6 juin dernier.

Stress, angoisses et charges supplémentaires

«On essaie d'appliquer les textes mais c'est la brasse coulée» témoigne d'entrée de jeu Madame Michelot, visiblement dépassée par ces nouvelles exigences qui s'ajoutent à tout le reste et en même temps *«stressée et angoissée par la peur de mal faire, d'oublier une ligne et d'être lourdement sanctionnée en cas de contrôle»*. Le cas est concret, la bonne volonté évidente, mais en matière de réglementation la bonne volonté ne suffit pas toujours, encore faut-il que les textes soient applicables. Jean-Michel Aubinel, président de la CAVB, déclare tout net : *«c'est tout simplement infaisable !»* Infaisable parce que les textes ont été élaborés sans se préoccuper des conditions de gestion des TPE et TPI et des caractéritiques spécifiques des emplois agricoles et viticoles soumis à la saisonnalité et au temps qu'il fait... Au domaine Monthelot, comme dans d'autres domaines et dans la plupart des exploitations agricoles de petite taille, employant peu de salariés et des saisonniers en fonction des besoins, on n'est pas armé pour répondre à de telles exigences ni sur le plan administratif, ni sur le plan technique, alors qu'il n'en faudrait pas beaucoup plus à un juriste pour en perdre son code du travail.

Pénibilité : l'année blanche, sinon rien...

Techniquement, expose Olivier Gallien, *«les démarches administratives sont de plus en plus chronophages pour un employeur et cela risque de ne pas favoriser l'emploi, mais au contraire d'amener les exploitants à recourir à des prestataires de service»*. Parmi les mesures les plus problématiques et les plus emblématiques pour les employeurs de main d'œuvre : la pénibilité, la complémentaire santé, la déclaration sociale nominative. Autant de chiffons rouges, dans un contexte économique déjà particulièrement tendu pour les exploitations qu'elles soient viticoles ou agricoles.
Comment cerner la pénibilité dans une activité où toutes les actions et les postures peuvent être définies comme pénibles ? Quel degré prendre en compte, comment évaluer la pénibilité dans la durée, pour des saisonniers exposés sur une courte durée ? Toutes ces interrogations et réflexions ont été posées à Laurent Grandguillaume avec une demande forte de report de la date butoir d'application prévue au 30 septembre 2016.

Complémentaire santé : urgent d'attendre...

En ce domaine, la problématique principale reste la suppression de la condition d'ancienneté, alors que le ministre s'était engagé, compte-tenu des spécificités de l'emploi en agriculture, à laisser la condition d'ancienneté de trois mois. La FDSEA demande le maintien de la clause d'ancienneté, l'instauration d'une période transitoire afin de permettre à la MSA et au prestataires de santé de mettre en place les outils nécessaires à la bonne marche du nouveau système, sans que l'employeur puisse être sanctionné administrativement ou financièrement. Il s'agit aussi de mettre en place des mesures permettant de ne pas faire peser toute la responsabilité sur l'employeur.
Concernant le déclaration sociale nominative, là encore un report de date s'impose, ainsi qu'une reflexion plus aboutie sur le Tesa élargi, alors que toutes les conditions ne sont pas réunies en agriculture et viticulture pour faciliter le choix des employeurs. La MSA n'est d'ailleurs pas en mesure de proposer un Tesa élargi aux employeurs qui passent en déclaration sociale nominative au 1er juillet. Il s'agit aussi d'assurer qu'une tolérance sera accordée aux employeurs qui ne pourraient pour diverses raisons passer à la DSN, tant que le Tesa élargi ne leur sera pas proposé.
En matière de simplification la FDSEA et les responsables viticoles voient dans ces réformes un alourdissement supplémentaire de la charge de travail administratif des employeurs et un accroissement difficilement supportable de leur responsabilité. Laurent Grandguillaume a convenu que les textes en cause, réfléchis à partir d'une *«entrée industrie»* se trouvaient *«moins bien adaptés»* à l'agriculture et la viticulture. La revendication d'une année blanche *«est bien comprise»* et pour l'ensemble des dossiers, le député s'est engagé à en parler avec le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, en abordant tous les points les plus urgents qui ont été soulevés.

ANNE-MARIE KLEIN

Liernais-Pouilly-en-Auxois

La MFR s'agrandit et change de nom

A la rentrée 2016, la MFR de Liernais deviendra la MFR Auxois Sud-Morvan et ouvrira un deuxième site à Pouilly-en-Auxois. Le conseil d'administration de la MFR a enclenché une phase de rénovation et va ainsi proposer sur le site de Pouilly un BTS Acse (analyse et conduite du système d'exploitation). Les jeunes seront ainsi accueillis en chambre individuelles et en autogestion. Avec cette nouvelle proposition et l'ouverture de ce nouveau site, la MFR agrandit son territoire. Des liaisons navettes seront établies les lundis et vendredis. Pour plus de renseignements, prendre contact avec le secrétariat au 03 80 84 41 60. Maison Familiale Rurale Auxois Sud-Morvan : site de Liernais (21430) : Petite rue du Crot, site de Pouilly (21320) : 32 avenue du Général de Gaulle. Tel : 03 80 84 41 60 ou www.mfrliernais.fr, mfr.liernais@mfr.asso.fr

Chasse

Dans son édition du 3 juin, Terres de Bourgogne communiquait sur la volonté de la Fédération des chasseurs de voir augmenter les populations de faisans et perdrix grises dans le département. Le numéro à composer pour alerter de la présence de nids de tels oiseaux pendant les travaux agricoles est le suivant : 03 80 53 16 49.

Concours des prairies fleuries

De jolies fleurs, mais pas que...

La remise des prix du concours de prairies fleuries (concours général agricole) s'est déroulée le 7 juin dernier, à la mairie de Chivres. Arnaud Guillien, de l'EARL de la Croze, a reçu le premier prix et participera à la finale nationale.



La prairie d'Arnaud Guillien a été plus particulièrement distinguée et a reçu le premier prix, mais tous les éleveurs ont été récompensés.

Créé en 2010, à l'initiative des Parcs nationaux français et des Parcs naturels régionaux, le concours des prairies fleuries s'inscrit depuis 2014 dans le cadre du concours général agricole.

Le concours des prairies fleuries récompense les efforts des éleveurs pour atteindre le meilleur équilibre agri-écologique en fonction de leurs contraintes et de leurs objectifs de production.

Seuls les éleveurs en activité peuvent participer à ce concours. Les parcelles engagées doivent être des surfaces agricoles utiles qui participent directement au fonctionnement fourrager de l'exploitation.

Ces herbages naturels doivent être riches en espèces, destinés à la fauche ou au pâturage. Sont appréciées, la diversité et la richesse floristique qui favorisent la diversité faunistique. Le concours met à l'honneur le lien *«qualité des prairies/qualité des produits»*, ce qui joue favorablement sur la promotion et la commercialisation des produits des éleveurs récompensés.

En Côte d'Or, quatre exploitations participaient au concours des prairies fleuries et le jury a visité quatre parcelles, toutes situées sur la commune de Chivres et appartenant à Arnaud Guillien, Benoît Chapuis, Régis Niot, Aurélien Viellard. Pour tous ces éleveurs, il s'agit pas seulement de présenter des surfaces ornées de jolies petites fleurs des champs.

Ce qui est visé c'est la multifonctionnalité des prairies et la mise en place de pratiques la favorisant. Quant au jury, c'est justement ce qu'il doit apprécier : la fonctionnalité de la prairie, sa productivité, sa valeur alimentaire, sa fonctionnalité écologique, le renouvellement de la diversité végétale, la valeur apicole...

En un mot, le jury apprécie le savoir-faire de l'éleveur par rapport à ses contraintes et ses objectifs de production. Les visites de parcelles se sont effectuées le 3 juin et la remise des prix s'est déroulée le 7 juin dans le cadre d'une cérémonie organisée et soutenue par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or assurant l'animation et l'organisation du concours.

Chaque éleveur a présenté son exploitation et ses parcelles, expliqué le rôle de la prairie dans son assolement et évalué ses choix et ses pratiques.

ANNE-MARIE KLEIN

Un jury local très éclectique

La composition du jury reflète les exigences du concours dans différents domaines complémentaires. Edouard Benayas de la Chambre d'agriculture 21 participait au jury pour le domaine *«agronomie, fourrage»*, Guillaume Doucet, au titre du CEN Bourgogne pour *«écologie et botanique»*, Simon-Pierre Babski pour LPO 21 dans le cadre « apiculture, faune sauvage » et Luc Joliet, agriculteur en retraite, qui présidait le jury. A ce titre, le mot de la fin lui est revenu : *«Toutes les parcelles visitées sont menées de façon remarquable, vis-à-vis des contraintes qu'elles subissent. Les exploitants, par l'usage agricole qu'ils en font, expriment bien le potentiel de ces parcelles, ce qui leur confère un bon équilibre agro-écologique»*. Comme observateurs, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or avait délégué Géraldine Ducellier et Christophe Benas et le Conseil départemental, Laure Leysen.

Salon de l'agriculture

Les producteurs félicités

La cérémonie de remerciements d'après salon s'est déroulée le 30 mai à Dijon.



François Sauvadet a salué le dynamisme des producteurs.

C'est une tradition dans le département : quelques mois après la tenue du salon international de l'agriculture, le Conseil départemental de la Côte d'Or et son président François Sauvadet invitent les producteurs décorés Porte de Versailles.

Une petite cérémonie de remerciements permet à chacun de repartir avec un diplôme du concours général agricole. Lors de son intervention, François Sauvadet a souligné l'investissement des agriculteurs permettant à la Côte d'Or de rester une terre d'excellence.

Cette motivation *«à bien faire»* est un *«excellent rempart contre la morosité ambiante et toutes les difficultés que traversent les filières»* a indiqué Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture, qui est revenu sur les différents résultats obtenus. Les vins côte d'oriens, via le millésime 2013, étaient les produits les plus représentés au dernier Sia. Soixante-sept candidats ont présenté la bagatelle de 240 échantillons et obtenu 61 médailles. La catégorie *«autres produits»* était très diversifiée avec des produits laitiers, de la charcuterie, des liqueurs, des jus de fruits, des confitures et même du ratafia pour la toute première fois.

Un total de 26 médailles a été recensé pour les producteurs de la Côte d'Or. François Sauvadet a profité de l'occasion pour évoquer l'accord-cadre fixant l'engagement du Département de la Côte d'Or auprès du monde agricole et vitivinicole : *«même si la loi Notre, que je n'ai pas votée, n'autorise plus à intervenir dans le domaine économique, nous ferons tout ce qui en notre pouvoir pour poursuivre notre soutien auprès des agriculteurs. Cela sera débattu à la prochaine session du Conseil départemental. Dès lors que la Région intervient, nous pouvons intervenir. Il n'y aura pas de rupture sur les aides aux bâtiments d'élevage, à la diversification, à la viticulture... Je tiens également à maintenir le soutien à la génétique. Nous allons engager des négociations volontaristes avec Marc Frot pour maintenir un maximum d'actions»*.

AURÉLIEN GENEST

▶ Agenda

19/06 Fête «*Le charolais autrement*» à Moulins-Engilbert

L'équipe de la Maison de l'élevage de Moulins-Engilbert, avec les éleveurs du canton, organise une Fête grand public, intitulée «*le charolais autrement*», le 19 juin de 14h à 19h à Moulins-Engilbert. Entrée: à 2 euros - nombreuses animations. Repas de charolais le soir (12 euros par personne).

Juin 4 réunions sur la régulation des ragondins

La Fredon met en place un programme de régulation des populations de ragondins, très présents dans la vallée des Nièvres, et qui provoque des dégâts. Un réseau de bénévoles (piégeurs et chasseurs) est en cours de constitution. Pour les personnes intéressées, 4 réunions publiques auront lieu en juin : le 20 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Poiseux ; le 21 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Dompierre-sur-Nièvre ; le 29 juin à 18h30 à la salle Jean Macé (108 avenue du 8 mai 1945) de Coulanges-lès-Nevers et le 30 juin à 18h30 à la salle de la mairie de Saint-Benin des Bois. Contact : Axel Bartout, Fredon Bourgogne, au 03 80 25 95 45 ou au 07 80 01 14 25.

21/06 AG du CERD à Château-Chinon

L'Assemblée générale du Centre d'études et de ressources sur la diversification (CERD) se tiendra le mardi 21 juin à partir de 14h au Lycée agricole du Morvan (rue Pierre Mendès France) à Château-Chinon). Conçue comme «*le rendez-vous de la diversification et des circuits courts*», cette AG se déroulera en deux temps : bilan de l'année écoulée ; approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, avec le témoignage de François Hauton, le directeur de la Cuisine centrale de la Ville de Nevers.

23/06 Nuit de l'agro-écologie

Le Jeudi 23 Juin de 18h00 à 20h00, au CFPPA du Morvan (rue Pierre Mendès France à Château-Chinon) est organisé un débat citoyen autour de l'agriculture :
- La valorisation des haies (avec une présentation de M. Loisy agriculteur à Rouy).
- Le semis direct (avec Louis Mathé président de la section grande culture des JA).

Marché au cadran de Corbigny

Un exercice marqué par la FCO et la baisse des cours

L'AG de la Sicagemac s'est tenue le 9 juin au marché au cadran de Corbigny. Les chiffres de 2015 ne sont pas bons. Plusieurs raisons expliquent cette contre-performance, à commencer par les perturbations liées à la FCO à l'automne dernier.



Les adhérents de la Sicagemac ont assisté à l'AG de leur société, le 9 juin, dans les locaux du marché au cadran. Le temps de dresser un tableau sombre de l'exercice 2015 et des perspectives 2016.

Commissaire aux comptes de la société qui exploite le cadran, M. Garnier, fidèle à son habitude, a dévoilé les chiffres de l'exercice écoulé de la Sicafome. Et ils ne sont pas bons. Un déficit d'exploitation net de -20 000 euros, contre un excédent de 10 000 euros l'année d'avant. Au vu des éléments présentés, le seuil de rentabilité du marché, «*c'est-à-dire le point d'équilibre financier à partir duquel vous auriez obtenu de la rentabilité*», aurait requis un minimum de 13 590 bovins commercialisés, or, seuls 12 668 ont été échangés en 2015. C'est ce qui explique le résultat négatif dévoilé la semaine dernière à une partie des adhérents lors de l'AG de la société. «*Une conséquence directe de la FCO, avec des marchés qui n'ont pas eu lieu ou ont été perturbés, et des bovins qui se sont moins vendus*» a conclu l'intervenant. «*Alors que d'habitude, 50 marchés ont lieu à Corbigny chaque année, la Sicagemac a du en fermer deux et a encaissé des perturbations sur cinq autres*» a confirmé le président Philippe Guillien. Par ailleurs, 3552 ovins ont aussi changé de mains. La crise sanitaire a naturellement touché les éleveurs au cœur et à la trésorerie, et, logiquement, les premiers opérateurs d'aval que sont les marchés au cadran ont subi les mêmes pentes dangereuses... Ce sont, par exemple, 15 000 euros de commissions en moins qui ont été touchées l'an dernier par le cadran, du fait de la baisse d'activités. Corbigny ne fait -hélas!- pas exception.

Un report de taxes foncières

Un autre facteur explique aussi les chiffres dans le rouge. Un rappel de taxes foncières dont la société a dû s'acquitter auprès de la mairie de Corbigny, propriétaire des bâtiments qui les loue à la Sicagemac, du fait d'un désaccord entre le Centre des finances publiques de Nevers et la Direction du Trésor à Bercy. La Sicagemac a été obligée de faire un chèque de 14 000 euros à la commune, puisque le ministère a estimé que, contrairement à des exploitations à vocation agricole, la société, bien que Société d'intérêt collectif agricole (Sica), exploite avant tout une activité commerciale et industrielle. La commune a réglé l'État et la maire de Corbigny a donc, tout aussi logiquement, demandé le remboursement par la société. Non seulement Philippe Guillien conteste cette définition de la nature des lieux, puisque les salles de vente ne représente qu'une minorité des surfaces, plus orientées sur le stockage des animaux, mais encore plaide-t-il pour «*qu'on essaie de trouver une solution légale, un moyen juridique, pour que l'État change d'avis, les prochaines années*». La direction du fisc à Nevers était d'ailleurs d'accord pour une exemption, a-t-il rappelé... «*La situation n'est pas banale et c'est tout de même la moitié de notre loyer qui part ainsi en fumée. Je préférerais avoir à payer 1000 euros de taxe foncière sur la partie vente que 13000 sur la totalité des locaux*» a-t-il indiqué. Surtout une année comme celle qui vient de s'écouler.

Conjoncture «catastrophique»

Si toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, comptes inclus, en fin de réunion, et avant que le GDS de la Nièvre, par la voix de Rodolphe Morizot et Alain Bonnel, n'annonce cet autre sujet sensible qu'est l'arrêté ministériel, pris deux jours avant, sur l'accélération de l'éradication de l'IBR, le président du marché au cadran a aussi réagi à la conjoncture. À titre d'exemple, il a indiqué que le prix de vente moyen par animal (bovin) était passé de 1122 euros en 2012 à 1085 euros en 2015. C'est un peu mieux qu'en 2014 (1069 euros) grâce à «*l'effet Turquie*», mais la tendance baissière est lourde. Rien que les quatre premiers mois de 2016, le prix moyen n'atteint plus que 1010 euros. «*Cela donne une image réaliste de la situation agricole catastrophique que nous traversons, que ce soit avec la Tunisie après la révolution, en Turquie avec la FCO ou dans les Pays de l'Est avec l'embargo !*» Fataliste, Philippe Guillien conclut que «*à chaque fois que nous avons un espoir, aussitôt nous connaissons un problème en face. Nous arrivons à la saturation du marché. Nous sommes contents à 3,60 euros du kg alors qu'on se plaignait à 4 euros l'an dernier !*» Et de citer cet opérateur italien qui a finalement acheté 13 vaches, lors d'un marché, alors qu'habituellement il en prend entre 50 et 60. «*Elles sont encore trop chères car ils n'en ont pas le besoin*» a-t-il constaté, fataliste...

EMMANUEL COULOMBEIX

En image

«Fiers d'être apprentis» La FDSEA avait son stand

La première édition du salon de l'apprentissage et de l'alternance de la Nièvre, «*Fiers d'être apprentis*», s'est déroulée samedi 11 juin au Centre expo de Nevers. Organisée par les trois chambres consulaires de la Nièvre, cette manifestation a accueilli plusieurs centaines de jeunes et leurs parents, à la recherche d'informations sur les filières de formation par apprentissage, en alternance entre les établissements d'enseignement et l'employeur.
Le secteur agricole n'était pas oublié puisque la Chambre d'agriculture tenait salon sur l'espace «*métiers*» et, un peu plus loin, la FDSEA 58, représentée par Marianne Save, l'animatrice du Groupement d'employeurs Agri'rural Nièvre, tenait également un stand pour informer les jeunes et moins jeunes visiteurs.



Agriculture biologique

Les regards inquiets tournés vers l'avenir...

La bio a le vent en poupe, du moins dans les assiettes. Les installations et conversions n'ont pas cessé de grimper ces dix dernières années, en Bourgogne comme partout. Des nuages, pourtant, continuent de s'amonceler sur l'avenir des producteurs qui en ont fait le choix. Exemple chez Didier Beaumier, à Brinon-sur-Beuvron, installé depuis 2002.



Lundi, 16 personnes étaient présentes chez Didier Beaumier, à Brinon-sur-Beuvron.

La réunion de lundi 13 juin chez l'éleveur et agriculteur bio était organisée par Lison Delsalle, l'animatrice agro-environnement du Bac Grenelle de la Nièvre du Bassin Seine-Normandie (Brinon-sur-Beuvron dispose d'un bassin d'alimentation de captage) chez Didier et Caroline Beaumier qui ont fait le choix de la bio en 2002. L'objectif était de sensibiliser les agriculteurs des Bac non bio mais, de fait, ce sont six agriculteurs des Bac bio et cinq autres hors-Bac mais bio également, qui se sont déplacés pour écouter l'animatrice ainsi que Stéphane Grippon et Lola Jeanningros, de Bio Bourgogne (ex-Sedarb), ainsi que Philippe Jaillard, conseiller bio de la Chambre d'agriculture et Jean Champagnat, l'homologue de Lison Delsalle sur les Bac nivernais du Bassin Loire-Bretagne. Et, s'il a bien été question des enjeux environnementaux et de qualité de l'eau, le rassemblement a très vite bifurqué vers l'état des lieux technique, politique, économique et financier de l'agriculture biologique dans la région et en France.

Quelles aides à la bio ?

Avant que de faire une démonstration de l'écimeuse qu'il détient en Cuma, Didier Beaumier n'a pas été le dernier à s'inquiéter de l'avenir de sa ferme et de celles de ses collègues. «*L'Europe n'a pas pris de décision concernant des aides à la hausse et, si la bio continue à augmenter sur sa lancée, il y a un risque de dilution des crédits*». «*La Pac en France n'a pas plus de budget et nous risquons de vraies frictions entre les bios et les conventionnels*» a souligné un autre. La première inquiétude réside donc dans une hypothétique crise de croissance. Alors que «*le nombre d'exploitations en bio est passé de 200 à 1000 en Bourgogne depuis dix ans*», selon Stéphane Grippon, et que «*les résultats économiques sont viables*», le système d'accompagnement politique et financier demeure un point d'interrogations. Les bio attendent un nouvel arrêté fixant les MAE «*conversion à l'AB*» à au moins 300 euros/ha pour les cultures, mais sachant que les régions, devenus les opérateurs publics, auront la faculté de plafonner les aides, pour contenir les enveloppes budgétaires. Cette année, la Bourgogne-Franche-Comté a plafonné à 30 000 euros par exploitant, soit 100 ha maximum chacun. Les Agences de l'eau pourraient bientôt annoncer un geste (pour les agriculteurs des Bac) de leurs propres côtés... Suffisant pour faire coïncider l'offre à la demande ? Quant à l'aide au maintien, elle atteint 12 000 euros dans la région. Mais ce qui trouble davantage les producteurs qui ont choisi ce mode de production, c'est que «*la restauration collective reste très limitée et que les collectivités locales ont encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 20% de bio dans les cantines en 2020, selon la loi récemment adoptée*». Faute de garantie de débouchés suffisant, les cours des produits risquent aussi de s'éroder. «*La coopérative annonce entre 40 et 50 euros/t en moins sur le blé, du fait de la hausse de la production*» témoigne Didier Beaumier. Les petites quantités et les cultures très spécifiques (épeautre par exemple) risquent de ne pas trouver preneurs, ou à des niveaux commerciaux inférieurs de 50%, comme en 2015.

Pas très encourageant... «*Tout ce qui est secondaire, si il n'y a pas de vaches pour le consommer, ça va être compliqué*» insiste l'agriculteur de Brinon qui ne cache pas une autre angoisse : «*quand il y aura pléthore de bio, qu'est-ce qui empêchera les grandes surfaces de faire ce qu'elles pratiquent, les marges arrière entre autres, avec l'agriculture conventionnelle*» ? Et vendre au plus court, dans la Nièvre qui est loin de tout outil de transformation en bio, «*il n'y a pas la population en face pour consommer*» tranche-t-il.

Le bio, par défaut ?

Un autre argument, de plus en plus observé, fait débat entre les producteurs bio. Lundi, c'est Philippe Jaillard, le M. bio de la Chambre d'agriculture, qui l'a soulevé le premier, lorsque Stéphane Grippon a évoqué des «*EBE en bio comparables à ceux des conventionnels mais avec moins de variabilité*» : «*les porteurs de projets d'installation s'inscrivent dans des démarches individuelles et non pas collectives. Ils ne veulent qu'un seul interlocuteur pour leurs débouchés quand, sur leur propre idée, la restauration collective ne constitue, au mieux, qu'une partie de leurs projets*». Et, deuxième frein, selon le conseiller : «*c'est quand il y a des soucis économiques en conventionnel que la bio se développe, quand ils gagnent moins bien leur vie parce que les prix dégringolent et qu'ils font un choix plus de contrainte que d'adhésion*». Notamment lorsque les régions ont parfois été plus généreuses que d'autres, «*par exemple la Franche-Comté qui a été très incitative envers les éleveurs laitiers bio*» souligne Didier Beaumier...

Crise de croissance de la bio ou simple décalage entre l'offre et la demande? Les agriculteurs engagés essayent d'y croire, malgré tout...

EMMANUEL COULOMBEIX



Les regards des bio se tournent vers l'avenir avec de nombreuses inquiétudes.



Ddidier Beaumier, en fin de visite de sa ferme, a fait une démonstration de l'écimeuse qu'il détient en CUMA, et qui ne sert que très rarement. Sauf cette année, avec l'humidité.

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - **Tel. 06 82 85 40 55**
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

Cercy-la-Tour

Le concours des AQPS 2 ans sacre Écrins

Les chevaux de course Autres que pur sang (AQPS) de 2 ans se réunissaient en concours, vendredi 10 juin, au Haras de Cercy-la-Tour. Ce rendez-vous traditionnel intéresse les éleveurs qui présentent leurs meilleurs éléments, en vue d'une qualification pour le concours inter-régional de Decize en été, mais aussi des acheteurs de toute la France et même d'Europe.



Écrins, le n°32, fils du champion Network, dont la station de Cercy-la-Tour commercialise l'étalonnage, a remporté le prix du meilleur AQPS 2 ans de Cercy 2016, devant les deux femelles championnes de leurs sections respectives.

A l'issue de l'après-midi de présentations et d'évaluation, devant un public d'une centaine de passionnés, c'est un hongre appartenant à Patrick Joubert et à l'écurie Couderc, qui a remporté l'élection du meilleur deux ans du Concours AQPS de Cercy 2016. Ce n° 32, Écrins, un beau cheval tout brun à la fière allure, classé 1er de la catégorie des mâles juste auparavant, a été préféré à deux femelles (premières de leurs sections respectives), Ejland (n°7) présentée par Thierry Cyprès de Montigny-sur-Canne et Étoile du Gouet (N°30) présentée par Thierry Lemoine de Villapourçon. La quarantaine d'animaux présentés, dans les deux sections de pouliches et la section des mâles, offrent une vitrine du savoir-faire des éleveurs nivernais, pour la plupart professionnels (en GAEC ou sociétés), même si parfois il ne s'agit que d'une simple diversification associée, par exemple, à de l'élevage charolais. Et le rendez-vous annuel des haras de Cercy est un moment toujours très attendu, non seulement par les propriétaires qui présentent le résultat de leur travail depuis deux ans mais aussi par les acheteurs qui viennent dénicher leurs futurs champions sur les hippodromes français et européens. Ceux qui n'étaient pas présents physiquement, la semaine dernière, pouvaient suivre les présentations en ligne, le soir-même, sur internet.

Vitrine de la filière équine

Depuis le début d'après-midi, les propriétaires de ces chevaux aux robes marron ou noir passaient en position statique puis au trot sous l'œil aiguisé des jurys et du public, à l'intérieur du haras de Cercy aménagé pour l'occasion. Si les nuages ont menacé la fin de l'épreuve en plein air, suscitant des tensions et des hénissements chez les animaux, l'épreuve, qui compte comme qualification pour le rendez-vous inter-régional de Decize en août, s'est déroulé sans anicroche. Le Haras de Cercy, la SCAECC (société coopérative agricole des éleveurs de chevaux de course) qui s'est substituée au Haras nationaux pour le gérer, le Syndicat AQPS de la Nièvre et du Centre-Est, ont désormais acquis une expertise indéniable dans l'organisation de la filière équine, qui fait de Cercy-la-Tour un point de passage obligé des éleveurs professionnels mais aussi des entraîneurs et des futurs propriétaires. Michel Bourgneuf, le président du syndicat départemental, en conclusion de la journée, a toutefois évoqué les difficultés à trouver des mâles, cette année, mais il reste confiant pour l'organisation des prochaines éditions. Au micro, il a remercié chaleureusement les propriétaires participants, dont bon nombre de Nivernais, qui constituent le gage, étroit mais exigeant, de l'avenir de la filière équine dans le département et la région.

E.C.

GDA et CETA de la Nièvre

Maîtriser le risque prix

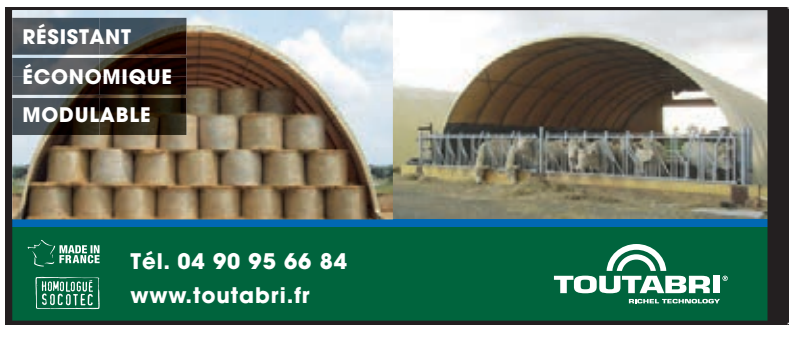
Parce que la vente des céréales est une composante majeure du chiffre d'affaires des exploitations, les groupes techniques nivernais (GDA Bourgogne nivernaise, GDA Centre nivernais et CETA Entre Loire et Allier) ont invité le co-fondateur d'un site internet qui propose des solutions mathématiques pour intervenir sur les marchés.

Roland Zimmermann est co-fondateur du site pilotersaferme.com qui propose de mettre «*du bon sens paysan dans les décisions de commercialisation*». Vendredi 10 juin, à Saint-Benin d'Azy, il est intervenu devant une vingtaine d'adhérents des groupes de développement agricole nivernais, pour évoquer les stratégies de commercialisation et de compétitivité sur les marchés des céréales et, accessoirement, promouvoir la formule algorithmique qu'il a développée en ligne en direction des agriculteurs. Si l'entrepreneur a balayé les thèmes «*quelles stratégies commerciales pour maîtriser le risque prix ?*» et «*évaluer votre niveau de compétitivité face aux marchés*», il a surtout expliqué que son site internet pouvait permettre de gérer, avec méthode et stratégie, les campagnes de commercialisation, en physique ou sur les marchés à terme. Le site se propose ainsi d'aider les céréaliers à définir les meilleures «*opportunités*» de marché et savoir appuyer sur le bouton «*vendre*» en situation optimale. Toutefois, il a précisé quelques critères qui rendent l'agriculteur seul et unique acteur et responsable de sa propre stratégie de commercialisation «*parce qu'il n'y a pas de stratégie type et que chaque exploitation est différente*». Ainsi, une campagne doit-elle commencer en juillet et se terminer au 30 avril, sur pilotersaferme.com, et si les ventes doivent s'anticiper bien avant les moissons, pour autant, Roland Zimmermann déconseille les reports au-delà du mois d'avril suivant. Même avec l'aide de l'informatique qui analyse les cours de jours en jours et peut individualiser les préconisations, les marchés, mondialisés rappelons-le, sont souvent très aléatoires sur le moyen terme et peuvent donc, s'ils ne sont pas appréhendés par les agriculteurs, mettre à mal les stratégies financières des exploitations. «*Vendre au plus haut est toujours incertain et vendre avant le plus bas ne peut se prévoir*» a-t-il lancé aux adhérents des groupes de développement. Avec ses alertes en ligne, qui offrent une lecture des marchés, Roland Zimmermann offre une solution professionnelle basée sur l'optimal. «*Une voiture ne change pas de trajectoire tout de suite, quand on appuie sur le frein, et les marchés sont pareils*». Il faut juste être assez attentif pour détecter les tendances et faire les bons choix.

E.C.



Devant une vingtaine d'adhérents des groupes de développement agricole nivernais, Roland Zimmermann a présenté les solutions professionnelles offertes par son site, pilotersaferme.com, pour intervenir sur les marchés des céréales.



Concours photo des apprentis agricoles de la Nièvre

Apolline Dubois (CFA Challuy) a shooté le meilleur «*instant d'agriculture*»

La FDSEA 58 a organisé un concours photo auprès des apprentis agricoles des divers sites du CFA de la Nièvre, dans le cadre d'un projet Anefa. Les lauréat(e)s ont été récompensés, samedi 11 juin, lors du salon de l'apprentissage à Nevers.



Marianne Save, pour la FDSEA58, a remis samedi dernier le 1er prix du concours photo à Apolline Dubois, stagiaire en 3è année de Bac professionnel CGEA à Challuy.

Ce sont deux apprenties du CFA de Challuy qui occupent les trois premières places du Concours photo, intitulé *«Instant d'agriculture»*, et qui a été organisé ces dernières semaines par la FDSEA 58 dans le cadre d'un projet de l'Anefa.

Cette compétition était ouverte à tous les stagiaires actuellement sous contrat en alternance dans les différents établissements du Centre de formation des apprentis de la Nièvre. Et, Marianne Save, l'animatrice du GED Agri'rural Nièvre, qui pilotait l'organisation pour le copte du syndicat agricole, a reçu 23 photos de participant(e)s. Si certaines d'entre elles ne répondaient pas complètement aux critères évalués par le jury (des professionnels de l'agriculture, de l'emploi et de la presse agricole), toutes les photos ont concouru avec la même acuité et l'équipe de la FDSEA remercie tous les jeunes qui ont participé.

Samedi dernier, lors du 1er salon *«Fiers d'être apprentis»*, au Centrexpo de Nevers, l'annonce du palmarès et la remise des prix a été faite dans les règles de l'art sur le stand de la FDSEA. Marianne Save a récompensé particulièrement deux jeunes femmes, toutes les deux en 3è année de Bac professionnel CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole) à Challuy. La lauréate, dont la photo représentant un coq regardant dans les yeux une vache charolaise est arrivée en tête des délibérations, s'appelle Apolline Dubois.

Elle réalise un carton plein puisqu'elle prend également la deuxième place ex-aequo, avec une image d'un veau sous la paille. Sa principale concurrente et co-religionnaire à Challuy, Solenn Bourdon, se classe donc seconde ex-aequo, pour une photo d'un agneau cabotin dans une vieille voiture à la porte ouverte. Apolline s'est vue remettre une caméra Gopro offerte par la FDSEA et Solenn un chèque-cadeau de 100 euros à valoir dans tous les magasins Gamm'Vert offert par la coopérative Axereal. Bravo à ces jeunes photographes qui ont su capter des scènes agricoles cocaces avec toute leur sensibilité !

E.C.



La photo gagnante a remporté le plus de points, par rapport à la grille d'évaluation, des quatre membres du jury professionnel.



Pour cette photo représentant un agneau un peu cabotin, Solenn Bourdon, se classe 2è ex-aequo.

Chronique emploi

Réforme de la justice prud'homale

A compter du 1er aout 2016, il sera indispensable d'avoir un avocat ou un défenseur syndical en appel.

Un décret publié le 25 mai 2016 met en œuvre la réforme de la justice prud'homale initiée par la loi Macron. Parmi les nombreux aspects de la procédure prud'homale impactés par cette réforme, les règles relatives à l'assistance et la représentation de l'employeur et du salarié devant un conseil de prud'hommes sont largement remaniées.

Il en ressort notamment que, pour les appels formés à compter du 1er août 2016, les parties devront nécessairement être représentées par un avocat ou un défenseur syndical. Un contentieux individuel du travail, en appel, relèvera ainsi de la procédure avec représentation obligatoire applicable à d'autres types de contentieux (ex. : au civil).

Pour ce faire, le défenseur syndical accomplira les mêmes actes de procédure que ceux mis à la charge d'un avocat. Toutefois, à la différence d'un avocat, il les établira sur papier et les communiquera par voie de notification et non par la voie électronique.

SERVICE EMPLOI

▸ Formation

Juin *«Phytothérapie et aromathérapie en élevage»*
au CFPPA du Morvan

Le CFPPA du Morvan organise deux journées de formation à Château-Chinon pour les éleveurs ou porteurs de projets agricoles, le jeudi 30 juin sur *«la phytothérapie en élevage : les 12 plantes majeures»* et le vendredi 1er juillet sur *«l'aromathérapie : les 12 huiles essentielles majeures»*. Possibilité est offerte de participer à l'une ou l'autre de ces journées de formation. Financement VIVEA ou contacter le CFPPA du Morvan.

Renseignements et inscriptions auprès d'Armelle Buisson, coordinatrice de la formation,
au 03 86 79 49 30 ou par mail à armelle.buisson@educagri.fr.

FDSEA

Au chevet du monde paysan

Droite et gauche confondues, les parlementaires de l'Yonne, ainsi que la présidente de la Commission agricole au Conseil départemental ont fait front commun ce vendredi à Jussy, pour aller à la rencontre des exploitants et prendre la mesure des dégâts occasionnés par les intempéries, répondant à l'invitation lancée par la FDSEA de l'Yonne.



Une rencontre faisant fi des clivages politiques traditionnels.



Du monde dans les vergers pour constater les dégâts et goûter aux premières cerises. Qui seront peut-être aussi les dernières !

D'ordinaire, c'est dans l'ambiance feutrée d'un bureau que se déroule la réunion trimestrielle initiée par l'instance syndicale avec les parlementaires du département. Mais les récents épisodes de grêle et de gel ainsi que les fortes pluies tombées ces dernières semaines en ont décidé autrement et c'est à Jussy, sur l'exploitation d'Alain et Benard Duruz, céréaliers arboriculteurs, que s'est tenue la réunion, en présence de nombreux agriculteurs ou viticulteurs, venus témoigner du marasme économique dans lequel est plongée la profession.

A la tête d'une dizaine d'ha implantés en arbres fruitiers, Alain Duruz a fait ses comptes : *«cette année, si on fait 500 kg de cerises, ce sera le bout du monde, au lieu de 20 tonnes en temps ordinaire»*. Même bilan pour ce qui est des autres productions comme les pêches ou nectarines : *«grosso modo, on estime à plus de 80% les dégâts dans les parcelles. Le problème est qu'on ne peut pas intervenir pour traiter et protéger le peu qu'il reste, avec cette pluie qui n'en finit pas de tomber et des cerises qui éclatent de rire», c'est le cas de le dire»*.

Sur les 120 ha en grandes cultures que compte l'exploitation, beaucoup de pertes en perspective également : *«après un premier passage d'experts, on estime les dégâts de 40 à 80%, voire 85% sur les blés, de 60 à 65% sur les orges et de 60% en colza»*. Ils sont quatre parlementaires à avoir fait le déplacement à Jussy : les sénateurs Henri de Raincourt et Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que Guillaume Larrivé, côté LR et le député PS d'Avallon, Jean-Yves Caullet. Présente également, Michèle Crouzet, présidente de la Commission agriculture au Conseil départemental. Oubliés un temps les clivages politiques. Tout le mode est à l'écoute et mesure l'ampleur de la catastrophe, synonyme de situations financières compliquées pour beaucoup.

La vigne n'a bien sur, pas non plus été épargnée, comme le rappelle Alain Rigoutat, viticulteur dans le village : *«12 ha implantés en Coulanges, Bourgogne aligoté et crémant, avec des pertes sur les hauteurs, de 100% pour tout ce qui est exposé plein sud et de 60 à 85% pour ce qui est du crémant et de l'aligoté»*. Avec le souci supplémentaire de voir la situation empirer : *«les rameaux sont tellement impactés que ça se casse comme du verre et les parcelles touchées aujourd'hui à 50 et 60%, risquent demain de l'être bien plus»* Un préjudice estimé pour l'heure à 150 K€. Bien qu'assuré, le viticulteur est pessimiste : *«l'assurance me permet d'assurer la pérennité de l'entreprise et couvrir les charges de personnel, mais l'on risque de perdre une part importante de clientèle, faute de vins à vendre»*.

Le monde paysan vous regarde de près

L'éleveur et président de 110 Bourgogne, Gérard Delagneau, a lui aussi fait les comptes : *«on estime les pertes par la grêle, à 20 000 tonnes, sur le secteur de la coopérative. Mais après, quid des températures ? On sait que la floraison sous la pluie, que ce soit en blé ou en orge, c'est pas terrible!»* Réclamant dans la foulée aux parlementaires présents, *«de pouvoir, comme il y a quelques années, tenter de récolter des jachères, mais il faut faire vite !»* Un message repris au vol par le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, qui appelle à déroger à l'interdiction d'utiliser les jachères : *«aujourd'hui, la position syndicale est claire ! Faisons de la désobéissance agricole et agronomique pour le sauvetage de l'élevage. On ne va pas s'occuper de l'administration et on va dire de récolter les jachères. Cela se fait bien en Seine et Marne, où le préfet l'a autorisé»*.

La liste des propositions présentée aux élus présents, pour *«garantir et sécuriser le revenu des exploitants agricoles»*, est longue : amélioration des outils dédiés à la gestion des risques, meilleure répartition de la valeur ajoutée, maintien à 10% de l'enveloppe destinée au paiement redistributif, étiquetage de l'origine des produits, prolongement du plan de soutien… D'autant que les perspectives sont loin d'être au beau fixe, rappelle le président de la FDSEA 89 : *«en lait, on est descendu à 270 € les 1 000 litres ce mois ci en prix A chez Sodiaal. Et on annonce déjà pour l'été, des prix à 250 €, ça va forcément poser des soucis aux fabricants d'aliments, quand on sait que le point d'équilibre est à 340 € !»* Autre sujet portant à polémique et alimentant les débats, celui de la protection des cultures, avec là aussi un message clair : *«nous demandons qu'aucune interdiction franco-française de substances actives ne soit prise, ces décisions relevant du niveau européen. Quand il y a un problème à traiter, on ne le renvoie pas aux pays membres en disant, débrouillez vous avec ! C'est ce qui s'est passé avec les néocotinoides et ce qui va se passer avec le glyphosate !»*

Au final, des échanges à bâtons rompus, francs et directs parfois. Pas de solutions miracle mais une écoute peut-être renforcée et ce message délivré à l'attention des élus : *«le monde paysan vous regarde de près, quelque soit votre couleur politique. Sur des sujets aussi importants, il vous faut faire bloc. Il en va de la survie de l'agriculture»*.

DOMINIQUE BERNERD



«Pour manger français, laissez-nous produire» Un message qui a le mérite de la clarté.



Quand le monde politique encadre l'agriculture… Avec de gauche à droite : le sénateur Lemoyne, Alain Duruz et le député Caullet



Si la gauche se met à regarder à droite et la droite à regarder à gauche, où va-t-on !

Arboriculture

Il sera bien court le temps des cerises...

Les multiples averses de grêle et le gel ont ruiné les espoirs de l'arboriculture icaunaise. Les fruits seront rares cette année, particulièrement les cerises, dont certaines parcelles ont été touchées à 100 %.



Certains vergers sont détruits à 100%.



Laure Mahoudeau

Des cerises fendillées, pourries et au final, invendables.

L'accent traîne un peu parfois à la fin des phrases, trahissant des origines helvétiques. Bernard Duruz est arboriculteur à Jussy et avec Alain, son fils, exploite une dizaine d'hectares en fruits dont la moitié, plantée de cerisiers.

En temps normal, la récolte à l'année avoisine les 20 tonnes de cerises. Mais la grêle et le gel ont réduit l'échelle et aujourd'hui, c'est en centaines de kg que l'on estime la prochaine collecte : *«tous les efforts d'une année réduit à néant en dix minutes ! Ça fout le moral en l'air…»* Sur les hauteurs de Jussy, un tapis de feuilles et de cerises encore vertes tapisse le sol. Sur certaines parcelles, tout espoir de commercialiser des cerises cette année s'est envolé. Et toutes les productions sont touchées, rappelle Laure, elle aussi arboricultrice sur le village : *«les groseilles à maquereau ont été explosées par la grêle, les framboisiers, on ne sait pas si on va pouvoir les récolter, les cassis aussi sont impactés, des groseilliers, il ne reste que les tiges, les pêches, c'est un carnage!»* L'orage du 27 mai dernier est encore dans tous les esprits et restera gravé dans l'histoire agricole du coulangeois, qui n'en finit pas de panser ses plaies.

La pourriture s'est installée

Sur les branches encore marquées par les impacts des grêlons, quelques taches couleur rouge sang, comme des traces de blessures *«c'est de l'Early, une variété précoce, d'ordinaire hyper sucrée, mais là, elles sont gorgées de flotte et n'ont aucun goût»* Un peu plus loin, les premières *Burlat*, éclatées par la pluie, invendables : *«et pourtant, c'était chargé cette année ! Sans faire une récolte record, il y avait un bon potentiel à la floraison, c'était pas vilain»*. Avec les pluies sont arrivés les champignons : mycéliums et monilioses tapissent les bouquets de fruits et la pourriture envahit la végétation : *«le gros problème, c'est que ça va attirer la mouche qui va y pondre des œufs, ça va hiverner sur les enfourchements de branches et si le prochain hiver n'est pas suffisamment rigoureux pour tout flinguer, ce sera problématique l'an prochain pour arriver à les maîtriser»*.

D'autant que sur les bois, les bourgeons de l'an prochain ont eux aussi été touchés par la grêle. Le seul espoir de sauver une partie de la récolte repose sur les variétés les plus tardives, comme la *Summit* ou l'*Hedelfingen* : *«elles représentent environ le tiers de la récolte et on parviendra peut-être à en sauver 20 %, mais à condition que toutes les conditions météo soient réunies et qu'il arrête de pleuvoir. Mais pour le moment, on «parle à travers notre chapeau», car on ne tient rien du tout ! Imagines qu'il retombe 150 mm d'ici 15 jours, c'est torché !»*. Seul espoir : *«que des mesures d'urgence soient prises, comme l'exonération totale des charges MSA et une année blanche sur les emprunts»* S'assurer contre la grêle ? Impossible rétorque Bernard Duruz : *«avec un potentiel de 4 à 5 tonnes/ha, qui pourrait se permettre 2 500 € de prime d'assurance à l'ha ? Il n'y a que dans la vallée du Rhône où c'est possible, là bas, les rendements sont trois fois plus importants»*. Trouver des cueilleurs pour récolter les cerises vendables ne sera pas facile non plus : *«obligés à trier les fruits sur l'arbre, ils mettront trois fois plus de temps pour remplir un panier et ce ne sera pas rentable pour eux, vu qu'ils sont payés au panier»*. Les cerises ne chanteront pas cette année et conforteront les vers de Jean-Baptiste Clément : *«il est bien court, le temps des cerises»*.

DOMINIQUE BERNERD



Les pêches aussi portent les stigmates de la grêle.



▶ Agenda

Prochaines Journées Portes Ouvertes dans les MFR

MFR de Toucy : samedi 25 juin, de 9 h à 17 h

Opération élimination déchets dangereux

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CCI de l'Yonne et leurs partenaires, organisent du 21 au 23 juin une opération d'élimination de déchets dangereux dans le département. ouvert aux artisans, artisans commerçants et entreprises de Bourgogne qui produisent des déchets dangereux en petite quantité (déchets de peinture, colle, encres, vernis, diluants, solvants, cartouches de silicone, emballages, chiffons et matériels souillés par ces produits, aérosols, huiles minérales, filtres à huile, etc). tarif : 0,95 € HT/kg. Centres participants : Sens (03 25 71 24 00), Auxerre (03 86 4695 75), Saint-Florentin (03 86 4376 10), Joigny (03 86 6205 44) et Venoy (03 86 49 02 58), sur rendez-vous préalable, du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h Inscriptions : www.artisanat-bourgogne.fr/coupdebalai

21/06 Inscrivez-vous à la fête de la musique

35ème Fête de la musique mardi 21 juin. Organisateurs, artistes…, si vous voulez faire connaître votre manifestation, prenez contact dès aujourd'hui avec Yonne Arts Vivants. L'office départemental de développement culturel est le relais officiel de la manifestation dans l'Yonne pour la collecte des informations et la diffusion des évènements sur le site national www.fetedela-musique.culture.fr et auprès des médias locaux. tél 03 86 46 11 05, Email : info@yonneartsvivants.fr - Site : www.yonneartsvivants.fr

18/06 Feux de la Saint-Jean à Diges

Feux de la Saint-Jean à Diges, samedi 18 juin. Dès 16 h, jeux gratuits. A partir de 20 h, soirée celtique dynamique et humoristique avec le groupe Celtifort'Air. A partir de 22 h 30, allumage du feu de Saint-Jean, suivi d'un grand feu d'artifice et reprise musicale jusqu'à 1 h du matin. Gratuit

18/06 Tracteurs et voitures anciennes à Ouanne

L'association les Anciennes mécaniques Ouainaises, organise, samedi 18 juin, une randonnée de tracteurs accompagnés de voitures anciennes pour un parcours de 45 km. Mise en place dès 8 h, sur la place Jean-Goutte Toquet, à Ouanne, où l'on pourra admirer sans retenue ces témoins du passé. Après un parcours qui débutera à 8 h 45 et passera par Mouffy, Migé, Val de Mercy, Coulanges la Vineuse, Gy l'Evêque et Escamps, arrivée à Ouanne vers 20 h aux bâtiments agricoles de Sylvain Bertheau, route de Chastenay.

Chambre d'agriculture

Une crise accentuée par les aléas climatiques

Loin de s'améliorer, la situation des différentes filières s'est encore dégradée depuis la dernière session et le tableau dressé est sombre, accentué par les multiples épisodes de gel et de grêle qui ont touché le département.



De gauche à droite : Nadine Darlot, vice-présidente Chambre agri 89, Didier Roussel directeur DDT 89, Etienne Henriot, Président Chambre agri 89, Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional BFC, Michèle Crouzet, présidente Commission agriculture au Conseil départemental, Hervé Mivielle, directeur Chambre agri 89

Dans son discours introductif à la session du 26 mai dernier, le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot est revenu longuement sur les difficultés à la fois techniques et économiques constatées dans les différents secteurs de l'économie agricole départementale. Un constat chiffré dont personne ne soupçonnait alors, qu'il allait s'alourdir dès le lendemain, après l'orage de grêle cataclysmique et les fortes pluies ayant touché toute une partie du département.

Concernant les grandes cultures, si l'hiver doux laissait présager deux semaines d'avance dans le cycle végétatif, la fraîcheur qui a accompagné ce début de printemps a remis les pendules à l'heure. Les températures élevées enregistrées ces quatre derniers mois ont permis aux pucerons de se développer après avoir résisté à l'hiver. Avec pour conséquence notamment, de sérieux problèmes en colza, particulièrement en zone plateau, où suite à la présence d'altistes et de charançons, certaines parcelles ont du être retournées. Le cours du blé pour sa part, continue de se replier avec désormais un différentiel entre blé panifiable et fourrager n'excédant pas 10 /tonne, conséquence de deux récoltes mondiales exceptionnelles et de stocks au plus haut : 6,4 millions de tonnes pour la seule ferme France, le triple d'il y a deux ans, dont 2,6 millions restées dans les exploitations. Et le pire est peut-être à venir, s'alarme Etienne Henriot : *«en blé 1, base juillet, on évoque déjà un prix à 130 € , inférieur au coût de production…»*

Des parcelles dévastées à 100 %

Autre sujet hélas sous les feux de l'actualité : la viticulture. *«Nous nous satisfaisions de ce qui se passait depuis deux ans. On avait renoué avec un niveau de récolte qui était correct et permettait de reconstituer aussi bien les trésoreries que les VCI, pour ceux qui étaient concernés»*. Mais les différents épisodes de gel et de grêle ont depuis rebattu les cartes et la situation est désormais critique pour certaines exploitations. C'est tout le vignoble de l'Yonne qui est impacté, avec un épicentre sur le Chablisien et l'Auxerrois. Et pour les vins rouges, pas de possibilité d'effectuer des VCI. Un premier bilan estimait à près de 1 000 ha, les parcelles touchées par la gelée noire en Chablisien. En zone Auxerrois, c'est près du tiers du vignoble qui a été touché par le gel, avec une intensité de perte variant pour certains de 70 à 100 % et une récolte réduite à néant. Et les effets ne sont pas forcément immédiats rappelle le président de la Chambre : *«la problématique de la grêle, c'est qu'à l'inquiétude pour la récolte en cours, se rajoute l'inquiétude pour la récolte à venir, selon l'importance dont la vigne est abimée»*. La situation économique d'un grand nombre de viticulteurs est à prendre en compte avec attention et la Chambre d'agriculture prévoit de déployer un dispositif d'accompagnement spécifique, consistant à conseiller techniquement et collectivement par des réunions *«bout de vigne»*, les viticulteurs concernés. Multipliant par ailleurs l'information diffusée sur le mode de conduite des parcelles sinistrées.

Déjà sinistrée par le gel, menacée par l'interdiction à venir de certains traitements, l'arboriculture icaunaise est aujourd'hui totalement dévastée, depuis l'orage de grêle qui a touché tout le sud Auxerrois le 27 mai dernier. Certains s'interrogent même sur le devenir de la filière et se disent prêts à tout arrêter, suite aux multiples aléas climatiques qui se sont succédés ces dernières années.

Des cours qui ne cessent de chuter

«Concernant le secteur de la viande, par rapport à la dernière session, ça ne s'est pas arrangé, loin de là ! En terme de cours notamment, tous les secteurs sont touchés». Des prix en baisse sans perspective d'amélioration, notamment pour ce qui est des jeunes bovins, dont la baisse des cours est accentuée par la demande morose des marchés italiens et grecs et l'abondance de vaches laitières sur le territoire national. Voyants au rouge également, pour les femelles, avec là aussi, un marché français encombré par des effectifs pléthoriques et des ventes qui ne décollent pas, en lien avec les températures qui ne favorisent guère la consommation de barbecues. On note par ailleurs sur la viande maigre, une forte pression des engraisseurs italiens pour faire baisser les prix. En secteur lait, le prix moyen mensuel dans l'Yonne est passé sous la barre des 300 €/1 000 l en mars dernier et depuis, ne cesse de chuter. Avec parfois des écarts de prix pouvant atteindre 50 €, en fonction des marchés des laiteries, rappelle la vice-présidente de la Chambre d'agriculture, Nadine Darlot : *« cela fait trois ans que je tire la sonnette d'alarme, mais là, on arrive au bout. D'autant plus que se rajoute le problème du stock de maïs après deux années difficiles. Plus du tiers des exploitations dans l'Yonne seront en rupture de stock cet été. On espérait pouvoir ensemencer de bonne heure, mais avec la météo, mauvaise pioche ! Et cela ramène de l'inquiétude supplémentaire»*.

Des permis de construire ou à exploiter invalidés

La campagne de télédéclaration Pac se termine, avec au 22 mai, un taux de 82 % de dossiers signés. Si globalement la campagne 2016 n'a pas présenté de difficultés majeures, certains dossiers ont nécessité un temps de mobilisation important, d'où cette remarque d'Etienne Henriot : *«certains sont restés toute la journée sur leur dossier et ce n'est pas normal. En arriver là aujourd'hui, comme si on était des débutants, ce n'est pas sérieux !»* Dénonçant au passage l'impossibilité d'utiliser cette année l'outil Mes P@rcelles, suite au refus du ministère d'autoriser le transfert des données de Télépac sur cet outil.

Autre anomalie soulevée par le président de la Chambre d'agriculture : la remise en cause de droits à construire ou à exploiter, par des associations contestant certains projets agricoles en cours. A l'image de cette exploitation de l'Avallonnais qui s'est lancée depuis plusieurs années dans un important projet de méthanisation après avoir obtenu permis de construire et autorisation d'exploiter, et qui s'est vue signifiée l'invalidité du permis de construire, l'obligeant à arrêter son activité : *«ces initiatives individuelles de contestation de projets agricoles en cours se multiplient. C'est l'exercice normal de la démocratie, mais un exercice qui a tout de même ses limites. Une démocratie qui fonctionne, c'est une démocratie où chacun est capable de s'entendre, de s'écouter et de se respecter. Ce n'est pas de mon point de vue le cas et le risque de dérive est grand. Peut-on admettre à partir du moment où il a au départ respecté les procédures en vigueur, qu'un porteur de projet ait à se questionner chaque jour sur le fait qu'il puisse être autorisé à continuer d'exploiter en l'état son investissement, de façon à vivre de son travail et à rembourser les emprunts qu'il a contractés pour le réaliser ?»*

Dominique Bernerd

(D'après éléments de conjoncture fournis par la Chambre agri 89)

Cialyn

Activité en hausse mais chiffre d'affaires stable

En dépit d'une activité globale à la hausse, la coopérative a clôturé l'exercice 2015 avec une stagnation de son chiffre d'affaires, conséquence notamment d'un coût moyen pondéré des gros bovins en recul de 2%


La moitié des animaux exportés sont de race charolaise.

A l'issue de sa 45e clôture d'exercice, la Cialyn enregistre une activité globale s'établissant à 131 837 UGB, en hausse de +1,6% sur l'ensemble des volumes collectés. Au 31 décembre 2015, elle comptait 3 231 adhérents toutes productions confondues, pour un territoire réparti sur 31 départements, les principaux restant l'Yonne, la Nièvre, la Côte d'Or et le Cher. Ramenée au nombre de têtes, l'activité enregistre 131 183 bovins, qui fait de la coopérative la 4e Organisation de Producteurs au plan national et la 12e OP en secteur ovin, avec 99 444 animaux. Le chiffre d'affaires de l'exercice est stable, s'établissant à 166 M€, dominé par l'activité Bovins maigres (46% du CA), suivie des Bovins Viande (42%). Des chiffres commentés par la directrice, Séverine Breton : *«quand on regarde de plus près les prix moyens sur l'exercice, celui du broutard est stable, par rapport à l'année précédente, le prix des ovins est en légère augmentation, mais le coût moyen pondéré en gros bovins connaît une baisse de 2%»*. En matière de génétique charolaise, la campagne de ventes de l'hiver dernier a totalisé sur les trois stations principales, dont Charmoy : 258 palettes pour 182 taureaux vendus et une moyenne de vente à 3 094 €. Concernant ce secteur, l'un des chantiers de l'année portera sur l'évolution du règlement zootechnique européen.

Baisse de la consommation italienne

Dans un contexte de progression des abattages de +2%, la collecte au niveau de la coopérative, des Jeunes Bovins est en retrait de 6,1%, mais les chiffres du 1er trimestre 2016 semblent repartir à la hausse. Augmentation en revanche, de l'activité Gros Bovins (+4,5%), avec une prédominance vaches laitières (+10,3%) et vaches allaitantes (+ 2,2%). En dépit d'une restriction de mouvements liée à la FCO, entre le 11 septembre et le 30 octobre dernier, la collecte Bovins maigres est également en hausse, (+2,5%), celle des ovins restant stable.

L'activité Bovins maigres reste marquée par une destination à l'export importante (64% des volumes). Au total, 200 735 animaux ont été exportés en 2015 via la filiale Deltagro, l'Italie restant le client principal (85,5% des ventes), suivie de très loin par l'Espagne (7,6%) et la Turquie (5,2%). Si la race charolaise représente encore la moitié des animaux exportés, ce chiffre connaît une légère baisse, au profit des races blondes comme la Limousine. Si le marché italien reste leader, précise Séverine Breton, *«la consommation dans le pays continue de baisser, le pays étant particulièrement sensible aux problématiques dénoncées par certains lobbyistes anti-viande et les abattages sont en recul»*. Le CA pour l'exercice, de l'outil d'abattage Sicavyl, s'élève à 119 M€, pour 27 650 tonnes traitées, soit en nombre de têtes : 48 115 ovins, 30 269 gros bovins, 23 179 jeunes bovins et 4 839 veaux de boucherie. Le chiffre d'affaires se répartissant entre GMS (37%), export (29%), grossistes industriels (22%), détaillants (10%) et restauration Hors Foyer (2%). A noter par ailleurs : des chiffres concernant l'activité *«Filières Qualité»*, revenus à ceux de 2007 pour ce qui relève des bovins, avec 19 255 animaux commercialisés. L'impact filière étant aujourd'hui plus important pour ce qui est de l'activité ovine, avec 45 403 ovins vendus.

DOMINIQUE BERNERD

Soumaintrain

Enfin l'IGP !

En passe d'obtenir la reconnaissance IGP, le fromage soumaintrain va devoir se forger une identité auprès du grand public


Il faut environ 4 litres de lait pour fabriquer un soumaintrain.

«J'aurais aimé être heureux de vous annoncer la bonne nouvelle, mais c'est désormais une question de semaines, voire de jours…» Le président de l'association de défense du Soumaintrain, Lionel Dosne, se veut confiant, mais il aura tout de même fallu cinq ans de démarches pour voir aboutir la reconnaissance en IGP* de l'appellation. Et bien plus encore quand on sait que les premières réunions autour du signe de qualité remontent à 1992… Le dernier obstacle semble cette fois-ci avoir été franchi, avec un avis de mise en consultation européenne publié en février dernier qui n'aura donné lieu à aucune opposition pouvant en empêcher l'enregistrement. Il devrait être officialisé fin juin, début juillet au plus tard.

Mais Lionel Dosne le reconnaît : *«cette étape de l'obtention de l'IGP n'est qu'une étape, la fin d'un processus, mais il y aura d'autres étapes derrière. Il nous faudra continuer à travailler ensemble. Sans collectif, le Soumaintrain n'existerait pas»*.

L'heure, pour ce fromage de lait de vache, à pate molle et croute lavée, né il y a plusieurs siècles entre Bourgogne et Champagne, mais remis au goût du jour par une poignée de passionnés dans les années 80, de passer d'un public d'initiés à une reconnaissance par le plus grand nombre : *«on sait que l'on va être sous les feux de la rampe quelque temps et il nous faudra rebondir là-dessus»*. Pas facile pour autant, de se tailler une place entre les illustres voisins que sont l'époisses et le chaource ! Pour y parvenir, l'association mise sur une communication renforcée passant notamment par une présence aux concours les plus prestigieux comme le Concours général Agricole ou le Concours régional des fromages fermiers de Bourgogne. Avec une médaille d'argent glanée au premier par la fromagerie Berthaut et une autre au second par le Gaec Leclere.

Mais l'IGP est aussi synonyme d'homogénéité des produits en réponse à un cahier des charges précis et rigoureux, rappelle le président de l'association : *«un gros travail a été réalisé en ce sens et la production connaît aujourd'hui une plus grande uniformité. De toute façon, parvenu à ce stade de l'homologation, si le produit n'est pas conforme, il ne passe pas»*. Le soumaintrain ayant par ailleurs pour handicap, *«d'être un produit très technique et difficile à fabriquer, beaucoup plus par exemple, que le chaource»*. Il s'en produit désormais environ 130 tonnes à l'année, dans l'Yonne, berceau de l'appellation, mais aussi en Côte d'Or et dans l'Aube. Avec la problématique que la production de lait se situe en haut de la zone et la fabrication industrielle, plus en sud, Pas de quoi décourager les passionnés de l'appellation, bien décidés à batailler ferme pour qu'un jour, il ne soit pas rare d'entendre : *«mais si, vous savez bien ! L'époisses ! Ce fromage qui ressemble au soumaintrain»*.

* L'Indication Géographique Protégée (IGP) est un signe d'identification de la Communauté Européenne d'origine et de qualité, qui permet de préserver les dénominations géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit agricole alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine.

DOMINIQUE BERNERD

Énergies renouvelables

Un département dans le vent

Récemment inauguré, le parc éolien de l'Auxerrois, situé sur les communes de Chitry et Quenne, porte à 67 le nombre d'éoliennes en service, faisant de l'Yonne un département leader en Bourgogne Franche-Comté



Présidente de la région en tête, de nombreux élus étaient présents pour l'inauguration du parc de l'auxerrois, le 12 mai dernier, ainsi que le préfet du département, Jean-Christophe Moraud. Crêtes et couloirs favorables font de l'Yonne un territoire propice au développement de l'éolien, avec pour objectif, 116 mats en fonctionnement d'ici fin 2017.

Les quatre éoliennes installées en 2011 aux Clérimois, dans le nord Sénonais ont longtemps été les seules à représenter ce type d'énergie dans le département. Mais en cinq ans, l'Yonne a rattrapé son retard et compte désormais 67 mats depuis la mise en service en novembre dernier, par la Compagnie du Vent, de 16 éoliennes en bordure d'autoroute, sur les communes de Quenne et Chitry. Un chiffre appelé à tripler dans les quatre ans à venir, dans le cadre du Schéma régional climat air énergie, avec comme objectif pour le département, de se doter de 200 à 250 mats à l'horizon 2020. Pour une production globale annuelle estimée à 500 MW, sur les 2 100 prévus sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, qui devrait alors compter de 500 à 600 éoliennes sur son territoire.

Les seize mats récemment inaugurés au dessus d'Auxerre, d'une puissance totale de 32 mégawatts, devraient produire à l'année, 80 millions de kwh, ou l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 33 300 personnes, soit près de l'ensemble de toute la population auxerroise. Évitant ainsi dans le même temps, l'émission de 53 600 tonnes de CO2. Mais le développement de l'éolien dans l'Yonne est loin de s'apparenter à un long fleuve tranquille et relève plus de l'école de la patience. Si le département peut se targuer d'avoir accueilli trois nouveaux parcs en un an, pas moins de douze années se seront écoulées en ce qui concerne le nouveau parc de l'auxerrois, entre la genèse du projet et les premiers tours de pales à l'automne 2015. Un projet qui aura connu «*nombre de vicissitudes et des oppositions multiples*», a rappelé le maire de Quenne, Michel Pouillot, à l'heure de l'inauguration, regrettant au passage «*que l'évolution vers une communauté d'agglomération, ait privé les communes initiatrices du projet, de retombées économiques conséquentes*». Travail de fourmi également mené depuis 2003, auprès des propriétaires des terres sur lesquelles sont installées les seize éoliennes, avec parfois, compte tenu de très petites parcelles, pas moins de six contrats différents, pour une seule éolienne. Coût global de ce nouveau parc, propriété de la Compagnie du vent (groupe Engie) : 40 M€, pour une durée de vie estimée à 25 ans et un retour sur investissement sur 9 ou 10 ans.

Dominique Bernerd

Comment fonctionne une éolienne ?

Une girouette située à l'arrière de la nacelle commande par automate aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent dès qu'il se lève. Mises en mouvement par la seule force du vent, les trois pales entraînent avec elles l'axe lent, le multiplicateur, l'axe rapide et la génératrice. Il faut une vitesse du vent minimum de 15 km/h pour que la génératrice puisse être couplée au réseau électrique. Le rotor tourne alors à sa vitesse nominale de 15 tours/mn et la génératrice à 1 500 tours/mn, délivrant alors un courant électrique alternatif de 690 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Lorsqu'elle atteint 45 km/h, l'éolienne fournit sa puissance nominale, qui est alors maintenue constante par une réduction progressive de la portance des pales, en modifiant leur angle et en les faisant pivoter sur leurs roulements.

Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 90 km/h, les pales sont mises «*en drapeau*» et leur portance devient quasiment nulle. L'éolienne ne produit plus alors d'électricité et la génératrice est déconnectée du réseau. Toutes opérations informatisées et gérées par automate. En cas d'arrêt d'urgence, un frein à disque placé sur l'axe rapide permet de mettre l'éolienne en sécurité. A l'intérieur de la tour, un transformateur convertit la tension de 690 volts en 20 000 volts, avant de l'injecter sur le réseau national d'Electricité de France.

(Sources : La Compagnie du Vent, Groupe ENGIE)

Drive fermier

«Bon vent au Drive de Sens…»

Lancé le 29 avril dernier, le Drive fermier du Sénonais compte déjà 420 comptes clients. Il a été inauguré officiellement en présence du président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot et d'élus de la circonscription

Pourquoi réinventer quelque chose qui fonctionne bien ? Dix huit mois après le lancement du premier drive fermier à voir le jour en Bourgogne, les «*cousins*» du Sénonais se sont inspirés du Drive fermier de l'Auxerrois pour se lancer à leur tour dans l'aventure, comme l'a rappelé l'héliciculteur* et président de l'association, Dominique Rouyer, à l'heure de l'inauguration officielle : «*l'initiative est née il y a quelques mois, copiée sur la démarche entreprise avec la création du Drive fermier sur Auxerre, aujourd'hui en vitesse de croisière…*» Lancé le 29 avril dernier, dans le cadre de la Foire exposition, celui du Sénonais compte déjà à ce jour 420 clients et près d'une soixantaine de retraits par semaine. Avec de belles perspectives à l'appui, car ce type de commercialisation n'existait pas encore sur le secteur. Si l'aventure est économique, elle est avant tout humaine, souligne Dominique Rouyer : «*permettant dans un premier temps aux producteurs d'ici, de se rencontrer, alors qu'auparavant, chacun restait sur sa ferme…*» S'ils sont quatorze à avoir déjà rejoint le mouvement, le cercle n'est pas fermé pour autant et d'autres producteurs sont attendus, notamment en viande bovine. Déjà plus de 200 produits disponibles en ligne,



Lancé le 29 avril pendant la Foire de Sens, le Drive fermier a été inauguré officiellement le 27 mai dernier à Maillot

avec toujours la même formule : les clients ont jusqu'à mercredi 14 h pour passer commande avec retrait des marchandises à Maillot, le vendredi, de 16 h 30 à 19 h 30, en présence de producteurs. La démarche a également été saluée par le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot, qui imagine déjà d'autres initiatives de ce type : «*on réfléchit dans le département à développer d'autres bassins. Cela permettra de prouver que le monde agricole, via le réseau Bienvenue à la ferme, est capable de proposer au citoyen et au consommateur la palette la plus large de produits divers, témoignant ainsi de toute la vivacité et le dynamisme du territoire. Bon vent au Drive de Sens !*»

Dominique Bernerd

* Eleveur d'escargots

Drive fermier du Sénonais Tél : 03 86 94 26 33
4, rue Henry Colline 89100 Maillot
Site Internet : www.drive-fermier.fr/89senonais/

Opab

Augmenter les performances de chaque exploitation

Les résultats 2015 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (Opab) ont été présentés vendredi 3 juin à Dijon.

Fruit d'un travail en coordination impliquant un grand nombre de structures, l'Opab a vocation d'informer, donner des références et une vison approfondie de l'état de l'agriculture régionale à toutes les personnes en capacité de prendre des décisions. Co-conduit par les réseaux des Chambres d'agriculture et Cerfrance, les travaux ont été présentés la semaine dernière dans les locaux du Conseil régional lors d'une séance présidée par Sophie Fonquernie, 14ème vice-présidente en charge de l'agriculture, en présence de nombreux élus politiques et professionnels, représentants de l'administration, conseillers des Opab, sans oublier les représentants des banques et de la MSA. Suite à la fusion des régions, les travaux de l'observatoire se sont considérablement élargis. Si les résultats 2015 concernent encore le seul périmètre de la Bourgogne, la volonté de travailler à l'échelle de la grande région a déjà été mise en œuvre avec la présentation de plusieurs études concernant la Bourgogne-Franche-Comté.

Difficile conjoncture

Sans grande surprise, les résultats présentés ne sont pas «*brillants*» et ce, dans toutes les productions. Même si la viticulture affiche de bons chiffres en 2015, les conditions climatiques actuelles génèrent de grandes inquiétudes pour l'année en cours. Pour Christian Decerle et Thierry Guillaume, les présidents respectifs de la Chambre régionale d'agriculture et de Cer France BFC, l'année 2015 restera une année «*difficile*» : «*De nombreux agriculteurs ont connu une dégradation de la santé économique de leur entreprise. Le début de l'année 2016 reste dans cette continuité conjoncturelle avec des prix de vente insuffisants pour la plupart des productions*». La présentation des résultats de l'Observatoire dans toutes les filières a confirmé cette tendance.



Les échanges ont été nombreux entre les partenaires de l'Opab.

Plus loin que le stade du constat, cette réunion s'est penchée sur les différents leviers à activer pour sécuriser les exploitations dans ce contexte perturbé. La grande hétérogénéité constatée entre les résultats d'un même secteur a mis en exergue les marges de progrès à réaliser par chacun. L'augmentation des performances de chaque exploitation doit ainsi être visée, aussi bien d'un point de vue technique (alimentation, maîtrise de l'herbe, mécanisation...), que sur les critères de gestion et de maîtrise des charges. Les postes en difficulté doivent avant tout être identifiés. A ce titre, le Conseil régional met actuellement en place une procédure pour réaliser des audits de filières et d'exploitations, en partenariat avec les Chambres d'agriculture pour aider les exploitants et les différents acteurs.

AURÉLIEN GENEST

Chiffres clés 2015

Grandes cultures. 3 894 exploitations, résultat courant par UTAF (prévisions) : 4200 euros en grandes cultures faible potentiel, 8300 euros en grandes cultures fort potentiel.
Viticulture. Nombre d'hectares en AOP : 30 873. Saône-et-Loire (y compris Beaujolais) : 40%, Côte d'Or : 32%, Yonne : 24%, Nièvre : 5%. Production millésime 2014 : 1 671 hl dont vins blancs : 62%, vins rouges et rosés : 28%, crémant : 10%. Résultat courant par UTAF (AOC régionales) : 62 900 euros (vente en vrac), 21 400 euros (vente en cave coopérative), 59 700 euros (vente en bouteilles).
Bovins viande. Nombre d'exploitations détenant des vaches : 7 210, dont spécialisées : 4 145. Nombre de vaches allaitantes (SAA) : 476 362. Nombre moyen d'UTA par exploitation spécialisée : 1,6. Nombre moyen d'UGB bovines par UTA : 96. Résultat courant par UTAF (prévisions) : 10 000 euros en bovins spécialisés, 7 700 euros en bovins + cultures.
Ovins viande. Nombre d'exploitations avec un atelier ovin de plus de 50 brebis : 987. Nombre de brebis viande : 142 104. Résultat courant par UTAF (prévisions) : 3 500 euros en ovins spécialisés, 17 400 euros en bovins-ovins, 8 600 euros en céréales-ovins.
Bovins lait. Nombre de producteurs laitiers : 801. Volume moyen livré par exploitation : 456 000 litres. Nombre de vaches laitières : 57 000. Volume de lait livré : 3 655 490 hl. Rendement moyen : 7 885 kg/vache/an. Production en AOP et IGP (estimées actuelles et en cours de demande) : 80 exploitations, 10% du volume régional. Résultat courant par UTAF (prévisions) : 200 euros.
Caprins. 780 détenteurs de chèvres (chiffre 2010), 25 470 chèvres, 30 laitiers, 327 ateliers fromagers, soit 90% des élevages de plus de 10 chèvres. Trois AOP caprines : Chavignol, Mâconnais et Charolais. Résultat nat courant par UTAF (prévisions) : 9 300 euros pour les caprins fromagers.
Equins. 1733 «entreprises liées au cheval», 1 229 élevages, 23 700 ha dédiés aux chevaux (3% des surfaces et 1% de la SAU), 23 400 équidés (3,8% des élevages nationaux, 50% en Saône-et-Loire), 2890 personnes impliquées (920 ETP rémunérés), 218 millions d'euros de chiffres d'affaires (dont 123 millions PMU), 326 établissements équestres (+20% en 10 ans), 18 884 licenciés.
Porcs. Nombre de sites de production : 278. Reproducteurs : 13 350. Porcs charcutiers abattus : 216 000. Porcs sous SIQO : 19 800. Résultat courant par UTAF (prévisions) : - 1500 euros.
Volailles. 384 éleveurs et dix organisations de production : 72 élevages AOC Bresse, 130 élevages Label Rouge, 62 élevages CQC, 120 élevages conventionnels. Résultat courant par UTAF (prévisions) : 7 200 euros.

«Faire appel à un regard extérieur»

Didier Ramet, président de la commission élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a présenté le système d'audit économique mis en place depuis près de deux ans dans son département. Ce dispositif permet de déterminer des pistes à améliorer au sein-même d'une exploitation : «*Une cinquantaine de fermes l'ont déjà testées, c'est le moment où jamais pour le développer, en ces temps difficiles, durant lesquels les agriculteurs manquent cruellement de lisibilité. Cet audit donne une vision globale de son exploitation, chose qu'il est difficile d'obtenir quand on a le nez dans le guidon... L'agriculteur n'a généralement pas assez de recul, il s'attarde la plupart du temps sur la marge brute de ses cultures ou de son atelier animal, mais rarement sur le fonctionnement global. En pratique, un technicien se rend sur la ferme une demi-journée et s'imprègne, résultats comptables en main, de son fonctionnement. Il prend connaissance de la production, des subventions, des charges opérationnelles et de structure, du parc matériel... Il arrive à*



l'EBE et en détache ensuite plusieurs points. Une feuille de route est restituée à l'exploitant environ trois semaines plus tard. Les résultats peuvent être commentés de manière individuelle, voire mieux : de façon collective, si l'agriculteur l'accepte, avec la participation d'exploitants travaillant dans des systèmes similaires. Ce dispositif s'adresse à tous les agriculteurs, même ceux qui ont de bons résultats, car on peut toujours progresser. Nous allons lancer une promotion dans les semaines qui viennent dans plusieurs secteurs de la Nièvre. Pour que le coût de l'opération ne soit pas dissuasif, nous comptons sur un positionnement fort de la part du Conseil régional avec qui nous sommes actuellement en négociations».

Maisons Familiales et Rurales

Erasmus + : retour sur une expérience enrichissante

107 jeunes issus de six MFR de Bourgogne et leurs 10 accompagnateurs ont pu bénéficier d'un stage d'immersion professionnelle en Europe, dans le cadre du programme Erasmus + 2015-2017.



Six Maisons familiales et rurales de la Région Bourgogne se sont engagées il y a un an dans la démarche Erasmus, qui permet aux jeunes scolaires et étudiants de bénéficier d'un programme de mobilité européenne.

107 jeunes et 10 accompagnateurs de MFR de Bourgogne engagées dans la démarche ont pu ainsi réaliser un stage professionnel de trois semaines dans un autre pays de l'Union européenne. Ces jeunes âgés de 17 à 21 ans se forment dans les secteurs de l'agriculture, l'aménagement paysager, la valorisation du cheval, le commerce en alimentation et en vins, le service aux personnes et préparent un bac professionnel.
Les séjours se sont déroulés entre mars et mai 2016 et le 30 mai, un rassemblement a été organisé par la Fédération régionale des MFR au conseil régional pour la remise officielle des Europass. Cette manifestation a été soutenue par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du *«Joli mois de l'Europe»* et la Draaf BFC. Après un séjour en immersion dans des univers professionnels et culturels différents, les jeunes ont pu présenter un bilan de cette expérience, leur ressenti et les bénéfices qu'ils en ont tirés, à la fois sur le plan professionnel et personnel.

Participaient à cette manifestation : Fabrice Ragni, président de la Fédération MFR de Bourgogne, Philippe Fayolle, directeur régional MFR de Bourgogne, Denis Egron, moniteur MFR de Villevallier en charge du projet Erasmus + 2015/2017, Edith Legourd, présidente MFR Toucy et accompagnatrice en Italie, Hervé quartier, accompagnateur MFR de Villevallier en espagne, Yannick Villain, directeur de la MFR de Villevallier et accompagnateur en Espagne, Nicolas Allouin, directeur de la MFR d'etang-sur-Arroux, Romain Lesueur, chargé de projet Erasmus +, Thierry Froissard, évaluateur Agence Erasmus + et Emmnauel Monnier de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

MSA Services

Une activité en plein progression

Les actions de l'association MSA Services Bourgogne Franche-Comté se sont multipliées l'an passé. La dernière assemblée générale l'a démontré.



L'équipe est basée à Dijon.

MSA Services Bourgogne-Franche-Comté agit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dans le prolongement de la mission de service public de la MSA. Cette association loi 1901 répond aux besoins des territoires ruraux et travaille en étroite collaboration avec les acteurs existants. Les projets de développement des territoires bourguignons et franc-comtois impulsés, accompagnés et soutenus par MSA Services se sont multipliés en 2015.

Le président Bernard Virely a relaté cette activité en hausse lors de l'assemblée générale de l'association. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance avec notamment une professionnalisation de la prospection, une progression de l'activité ingénierie, une diversification de l'activité formation et une extension du périmètre géographique des actions. L'effectif de MSA Services a lui aussi évolué avec 3,5 emplois à temps plein dont ceux de Nicolas Regnard (responsable), Florence Guais-Lerat (chargée d'études) et Armelle Barry (assistante sociale).

Exemples de missions

En 2015, l'accompagnement auprès des professionnels de santé de Semur-en-Auxois s'est poursuivie dans le cadre d'une seconde mission portant sur la projection immobilière. La ville de Semur-en-Auxois a recruté un programmiste. MSA Services a continué d'appuyer les professionnels de santé dans cette phase de construction du volet immobilier du projet, mais aussi dans le démarrage du projet de santé.

Deux nouveaux projets de santé ont été accompagnés dans le département de l'Yonne. Ces deux groupes de professionnels de santé ont souhaité coordonner leur exercice afin d'attirer de nouveaux médecins généralistes et conforter ainsi l'offre de soins sur le territoire. Ces accompagnements ont été réalisés en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé.

En faveur des personnes âgées

Cinq collectivités ont été accompagnées en 2015 par MSA Services Bourgogne- Franche-Comté pour la mise en place de projets d'habitat pour personnes âgées.

Ces missions étaient de plusieurs ordres : pour trois collectivités, une étude de besoins a été conduite pour confirmer le projet approprié sur le territoire, un accompagnement a été réalisé auprès d'une commune pour la requalification d'un bâtiment visant le logement de personnes âgées, et un projet de petite unité de vie a été construit avec les élus d'une communauté de communes.

Perspectives 2016

Pour l'année en cours, MSA Services a décidé de poursuivre le déploiement de son activité ingénierie et son développement en Franche-Comté. L'association ambitionne de satisfaire les sollicitations en offrant une qualité optimale en se dotant, notamment, de compétences complémentaires. L'activité formation devrait encore une fois se développer sous les thématiques *«sauveteur secouriste au travail»*, *«prévention des risques liés à l'activité physique»*, *«gestes et postures»*, *«Peps Eurêka»* ou encore bureautique. MSA Services prévoit aussi de rencontrer les nouvelles collectivités sur la région Bourgogne-Franche-Comté et se faire davantage connaitre auprès des partenaires institutionnels de la nouvelle région.

Contact : MSA Services Bourgogne-Franche-Comté,
14 rue Félix Trutat 21000 Dijon,
03 80 63 23 59,
contact@msa-services-bourgogne.fr

Union européenne

Pac 2020 : le projet français

La France veut prendre les devants dans le débat qui s'ouvre sur le futur de la Pac.



Stéphane Le Foll a présenté le 31 mai, lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture de l'UE à Amsterdam, le projet de la France pour la Pac après 2020. Un document de sept pages qui prévoit une réforme structurée autour de trois objectifs : croissance et emploi *«dans une logique d'innovation et de transition vers de nouveaux modèles de production»*; réponses aux défis environnementaux, climatiques et territoriaux ; renforcement de la résilience du secteur face aux aléas et crises économiques, climatiques, sanitaires.

La France préconise le maintien des paiements découplés et du paiement redistributif pour les premiers hectares, ainsi que du régime des aides couplées qui devrait être rendu plus flexible pour soutenir non seulement les filières fragiles mais aussi les filières émergentes et les systèmes de production «*vertueux*». À cela s'ajouteraient : un partenariat européen pour l'innovation (PEI) dédié à l'innovation dans l'agroalimentaire et la bioéconomie ; des taux d'aide majorés pour les investissements visant une double performance économique et environnementale «*dans une approche agro-écologique*»; la création d'un contexte favorable pour accroître les investissements s'inscrivant dans la *«révolution numérique»* agricole ; un dispositif de crédits à l'exportation ; le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, en insistant aussi sur l'aide à la formation, la diversification et la réorientation vers une nouvelle production.

Verdissement : un quatrième critère obligatoire

Face aux défis environnementaux, climatiques et territoriaux, la France propose de maintenir le verdissement en le simplifiant et en le renforçant par l'ajout d'un quatrième critère obligatoire : la couverture des sols, pour accroître la production de biomasse et favoriser le stockage de carbone dans le sol ainsi que la résistance au lessivage et à l'érosion.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques et les soutiens à l'agriculture biologique seraient également renforcés. Le document, qui suggère aussi de conforter le dispositif de compensation des handicaps naturels souligne que, pour le verdissement comme pour les mesures agro-environnementales et climatiques, *«il serait pertinent de passer d'une politique qui contrôle les moyens à une politique de contrat sur des objectifs et des résultats»*.

Face aux aléas

Dans le chapitre sur les aléas, la France se prononce pour la mobilisation d'une combinaison d'instruments dans le cadre d'une stratégie européenne par filière.

Les outils spécifiques existants pour les fruits et légumes et la viticulture seraient préservés, et certaines dispositions du paquet lait étendues à d'autres secteurs (contractualisation, meilleure répartition du pouvoir de négociations dans la chaîne alimentaire).

Face aux aléas, plusieurs dispositifs complémentaires interviendraient «*successivement*», selon le schéma français, étant entendu que le filet de sécurité (mesures exceptionnelles) et les outils de régulation actuels, dont le rôle préventif est essentiel, seraient préservés.

Les dispositifs existants contre les risques (assurances récolte et fonds de mutualisation sanitaires) seraient également conservés, permettant l'indemnisation des pertes des agriculteurs lorsqu'elles sont supérieures à 30 %, selon les critères de l'OMC. Ils seraient complétés par un outil de prise en charge des aléas économiques, du type assurance chiffre d'affaires ou stabilisation des revenus.

Une *«épargne de précaution obligatoire»* à effet contracyclique

Les instruments d'assurance récolte ou de mutualisation des risques ne couvrant que les pertes de plus de 30 % et pouvant occasionner des délais très importants avant indemnisation, la France propose la mise en place d'une *«mesure d'épargne de précaution obligatoire»*: une partie des aides directes reçues par les agriculteurs serait *«mise de côté durant les bonnes années pour constituer une réserve mobilisable lors des années difficiles»*.

«Soutien direct versé sur un compte bloqué pour une certaine durée et mobilisable en cas d'aléa», cette disposition, souligne le document, *«permettrait d'introduire un caractère contracyclique à la Pac sans remettre en cause le principe de l'annualité»* que doit respecter le budget européen.

AGRA PRESSE

Le point sur l'agriculture de L'UE

L'actu agricole en bref

Compétitivité des maïsiculteurs, révision de l'agriculture bio et cours du lait au menu

Maïs

La Confédération européenne de la production de maïs (CEPM) s'est inquiétée le 31 mai de la compétitivité des maïsiculteurs européens au sujet des facteurs de production, phytos en tête, des néonicotinoïdes et des négociations internationales : *«L'instrumentalisation politique de ce dossier (glyphosate), alors que l'Efsa a clairement écarté les craintes en matière de santé humaine et qu'aucune alternative sérieuse n'est disponible, va conduire la production dans le mur»*. De quoi raviver l'inquiétude vis-à-vis des négociations dans le cadre du TTIP et du Mercosur : *«Le maïs européen, déjà en situation de distorsion face à ses principaux concurrents sur un marché extrêmement volatil, sera demain l'otage de décisions strictement européennes»*.

Bio

La présidence néerlandaise du Conseil met les bouchées doubles pour parvenir à un accord avec le Parlement européen sur la révision de l'agriculture biologique. Les réunions techniques et les négociations formelles ont vu leur nombre multiplié pour les semaines à venir. Trois sessions de négociations sont encore programmées (9, 16 et 30 juin). Néanmoins, Martijn Van Dam lui-même, ministre néerlandais de l'agriculture, a admis à demi-mot, lors du Conseil informel des ministres des Vingt-huit à Amsterdam, qu'il sera difficile de parvenir à un compromis d'ici fin juin. Les sujets les plus problématiques sont les importations, les contrôles, les produits et les substances non autorisés et la répartition entre actes délégués et d'exécution.

Lait

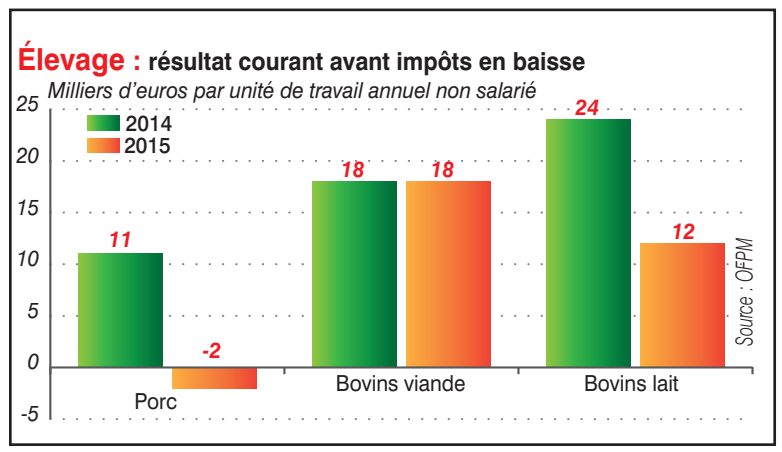
Les producteurs laitiers qu'ont pu rencontrer les ministres de l'agriculture des Vingt-huit réunis aux Pays-Bas pour un Conseil informel sont confiants : les cours vont repartir à la hausse dans les prochains mois. Ces agriculteurs qui ont investi dans de vastes fermes ultramodernes sont prêts à encore augmenter leur production dès que les prix remonteront.

De quoi déstabiliser les ministres. Pendant leurs deux jours de réunion, ils ont sans cesse discuté de la crise laitière et des moyens à mettre en oeuvre pour inciter les producteurs à lever le pied. Le commissaire européen Phil Hogan pourrait, d'ici le mois de juillet, débloquer de nouveaux fonds pour les organisations de producteurs qui mettraient en oeuvre l'article 222 sur la gestion volontaire de l'offre. Mais le problème reste que les grandes régions laitières les plus compétitives n'ont pas l'intention de réduire leur collecte.

AGRA PRESSE

Le chiffre de la semaine

-50 % pour le revenu laitier en 2015



L'observatoire des prix et des marges a récemment quantifié les éléments de la baisse du revenu des éleveurs en 2015. Les éleveurs de bovins viande ont vu leur revenu courant avant impôts (RCAI) par personne se stabiliser, celui des producteurs de lait a été divisé par deux et celui des éleveurs de porcs est devenu négatif.

Ces revenus permettent de tenir compte non seulement de la baisse des prix payés aux éleveurs mais aussi de l'augmentation de leurs charges. Il faut savoir que la baisse générale des prix agricoles a été de 5,3 % en 2014 et 2,4 % en 2015.

TENDANCES

Conjuguer maîtrise des coûts avec le confort des éleveurs et des animaux

Tanguy Morel, conseiller en bâtiments d'élevage à la chambre d'agriculture de l'Ain, nous explique les tendances actuelles en matière de construction.



L'utilisation du bois, variable selon les départements, est en progression.

Photo: Réussir

Quelles sont les tendances qui se dégagent en matière de construction de bâtiment d'élevage ?

Tanguy Morel : *«Aujourd'hui, le bien être animal et le confort de travail sont assurés dans les projets de bâtiments. Nous arrivons à des surfaces optimums mais nous n'avons pas baissé les coûts et c'est évidemment un souci vu la conjoncture économique. Nous cherchons donc des idées pour les réduire, sans remettre en cause les acquis précédemment cités. C'est d'autant plus important que les coûts de construction sont élevés en Rhône-Alpes, région où l'agriculture est en concurrence avec l'industrie. La demande en bâtiments des industriels tire les prix vers le haut. Nous avons environ 25 % d'écart avec le prix d'un bâtiment en Bretagne par exemple. Et puis, il y a les surcoûts inhérents aux zones de montagne».*

Pour réduire les coûts, l'autoconstruction ou les solutions simplifiées type tunnel sont-elles des opportunités ?

T.M : *«L'autoconstruction reste encore relativement limitée car les bâtiments devenant de plus en plus grands, les chantiers sont énormes et donc difficiles à mener. Dans l'Ain par exemple, les projets font généralement plus de 100 vaches laitières. C'est beaucoup de temps à passer et les agriculteurs sont déjà occupés par ailleurs et il n'y a pas beaucoup de main-d'œuvre disponible sur les exploitations. En vaches allaitantes, le tunnel est effectivement une possibilité moins onéreuse. Après, la durabilité n'est pas aussi longue que celle d'un bâtiment en dur. Il faut changer la bâche environ tous les 15 ans. Une partie de l'économie réalisée au départ est donc perdue».*

L'utilisation du bois est-elle en train de progresser ?

T.M : *«Oui, on peut dire qu'il y a une tendance vers le bois, variable selon les départements. Dans l'Ain, nous sommes plutôt à 20 % tandis que dans le Rhône, nous approchons les 50 %. Mais il s'agit plutôt de bardages bois que de charpentes. Cela facilite une bonne intégration paysagère, une bonne gestion de la luminosité. Dans la région, nous travaillons plutôt avec des bois locaux dont les coûts sont supérieurs, là où la Bretagne importe beaucoup de bois de Norvège par bateau à coût moindre».*

Faut-il inclure une réflexion sur les énergies renouvelables lorsqu'on monte son bâtiment ?

T.M : *«Le photovoltaïque est en effet une possibilité pour amortir son coût mais la charpente ne représente que 20 % du prix d'un bâtiment. L'intérêt d'une telle énergie dépend du prix de vente de l'électricité. Et à 18 centimes du KWh, c'est peu encourageant… Et puis cette option à quelques désavantages qu'il faut intégrer dans sa réflexion : les panneaux photovoltaïques obligent à faire des bâtiments très hauts, avec des toits qui du coup ne laissent pas passer la lumière. Ils obligent aussi à orienter les bâtiments Nord/Sud alors qu'habituellement les éleveurs préfèrent Est/Ouest. Enfin, le taux d'ensoleillement en Rhône-Alpes est moyen, hormis dans le sud de la région».*

Quelles sont les nouveautés qui sont testées en matière de bâtiments ?

T.M : *«Nous essayons de réduire les aires bétons en les remplaçant par un mélange de terre et de chaux (car les essais avec les enrobés sont peu concluants). Il y a effectivement moins d'accidents et le fumier se comporte mieux. C'est intéressant à la fois pour le confort et pour la maîtrise des coûts. Nous travaillons sur le concept des « litières remuées » qui permettent de se passer de logettes et de racleurs. Ça marche bien dans les zones sèches comme en Israël mais en France, c'est moins évident. Enfin, sur les jeunes bovins, nous avons, en essai en Saône-et-Loire, un parc stabilisé d'hivernage, c'est-à-dire sans bâtiment».*









AUTO-CONSTRUCTION

Solide, mais pas tout le temps

La part de l'auto-construction dans les nouveaux projets bâtiments ne risque pas de baisser, compte tenu de ses avantages et de la difficile conjoncture. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or alerte toutefois sur certains pièges à éviter.



Effectuer soi-même certains postes, comme la maçonnerie, peut réduire la facture de 15%.

Édouard Bénayas est conseiller bâtiments d'élevage à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Près de 120 dossiers sont déjà arrivés sur son bureau depuis son arrivée en 2011 à Pouilly-en-Auxois. *«L'auto-construction est une voie très privilégiée par les agriculteurs»* constate le Côte d'orien, traitant encore une trentaine de dossiers pour l'année 2016. *«Les besoins de renouvellement pour les parcs bâtiments sont encore bien présents malgré la crise. Je ne pense pas que les éleveurs délaissent l'auto-construction ces temps-ci»* confie Édouard Bénayas. Réaliser soi-même le poste maçonnerie peut permettre de gagner 300 euros sur chaque place de vache allaitante. *«On peut même ajouter une centaine d'euros si l'éleveur pose lui-même les barrières du bâtiment, c'est très intéressant. La place peut ainsi revenir à environ 2 300 euros»* poursuit le conseiller. Plusieurs *«tendances»* sont recensées: *«les éleveurs effectuent de plus en plus le dallage de leur bâtiment et même plusieurs opérations de plomberie. Ils utilisent du matériel déjà présent sur l'exploitation pour réaliser leurs travaux. Les tracteurs sont bien utiles. Parfois, les exploitants sont équipés de malaxeurs. Les pelles pour le terrassement restent rares mais sont néanmoins de plus en plus fréquentes sur les exploitations. Une autre tendance concerne les murs : les éleveurs optent de plus en plus pour du préfabriqué dont le prix a fortement chuté»*.

Nombreuses alertes

Bien qu'alléchante (la facture globale du bâtiment baisse en moyenne de 15%), l'auto-construction affiche certaines limites comme l'explique Édouard Bénayas : *«pour pouvoir prétendre aux subventions, la structure, la toiture et l'installation électrique doivent avoir une garantie décennale, il faut donc faire appel à une entreprise. De plus, il faut savoir que l'auto-construction prend énormément de temps, elle ne doit pas se faire au détriment de l'élevage. Il ne faudrait surtout pas rater des vêlages et moins surveiller les vaches, au risque de perdre plus d'argent qu'autre chose dans l'affaire. Avec l'auto-construction, les travaux s'effectuent par à-coups : si la construction prend plus de deux ans, ce qui arrive parfois, l'éleveur est contraint de faire la demande de dérogations, par rapport aux subventions. En résumé, il y a beaucoup de calculs à faire avant de se lancer dans l'auto-construction. Le chef d'exploitation est lui-même le maître d'œuvre et cela ne s'improvise pas. Certains éleveurs peuvent se faire piéger»*.

Aurélien Genest



Photo: Réussir

La pose des barrières de contention par l'éleveur peut faire réaliser une économie de 100 euros par palce de vache.





AGRANDISSEMENT

Viser le meilleur rapport qualité - prix -

L'installation d'un nouvel associé sur une exploitation en polyculture-élevage située à Ormancey en Côte d'Or, a amené les exploitants, Stéphane Mercuzot et Julien Couraleau à s'engager dans un projet d'envergure, soutenu par un raisonnement économique qui a permis de contenir les dépenses sans dénaturer le projet.



Les plaques transludices assurent une bonne luminosité et une ouverture en pignon a permis de prolonger la caméra de surveillance.

Depuis 1996, date de la construction d'une stabulation pour 32 vaches allaitantes, le parc bâtiment du Gaec Mercuzot a évolué en parallèle à l'évolution de l'activité et au développement de l'élevage. Avec une constante, améliorer les conditions de travail des exploitants et les conditions de logement d'un troupeau qui compte aujourd'hui 150 mères allaitantes, 75 génisses de un an et 55 génisses de deux ans.

Concernant l'atelier viande, outre la commercialisation de broutards, le Gaec engraisse des vaches, une quinzaine de génisses et produit des laitonnes. La SAU de 350 ha se répartit entre 160 ha de céréales (blé, orge d'hiver, colza, maïs ensilage et lin), 175 ha de prairies permanentes et une quinzaine d'hectares de prairies temporaires (ray grass et luzerne).

Un nouveau virage a été pris dans l'évolution du parc bâtiment après l'installation en 2012 de Julien Couraleau, qui a pris des parts dans le Gaec au départ en retraite de Patrick Mercuzot, le père de Stéphane. La nécessité d'agrandir la stabulation s'est alors imposée, ainsi que celle d'aménager un bâtiment de stockage pour accueillir des jeunes bovins. Le projet s'est concrétisé en 2015 et il a été complété par la construction d'un nouveau bâtiment de stockage de 750 m² pour le fourrage et un autre de 180 m² pour les céréales.

Dans la nouvelle stabulation, ce qui frappe en premier, c'est l'ambiance et la luminosité. *«Ca ventile bien»* confirme Stéphane Mercuzot. grâce au décalage de toiture entre les deux bâtiments,





temps passé



Stéphane Mercuzot et Serge Couraleau, ici avec Edouard Benayas de la Chambre d'agriculture, ont été particulièrement attentifs à choisir le meilleur rapport qualité/prix/temps passé possible pour tous les éléments de construction et d'aménagement. Au final, ces choix économiques s'avèrent payants.



Filets brise-vents sur les barrières le long du pan ouvert et vue du nouveau bâtiment de stockage qui prolonge l'extension de la stabulation.



«Inutile de s'embêter» remarque Stéphane Mercuzot, en vantant la praticité des plaques de béton, une solution intéressante si l'on veut limiter le temps passé à l'auto-construction.

à une faîtière ouverte sur le bâtiment neuf et à un ventilant translucide perforé sur le long pan. Ce dernier dispositif (Ondex) présente l'avantage de se nettoyer très facilement, de résister à la grêle... et à la pailleuse. La luminosité est amplifiée par la grande surface d'un translucide utilisé en long pan au décrochement en-dessous de la noue et en toiture sur le bâtiment neuf. Seul bémol, Stéphane Mercuzot regrette d'avoir utilisé en toiture un translucide classique (polyester) de moins bonne qualité que les derniers produits en polycarbonate. La largeur du couloir de circulation (6 m au centre) s'avère *«idéale»* à l'usage. Autre élément de confort, le parc à veaux est accessible depuis le couloir central.

Chaque choix a été pesé en fonction de son rapport qualité/prix/temps passé. Au final cette stratégie s'avère payante puisque le coût raisonné reste raisonnable, avec 1300 à 1400 euros par place de VA, alors qu'en moyenne le coût de la place se situe plutôt aux alentours de 2300 euros.

Trucs&astuces

- Pour éviter la prolifération des germes et limiter les risques sanitaires, les associés du Gaec Mercuzot-Couraleau désinfectent chaque semaine les abreuvoirs à boules avec une pastille de chlore.
- Côté vent dominant, à l'Ouest, les panneaux translucides perforés alternent avec les non perforés et des filets brise-vents ferment la partie ouverte.
- Des plateaux en bois sont utilisés pour stopper le fumier, le tout restant démontable afin de pouvoir utiliser le bâtiment en stockage tampon en été, les animaux hivernant pendant cinq mois environ.
- Pour la maçonnerie, les associés ont opté pour des plaques en béton, ce qui a permis de limiter le temps de travail consacré à la maçonnerie.

Certains points faibles ont cependant été identifiés, comme dans toute construction :

- l'ouverture de la faîtière sur toute la longueur,
- l'accès au curage du côté des jeunes,
- des zones de salissures autour des abreuvoirs à boules
- le mélange des générations d'animaux du fait de la configuration des lieux.

EFTE AGRI-NET
Visualisation sur tous supports :
PC, SMARTPHONES, TABLETTES ...
PRIX MORTE-SAISON
EFTE 03400 YZEURE
04 70 20 03 36

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE

Salle de traite : la liberté de choisir!
- Robots de traite
- Salles de traite rotative
- Salles de traite arrière à 60° ou 90°
- Salles de traite épi
- Chien électrique et barrières poussantes
- DAL veaux
- DAC vaches




Un savoir-faire dans le bâtiment
- Étude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitant et ovin.
- Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO.
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Abreuvoirs RICO
- Tubulaires JOURDAIN
- Tés en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL

LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
MIRO

MONTAGE SOIGNÉ
stock pièces apprécié
8 ans d'exprérience en ROBOT VMS

Avec plus de 200 installations DELAVAL et MANUS et une équipe performante formée en permanence, la Sarl Chapuis Frères vous assure un service de proximité efficace 24h/24

CHAPUIS FRÈRES
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
Contact : Alexis Chapuis 07 78 87 26 57
+ DeLaval
60 Concessions Françaises agréées
Expert Robotique

PARTENAIRES pour votre AVENIR

CONSTRUIRE EN ZONE RÉGLEMENTÉE

Chemin de croix au pied de la Basilique

Il aura fallu plus de 12 ans à l'EARL Ferme de Vézelay Terroirs pour se voir accordé le permis de construire de leur bâtiment d'élevage, dont le seul tort est de se trouver situé au pied de la *«colline éternelle»* de Vézelay et de son illustre basilique

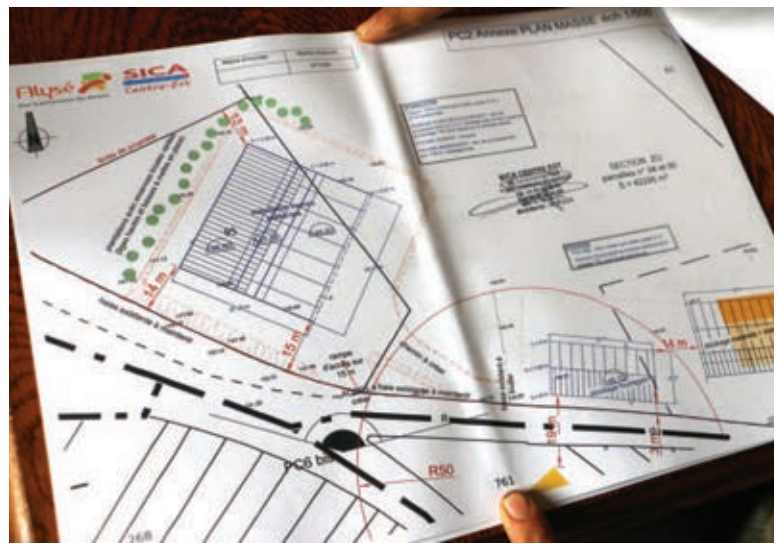


Yoann Defert, devant la parcelle où seront prochainement construits les futurs bâtiments, au pied des murs de Vézelay

Pas facile de se lancer dans la construction d'un bâtiment d'élevage en périmètre protégé, Joël et Yoann Defert, installés à Saint-Père-sous-Vézelay en ont fait l'amère expérience. Le projet a débuté en 2003, pour remplacer le bâtiment existant et parvenir a y loger les animaux dont les deux tiers étaient dehors à l'année. Projet monté avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture, mais retoqué deux fois par l'administration, avant d'être bloqué par une association : *«qui avait jugé que cela aurait un impact trop important sur le territoire, par rapport à la vue»* Au bout de trois ans de lutte, découragé, Joël jette l'éponge, réalise la mise aux normes du bâtiment existant et maintient le plein air pour ses vaches. Revenu sur l'exploitation en 2012, avec l'objectif de s'installer, son fils Yoann se refuse de continuer ainsi et décide de relancer le projet. Premières rencontres avec la DDT et les Bâtiments de France, en se montrant d'emblée le plus conciliant possible : *«je leur ai même proposé de sortir du village si nécessaire, mais cela m'a été refusé car il n'était pas question de créer une plage nouvelle en dehors du contexte existant»* Se pliant à toutes les exigences demandées : construction en «U» pour symboliser une cour de ferme, remonter l'implantation d'un mètre pour cause de zone inondable, bardage de bois avec mur de soubassement… Pas moins d'une année de réunions diverses, avant l'envoi d'un premier dossier début 2014 aux services de l'administration. Six mois d'attente, le temps de se voir réclamer de nouveaux documents, mais le dossier restait bloqué sur un coin de bureau : *« en Commission Bâtiments de France, tout s'était bien passé car j'avais respecté à le lettre ce qui m'était demandé, mais là, du fait d'un manque de coordination entre les services, ça n'avançait plus…»*

Un surcoût de 60 000 euros par rapport au projet initial

Juste avant la fin du délai réglementaire des 6 mois, nouveau coup sur la tête : *«ils se sont aperçus que le dossier n'était pas passé au service environnement de la DDT et il m'est revenu refusé, avec demande d'études complémentaires»*. Encore plusieurs milliers d'euros à débourser et l'obligation de revoir sa copie, notamment la disposition des bâtiments : *«le fond du problème est que tout le monde souhaitait se couvrir s'il y avait eu le moindre souci sur quoique ce soit. Et j'avais beau réclamer une réunion avec la présence de tous les services concernés autour de la table, rien à faire ! Personne ne s'accordait. Les uns disaient une chose, les autres disaient le contraire et j'avais l'impression de naviguer entre deux eaux»*. Le sésame, Yoann Defert est parvenu à l'obtenir avec l'appui de la sous-préfète de l'arrondissement de l'époque, Amélie Fort-Besnard : *«elle a pris en main la gestion du dossier, a su mettre du lien entre les services et provoquer la réunion attendue»*. Le permis tant attendu finit par arriver en novembre dernier, mais il y a deux mois, nouveau courrier des services de la DDT : *«permis invalidé car la législation avait changé au début de l'année. Les règles avaient été modifiées en cour de partie ! J'étais fou !»* En fait, plus un problème de forme que de fond : *«tout était dans le dossier, mais aurait du faire l'objet d'un paragraphe spécifique, pour signaler que l'on s'engageait à éviter au maximum d'empiéter sur la zone humide et de remblayer le moins possible»*. Le projet semble désormais sur les rails et sauf coup de théâtre de dernière minute, les bâtiments devraient sortir de terre d'ici la fin de l'année. Une stabule de 1560 m² entièrement paillée pour y loger 95 vaches allaitantes, complétée d'un bâtiment de stockage de fourrage de 450 m², avec l'assurance que les animaux passeront l'hiver au chaud : *«c'était devenu invivable. Plus de 35 km à parcourir chaque jour pour apporter la farine, un temps de travail rallongé, des pâtures massacrées, pas de possibilité de valoriser le fumier. Sans compter l'exploitation qui n'était plus en phase avec le matériel existant, toujours dehors, des bottes qui s'écroulent, trop gorgées d'eau…»*. Bardés de bois couleur «brun lauze», entourés d'arbres et de haies, les deux bâtiments seront recouverts de toits en fibrociment couleur «gris ombre». La nuance est d'importance quand on en connaît le coût : *«plus de 30 % d'écart avec la couleur grise initiale, alors que dans moins de deux ans, on ne verra plus la différence»*. Et au final, un projet qui aura nécessité pas moins de 20 K€ d'études diverses et provoqué un surcoût de 60K€ par rapport à l'initial. Bien intégrés dans le paysage, les deux bâtiments n'auront aucun mal à passer inaperçu. Et quand bien même, rappelleront aux centaines de milliers de visiteurs de la basilique que si le vézelien est lieu de pèlerinage, il est aussi terre d'élevage…



Un projet qui aura coûté 20 000 euros rien qu'en études...

DOMINIQUE BERNERD





ENGRAISSEMENT

Une meilleure ambiance sanitaire grâce au bois

Benoît Vacher, éleveur à Trept dans le nord Isère, a fait construire un bâtiment entièrement en bois pour engraisser des veaux pour le compte d'une entreprise d'intégration.



Benoît Vacher a fait le choix d'un bâtiment en bois pour favoriser son intégration paysagère et une meilleure ambiance sanitaire.

Sa construction fut longue, très longue, même. Alors que les travaux avaient commencé en septembre 2012, le bâtiment ne fut livré que fin avril 2014. Soit un an après la date initialement prévue. *«La faute à de grosses intempéries qui ont empêché la réalisation des terrassements. Ensuite, les retards n'ont fait que s'enchaîner»*, se souvient Benoît Vacher, éleveur de veaux, au sein de l'EARL du Grand Cozance à Trept. Mais, aujourd'hui, le rythme est pris. Benoît Vacher et son père accueillent, dans leur construction en litière paillée de 1 200 mètres carrés, pour le compte d'une entreprise d'intégration, 400 veaux qui arrivent dans leur étable à 17 jours et repartent à 140 jours. Une opération qu'ils renouvellent deux fois et demie par an.

Ventilation et isolation

«Je savais quel type de bâtiment je voulais réaliser. Mais j'ai aussi été conseillé par les techniciens de l'entreprise d'intégration qui me fournit les veaux», explique Benoît Vacher. Entièrement réalisé en bois français pin pour la charpente et chêne pour les poteaux, le choix de ce matériau est apparu pour le jeune éleveur comme une évidence. *«Au niveau esthétique, par respect pour mes voisins, je voulais un bâtiment qui s'intègre le mieux possible dans le paysage. Et pour les veaux que j'allais engraisser, le bois permet une meilleure ambiance sanitaire»*. Si ce n'est le bardage à la suédoise qu'ils ont réalisé eux-mêmes, ils ont tout fait faire pour un coût total de 430 000 euros. Le bâtiment a été acheté à une entreprise bretonne (Roynet), rencontrée lors de la foire de Beaucroissant, mais il a été installé par un charpentier des environs. À l'intérieur, de part et d'autre d'un caniveau central, des dalles inclinées ont été installées pour évacuer les jus et, sur un des côtés, un couloir surélevé de 30 centimètres permet la circulation et le stockage de l'alimentation. Sans chauffage, ni climatisation, une ventilation dynamique est assurée grâce à des trappes pour les entrées d'air et des ventilateurs pour les sorties. *«Un boîtier reçoit mes consignes de température et fait le nécessaire pour s'en approcher le plus possible»*, explique Benoît Vacher. Entièrement fermé, le bâtiment est isolé de tous les côtés avec des panneaux d'isolation thermique en polystyrène extrudé de six centimètres d'épaisseur au plafond et de quatre le long de la construction.



Benoît Vacher accueille dans son bâtiment 400 veaux pour le compte d'une entreprise d'intégration.

Compréhensifs

Benoît Vacher est très attentif à son voisinage. En amont de la construction du bâtiment, il a rencontré les riverains pour les informer de son projet et leur expliquer comment il allait diriger son élevage. *«Puis, comme la construction est classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), je suis à nouveau allé à leur rencontre pour leur demander des autorisations que j'ai fait suivre à la DDT»*, précise-t-il. L'éleveur reconnaît que, dans l'ensemble, ils se sont montrés très compréhensifs : *«Au départ, ils avaient des craintes concernant les risques d'odeurs et de bruit, mais elles ont vite été levées Nous avons de la chance. Mes voisins comprennent notre métier et veulent qu'il perdure»*.

ISABELLE BRENGUIER





INITIATIVE

Quand les élus du Bazois invitent les éleveurs à s'informer

Initiative rare, en mai dernier, la Communauté de communes du Bazois (Nièvre) a invité les agriculteurs de son territoire à venir s'informer sur les critères et les modalités de réalisation de bâtiments d'élevage sur leurs fermes.



La petite salle de réunion était pleine et rien ne trahissait que cet échanges d'informations techniques et professionnelles se situait au sein des locaux de la Communauté de communes du Bazois. D'autant moins que les intervenants, Jean-Louis Bridier et Etienne Bourgy, conseillers bâtiments et énergies de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, n'ont que peu varié les éléments dévoilés à leur public du jour : des agriculteurs de ce territoire du centre Nivernais. Mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ce rendez-vous revêtait pourtant un caractère original et inédit. Il était organisé par les élus communautaires, au premier rang desquels Dominique Joyeux, présidente de la CDC et maire d'Achun, et qui partage avec les invités le fait d'être elle-même agricultrice. De plus en plus souvent, les élus, dans les territoires, peut-être aussi pour contrer le discrédit qui frappe parfois la classe politique sur le terrain, s'intéressent de près aux besoins et aux revendications exprimées par leurs concitoyens. Mais qu'ils s'adressent directement et de façon très spécialisée à une catégorie spécifique de leurs citoyens, cela reste encore marginal et donc particulièrement intéressant. Dans le Bazois, donc, les élus se préoccupent des agriculteurs. Le 18 mai dernier, ils ont été invités à venir s'informer sur les critères, les modalités administratives, pratiques, financières et architecturales, de la construction de bâtiments d'élevage. Sur un sujet très pointu, Mme Joyeux avait donc sollicité les spécialistes de la Chambre d'agriculture.

Une visite dans un atelier d'engraissement en commun limousin

Durant toute la matinée, Jean-Louis Bridier et Etienne Bourgy se sont succédés pour présenter le long processus des formalités à mettre en œuvre dans le cas d'un projet. Le maître-mot a été l'anticipation, tant les formalités habituelles sont longues et fastidieuses. Le processus d'autorisation et -surtout- de financements requiert beaucoup d'attention de la part des agriculteurs et, parmi ceux qui sont venus la Maison du Bazois, quelques uns s'interrogent sur l'opportunité d'investir. Dans ce cas, les élus et les conseillers ont joué le rôle de facilitateurs et ont essayé de dégonfler les préjugés ralentisseurs... *«Osez la construction !»* a lancé Didier Ramet, à la fois éleveur-engraisseur à Limon et élu de la Chambre d'agriculture, à ses collègues. Aussitôt appuyé par Jean-Louis Bridier : *«dans la foulée, osez le photovoltaïque !»* D'ailleurs, Etienne Bourgy, le Monsieur Énergies renouvelables de la Chambre, ne s'est ensuite pas fait prier pour dévoiler, diaporama économique à l'appui, les conditions pour investir intelligemment en choisissant les différents formules existantes pour financer sur la durée un bâtiment. Avec parfois des coûts globaux équivalents à zéro... L'avenir dira si les éleveurs du Bazois ont décidé de construire des stabulations ou du stockage équipés de panneaux. Toujours est-il qu'ils se félicitent de l'opportunité offerte par les élus de voir comment ils peuvent progresser dans leur métier. Et ce n'est pas qu'une coïncidence ponctuelle. *«Nous avons une commission agricole dynamique. Déjà à l'automne dernier, nous avons emmené des agriculteurs du territoire en Haute-Vienne, dans le cadre d'une journée organisée par la Chambre d'agriculture, où ils ont pu s'informer sur un atelier original d'engraissement de bovins limousins en commun»* explique la présidente de la CDC. Jean-Louis Bridier confirme : *«nous étions près de 80 Nivernais intéressés par ce sujet et nous avions dû refuser du monde»*. L'agriculture aussi fait donc l'objet de l'attention des élus du Bazois. Une douzaine d'agriculteurs, du Morvan aux Amognes, s'investissent désormais auprès d'élus qui impulsent. *«Nous continuerons, comme pour les bâtiments d'élevage aujourd'hui, à nous appuyer sur l'expertise de la Chambre d'agriculture ou d'autres intervenants sur d'autres thèmes»* promet Dominique Joyeux.

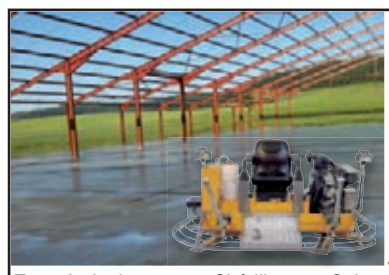
EMMANUEL COULOMBBEIX



Présidente de la Communauté de communes du Bazois et maire d'Achun, Dominique Joyeux n'en oublie pas qu'elle reste aussi agricultrice et qu'elle a des besoins d'informations techniques, comme ce 18 mai sur le thème des bâtiments d'élevage.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois • Bardage métallique • Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur


58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr


V•MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
M. STRAUB 06 83 41 72 77

Scierie de Luzy
Vente de Bois
Professionnels et Particuliers
Scierie Mobile
Cyrille Couvenant (Depuis 2005)
www.scieriedeluzy.com - 03 86 30 88 84

ÉNERGIE

Produire de l'énergie en élevage avicole

La SCEA du Signol, spécialisée dans l'élevage de volailles de chair, s'est équipée d'une chaudière à biomasse bois qui chauffe trois bâtiments d'élevage.


Jean-David Sautel devant son hangar de stockage.

Depuis 2010, la SCEA du Signol, implantée à Loriol-sur-Drôme, s'est dotée d'une chaudière à biomasse bois d'une puissance de 200 kW. La réflexion était engagée depuis 2007. Un prestataire leur avait soumis cette idée. Dans le même temps, la réfection d'un bâtiment était envisagée. Avant de s'équiper, les deux exploitants – Yaelle et Jean-David Sautel – ont souhaité avoir des retours d'expériences et se sont donc déplacés en Bretagne visiter des élevages déjà équipés. Convaincus, ils ont franchi le pas. L'installation alimente depuis trois de leurs bâtiments (d'une superficie totale de 2 400 m²) par un réseau d'eau chaude. Montant de l'investissement : 100 000 euros HT. L'exploitation a pu compter sur le soutien financier de plusieurs organismes, tels l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) – à hauteur de 14 000 euros –, du Département de la Drôme (6 800 euros) ainsi que de la Région Rhône-Alpes (PPE, 16 000 euros). Une pré-étude, dont le montant s'élevait à 2 000 euros, a également été nécessaire. Près de 70 % de celle-ci ont été pris en charge par l'Ademe.

Valoriser le bois local

«Pour les dix années à venir, je vais payer le même prix que le gaz. L'installation sera en effet amortie au bout de 10 ans. Mais après cette période, mes coûts de chauffage seront divisés par trois, voire quatre», lâche Jean-David Sautel. Pour lui, l'impact économique n'était pas le premier critère, même s'il ne restait pas insensible aux variations du cours du pétrole. L'exploitant préférait cependant le bois. *«Plutôt que d'utiliser du gaz provenant du Maroc. Il y a beaucoup de bois dans la région, les maisons se chauffent d'ailleurs au bois. C'est une façon de valoriser celui qui n'est pas utilisé par ces dernières»*, indique-t-il encore. Sont ainsi utilisés essentiellement le peuplier ainsi que le cyprès.

Chaque année, ce sont au total 90 tonnes qui sont nécessaires, soit environ 360 map de bois (mètre cube apparent de plaquettes). L'exploitant récupère 120 map de bois (coupeaux et sciures) auprès d'un menuisier local, une benne étant laissée sur place. Le reste est récupéré auprès de connaissances. Un bois qui sera par la suite déchiqueté par un prestataire et séché dans un hangar de stockage de 170 m² (taux d'humidité du bois après séchage d'environ 25 %). *«Le hangar est capable d'abriter la consommation de 18 mois»*, précise l'exploitant. Cela représente annuellement environ 250 mètres de bordures (200 peupliers). Temps consacré au bois (ramassage, transport, transfert): 1,5 semaine par an. Le broyage est assuré 12 heures/an (facturé 200 €/heure).

Des gains de réussite

Concrètement, la chaudière produit de l'eau chaude qui est ensuite acheminée vers les réseaux de chauffage. Chaque bâtiment a son propre réseau. L'eau - d'une température de 85 degrés - est transférée grâce à des tuyaux isolés (50 mm de diamètre) dans un réseau souterrain de 250 m. La chaleur est diffusée grâce à deux aérothermes (2 x 50 kW dans chaque bâtiment). La chaudière biomasse est par ailleurs connectée. En pleine puissance, jusqu'à 60 m³ par semaine peuvent être utilisés. L'exploitant peut à tout moment vérifier ce qu'il se passe, sur un écran de contrôle, son ordinateur ou sur son smartphone.

Outre la chaufferie (un local de 20 m²), un silo (25 m² au sol pour 60 map) - qui alimente la chaudière – a également été construit. Si l'installation d'une chaudière s'avère être *«plus compliquée que le gaz»*, l'exploitant assure qu'il s'agit là d'une vraie valeur ajoutée. La chaleur sèche de l'aérotherme assure notamment une litière et un air secs. Des éléments qui semblent, d'après M. Sautel, être plus simples à gérer. La distance entre les bâtiments n'est selon lui pas un frein à ce genre d'installation, la perte de température de l'eau dans le réseau de chaleur étant très faible. Mais la réalisation du réseau souterrain peut toutefois être un poste important. Cette installation s'avère être par ailleurs d'autant plus rentable lorsque les besoins en chaleur sont importants. Au niveau de l'entretien, les exploitants notent qu'ils gagnent tant en temps qu'en argent. *«Nous n'avons pas besoin d'échangeur grâce aux aérothermes. Or, lors des lavages, il y a parfois des suppléments dans ce cas. La poussière des aérothermes s'enlève par ailleurs facilement»*, notent-ils. Seul inconvénient constaté: l'électricité. *«Nous sommes dépendants du fournisseur d'électricité. Sans courant, il n'y a plus de chauffage. Certes, nous avons un groupe électrogène de secours mais nous n'avions pas ce souci avec le gaz»*, souligne Jean-David Sautel.

AURÉLIEN TOURNIER

L'exploitation en bref

Exploitation familiale, créée dans les années 1960. Reprise en 2004, transmission jusqu'en 2008.
Quatre bâtiments, 62 000 volailles de chair (2/3 de l'activité)
20 hectares en céréales et semences.
Vente directe de pommes de terre (1/3 de l'activité)
Autres caractéristiques des bâtiments : panneaux sandwich, 820 m² de panneaux solaires


La chaufferie est située entre deux bâtiments

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères
Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

ZOOLOGIE
INDUSTRIE
AGRICOLE
LAMARTINE construction
12 rue des Grassots
03230 THIEL SUR ACOLIN (F)
Tél. 04 70 42 57 57
Fax : 04 70 42 57 60
contact@lamartine-construction.com
Concepteur et constructeur
• Structures métalliques
• Bardages métal et bois
• Produits préfabriqués béton
www.lamartine-construction.com

ATELIER CAPRIN

Un nouveau bâtiment fonctionnel

En 2013, le Gaec Rizet a construit une nouvelle chèvrerie ainsi qu'une nouvelle fromagerie. Soucieux de moderniser leur outil de travail et de développer la production caprine sur l'exploitation, les associés ont opté pour des installations à la fois spacieuses, bien mécanisées, ergonomiques et même esthétiquement réussies.



François Mathieu, président de la Sica La Truelle et François-Régis Rizet dont le Gaec a pour habitude de faire appel à la Sica pour tous ses gros travaux de maçonnerie.

C'est en 1991 que la famille Rizet s'est remise à la production caprine. Une continuité car Chantal Rizet, l'épouse de Daniel, avait déjà conduit un atelier caprin dans le cadre d'un Gaec partiel dans les années 70. Les dernières chèvres avaient alors quitté le Montot en 1989 à l'installation de Frédéric aux côtés de ses parents. Xavier souhaitant s'installer à son tour l'année d'après, le Gaec décidait de racheter une quarantaine de chèvres ainsi qu'une trayeuse. La première chèvrerie était aménagée dans une ancienne étable, de même que la première fromagerie digne de ce nom. Une nurserie neuve a toutefois vu le jour en 2004. D'une surface de 450 m², la chèvrerie première mouture a accueilli jusqu'à 160 chèvres, traites dans une salle 2 X 5 postes, construite sous un ancien stockage à fourrages. C'est ce même stockage qui a également permis d'agrandir la chèvrerie en 2001. En 2013, le bâtiment est arrivé à saturation avec 220 chèvres en production. La salle de traite atteignait alors vingt ans d'âge. *«A l'origine, c'était une belle salle de traite qui allait bien pour cent chèvres ! »*, confie aujourd'hui François-Régis qui a rejoint le Gaec familial en 2006.



Les quatre rangées de cases de la chèvrerie sont desservies par deux tapis d'alimentation de 50 m de long chacun. A terme, le bâtiment abritera 350 chèvres en production.

Mais avec plus du double d'animaux, le temps de traite s'était considérablement rallongé au point d'atteindre *«6 heures par jour plus 1 heure de nettoyage, soit un total de 7 heures par jour rien que pour la traite des chèvres!»*, rapporte l'éleveur. Cinq heures de travail supplémentaires étaient par ailleurs nécessaires pour nourrir le troupeau pendant la période d'affourragement. Les journées étaient bien remplies ! Deux d'entre eux étant complètement accaparés par l'atelier caprin et un autre ne pouvant se consacrer que très brièvement aux autres travaux de la ferme.

Le choix de développer les chèvres

C'est autour du rituel café familial du matin que les Rizet ont imaginé de construire un nouvel outil de travail. *«Nous arrivions à une charge de travail trop importante. Les animaux étaient logés dans de mauvaises conditions. Sombre, mal ventilé, le bâtiment était devenu pour nous un vrai problème »*, se souvient François-Régis. Les trois frères - Frédéric, Xavier, François-Régis - allaient bientôt être rejoints par Émeric, le fils de Frédéric. Pour eux, *« c'était le moment de réaliser cet investissement pour permettre le développement de l'atelier caprin tout en installant Émeric, sans avoir à reprendre trop de terrain»*. En agissant ainsi, le Gaec a d'ailleurs fait le choix *«d'agrandir l'atelier dont l'horizon était le plus clair»*, confie François-Régis. En effet, au démarrage de l'atelier caprin au début des années 90, ce sont les bovins qui *«palliaient»* au revenu de l'exploitation. Aujourd'hui, les deux ateliers sont complémentaires. *«Dans le contexte actuel, nous ne regrettons pas d'être diversifiés»*, confie l'éleveur. Et depuis 25 ans, l'exploitation a réussi à stabiliser ses débouchés et son réseau commercial.

Contrainte de place

Avec un système d'alimentation basé sur un affouragement quotidien en vert «pour produire un lait AOP», la famille Rizet voulait *«une chèvrerie qui permette à une personne de se débrouiller seule de la traite à l'alimentation»*, explique François-Régis. Cet impératif était notamment inspiré par la gestion des week-end. Autre condition : que la fromagerie soit implantée à proximité de la chèvrerie pour ne plus avoir à transférer le lait. Faute de terrain disponible autour de la ferme, les associés ont du faire







et esthétique

montre de beaucoup d'astuce pour implanter leur nouvelle installation. D'abord, ils ont été contraints de démolir un ancien poulailler dont la transformation aurait été trop coûteuse. Imaginée au départ dotée d'un seul couloir central d'alimentation de 100 m de long, la chèvrerie a été finalement scindée en deux couloirs de 50 m. Elle est donc moitié moins longue, mais plus large (25 m). Quant à la fromagerie, elle a pu être aménagée sous une ancienne stabulation à génisses qui abrite aussi la nurserie et les chevrettes.

Affouragement en vert par deux tapis

La chèvrerie est équipée de deux tapis d'alimentation desservant chacun deux rangées de cases toutes équipée de cornadis. Deux trémies distributrices autochargeuses et programmables survolent ces tapis pour déverser les céréales et les concentrés. A l'extrémité du bâtiment, les deux tapis débouchent sur une aire bétonnée où les éleveurs les approvisionnent en fourrage vert ou en foin. A la belle saison, l'affouragement est effectué quatre fois par jour à l'aide d'une faucheuse autochargeuse. Un fractionnement des repas qui incite les chèvres à mieux valoriser la ration, précise François-Régis. En hiver, les chèvres ont droit à trois repas de foin. Avant chaque ré-affouragement, le tapis est vidé de ses refus. Ces derniers sont redonnés aux bovins à l'engraissement. *«L'inconvénient du bâtiment est son paillage»*, reconnaît François-Régis. Effectué depuis les deux tapis d'alimentation, il prend trois quart d'heure par jour, signale l'éleveur. Un poste qui sera amené à être modernisé dans les années à venir, confie-t-il. La stabulation n'est parcourue que par un seul couloir bétonné ne laissant passer qu'une personne. Située à l'extrémité du bâtiment opposée à l'aire d'arrivée des fourrages, la salle de traite est de type *«ligne haute simple équipement»*. Elle a une capacité de 2 X 26 chèvres traites par 26 postes. Une ration de concentrés est automatiquement distribuée aux chèvres durant leur séjour en salle de traite. L'équipement de traite est doté d'un système de décrochage automatique. Avec cette nouvelle salle de traite, il faut compter une heure quinze pour traire les 325 chèvres à une seule personne. Trente minutes supplémentaires sont nécessaires pour le nettoyage final.

Jusqu'à 960 litres de lait par jour

Côté fromagerie, si les tâches sont globalement moins mécanisables que dans la partie élevage, les Rizet ont malgré tout investi dans un outil de travail spacieux, moderne et fonctionnel. Un lactoduc conduit automatiquement le lait de la salle de traite au tank en fromagerie. Perché en hauteur, le tank alimente les bacs de la salle de caillage par gravité. En pic de production, *«la salle de caillage reçoit jusqu'à 960 litres par jour»*, fait remarquer François Régis. A côté, une vaste salle de fabrication sert au moulage des nombreux fromages lactiques élaborés par le Gaec, dont le fameux Charolais AOP. La fromagerie compte deux salles de séchage, permettant de s'ajuster au volume de production saisonnier de l'élevage. Les Rizet ont investi dans un puissant lave-vaisselle pour le nettoyage du matériel. Grâce à ce nouvel outil de travail, le Gaec est parvenue à faire évoluer la production de 150 000 à 220 000 litres de lait par an en 2015 et cela tout en augmentant le nombre de vaches charolaises de 95 à 110 vêlages. Pourtant, le nombre d'associés est resté le même. Daniel et Chantal, tous deux retraités, sont toujours présents pour les livraisons, la comptabilité et diverses tâches. Depuis 2008, Amélie - l'épouse de François-Régis - est salariée à plein-temps et a notamment en charge la fabrication des fromages et la facturation. Aux périodes de pointe, le Gaec fait intervenir aussi le service de remplacement féminin ou une salariée saisonnière. Au-delà des gains indéniables en termes de temps et de confort de travail, les associés ont constaté que depuis qu'ils ont inauguré leur nouveau bâtiment, implanté tout au bord de la route du hameau du Montot, les ventes de fromages ont beaucoup progressé ! La cerise sur le gâteau en quelque sorte.

Marc Labille



La salle de fabrication.



Le Gaec Rizet s'est équipé d'une salle de traite *«ligne haute simple équipement»* à 26 postes pour deux quais de 2 X 26 places.

Sept mois de travaux seulement et des économies !

Adeptes de l'autoconstruction depuis toujours, les membres de la famille Rizet ont pour habitude de faire appel à la Sica La Truelle pour tous leurs gros travaux. Il en avait été ainsi pour la réalisation de la mise aux normes de leurs bâtiments d'élevage en 2000. Pour leur nouvelle chèvrerie, la Sica les a aidés pour les fondations, les dallages, la réalisation des quais de traite, les carrelages, le coulage des murs et des bétons banchés, les enduits… Joseph, le maçon de la Sica, est intervenu de début février à août 2013, période de réalisation du chantier, soit sept mois seulement pour des réalisations aussi importantes, fait valoir François-Régis.



«*Pendant les gros travaux de maçonnerie, nous étions quatre membres de la famille en permanence pour aider Joseph*», confie l'éleveur qui souligne que cette présence aux côtés du maçon de la Sica est la clé pour que la formule soit efficace financièrement. Une grosse partie des bétons a été réalisée en février, période où le gros des vêlages du Gaec était passé et les chèvres en partie taries, précise l'éleveur. *«Quand on réalise de tels ouvrages, des liens se créent avec le maçon. Il apporte sa vision, son conseil… Il nous évite aussi de nous contredire entre associés !»*, confie François-Régis.

«*La présence du maçon oblige aussi à respecter les horaires alors qu'en son absence, les éleveurs ont du mal à se libérer des travaux de la ferme pour se consacrer au chantier en temps et en heure*», fait remarquer le président de la Sica La Truelle François Mathieu. Autre spécificité des travaux réalisés avec la Sica, cette dernière établit au jour le jour la liste des matériaux à fournir, ce qui déleste les intéressés du choix technique des fournitures tout en leur laissant la possibilité d'acheter directement les matériaux gagnant au passage la marge que prélèverait une entreprise.

Charpentes bois lamellé collé,
fosses à lisier, caillebotis, silos....
AGRIBAT CONCEPT


BULCKE COBEFA
Commercial : Didier LAMBINET : 06 95 98 42 62
AGRIBAT CONCEPT - 25 rue du stade - 57155 MARLY - Tél: 03 87 32 15 79
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com

CHAPUIS Denis
Électricité générale
Placoplâtre - Peinture - Isolation
21390 FONTANGY
Tel. 03 80 84 38 71- Port. 06 81 90 12 01

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS RÉALISATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - ZINGUERIE - SERRURERIE
Bâtiments standards ou sur mesures
Benoît CHAUDRON
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Tél. 03 80 97 17 70 - Fax 03 80 97 29 30
Désamiantage - Couverture - Plaque Fibrociment

Protéagineux

Indépendance protéique: rencontre à Dijon

Une rencontre nationale était organisée le 1er juin à Dijon autour des légumineuses. De nombreuses initiatives ont lieu dans le monde de la recherche et chez les agriculteurs. Un renouveau indispensable compte-tenu de la pression sur les prix de la protéine .

Chiffres clé

Production des principales légumineuses à grosse graine en France

	POIS	FÉVEROLE	LUPIN	SOJA
Surface	159 000 ha	85 800 ha	7 700 ha	101 100 ha
Rendement	39,4 q/ha	31,3 q/ha	24,5 q/ha	27 q/ha
Production	626 000 t.	269 000 t.	19 000 t.	272 000 t.

Le nerf de la guerre, en cultures comme en élevage, c'est bien la protéine. Limitant pour les cultures, il l'est aussi pour la production de lait et de viande. En élevage, les seules sources significatives de protéines sont les légumineuses. À grosses graines (pois, féverole, lupin, soja), secs (lentille, pois chiche) ou fourragères, les légumineuses étaient au centre de toutes les attentions, les 31 mai et 1er juin à Dijon.

Dépendance structurelle

Le tournant des années 2000 a été décisif pour la situation actuelle de dépendance protéique de la France. D'une part, la consommation de concentrés dans la production laitière notamment, a constamment augmenté dans les 50 dernières années, passant de 100 kg par tête en 1970 à près de 800 kg par tête aujourd'hui. Le même phénomène s'est produit dans tous les grands pays agricoles du monde. En parallèle, la France n'a jamais réussi à accompagner en même temps la production. Alors que les États-Unis ont eu leur Fair-Act (1996) qui a définitivement entériné leur suprématie sur le soja mondial, l'Europe n'a pas réussi à faire de même. À la fin des années 80, les timides essais de subvention du soja local ont été torpillés par les accords du Gatt de 1992, imposés par les Américains. Résultat: La production de légumineuses à grosses graines avoisinait 4 MT en 1990, contre 1,2 MT aujourd'hui. Le déficit en soja en 2015 s'élève à 66% environ du total des besoins. Problème : au strict niveau commercial, les économies que la France réaliserait avec l'arrêt des importations de soja ne couvriraient pas le manque à gagner dû à la réduction des exportations de colza et de céréales.

De la féverole dans le colza?

La filière pourtant se mobilise. Depuis plusieurs années, une filière *«soja de pays»* est en cours de construction autour de Terre Comtoise ; mais les obstacles techniques sont nombreux. À Dijon, chercheurs, semenciers, interprofession et collecteurs s'étaient donné rendez-vous. *«Depuis plusieurs mois nous mettons en place un groupe de travail avec l'interprofession, explique le nouveau directeur de Terres Univia, Laurent Rosso. Nous avons des problèmes à résoudre autour de la production de semence, de la mise en marché, de l'export»*.

La recherche génétique appliquée aux légumineuses est très dynamique. Pour autant, les plus gros progrès à attendre sont bien du côté des techniques innovantes de culture. À l'Inra par exemple, des essais sont conduits pour tester l'introduction de légumineuses dans du colza. Mathieu Lorin, sur le site de Grignon, teste l'effet de réduction des adventices en entrée d'hiver. Résultat : significatif pour le trèfle d'Alexandrie, la vesce, le pois et la féverole. Problème : on observe que plus une plante compagne est capable de limiter la prolifération des adventices, moins elle restitue d'azote au printemps suivant. A suivre !

Le retour des légumineuses fourragères

Les légumineuses fourragères n'ont pas été oubliées dans les débats. Jérôme Pavie, de l'Institut de l'élevage, a ainsi présenté la situation en Europe. Alors que la France en 1960 cultivait 3,5 M ha de légumineuses fourragères (luzerne et trèfle violet principalement), les surfaces sont tombées à moins de 500 000 ha dans les années 1990. Pourtant, depuis 2005, et surtout 2009 *«où la crise laitière a laissé des traces et provoqué le déclic de l'autonomie»*, les légumineuses progressent au détriment des graminées, notamment grâce à l'engouement pour les mélanges (70% des semis de prairies à ce jour).

Le pays est prêt à la reconquête de l'autonomie protéique. Mais cette reconquête présente des faiblesses : *«Si la Chine baisse sa pression sur le soja, le soja redevient compétitif, et on repart comme avant»* rappelle le spécialiste.

LD

Débouchés du soja en France :

Collecte : 270 000 t + Import : 750 000 t
- Trituration (tourteau pour alimentation animale + huile) : 65 %
- Extrusion pour l'alimentation animale :8 %
- Export :8 %
- Incorportaion pour alimentation animale : 7 %
- Report : 7 %
- Alimentation humaine : 5 %

Céréales

Les organisations agricoles font cause commune pour le soutien de la production régionale

Dans le contexte particulièrement difficile que connaissent les producteurs de grandes cultures en Bourgogne Franche-Comté, depuis 3 voire 4 campagnes, les représentants des principales organisations agricoles de la région (coopératives, banques, centres de gestion, organismes sociaux, syndicalisme, agriculteurs…) se sont réunis le jeudi 2 juin, à l'invitation de la commission productions végétales de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, au siège de la coopérative Dijon Céréales à Longvic (Dijon - Côte-d'Or).



À l'issue de ce rendez-vous de travail qui s'est déroulé au siège de la coopérative Dijon Céréales à Longvic (21), une motion commune a été adoptée par l'ensemble des participants. Elle propose un plan d'action d'urgence, avec 4 grands volets qui sollicitent l'amendement de certaines orientations prises par le gouvernement français dans le cadre des négociations européennes, mais aussi des mesures de soutien concrètes en faveur des producteurs de céréales et oléo-protéagineux de Bourgogne-Franche-Comté.

Les signataires exigent ainsi une égalité de traitement entre tous les agriculteurs céréaliers français. Les céréaliers de Bourgogne-Franche-Comté touchent en moyenne 30% d'aides en moins que leurs homologues français et européens, en raison d'un choix du gouvernement français de redistribuer les aides sur une tranche des 52 premiers hectares d'une exploitation. La motion souhaite la remise en cause de ce mode de calcul qui ne prend pas en compte le fait que les exploitations de la région sont à caractère extensif et occupent de fait plus de main d'œuvre (10 000 salariés dans la filière céréalière en Bourgogne-Franche-Comté), avec donc des charges supplémentaires. Les céréaliers de Bourgogne-Franche-Comté touchent moins de 200 euros/ha d'aides, la motion sollicite un Droit à Paiement de Base de 280 euros/ha minimum.

Le texte demande également une valorisation réelle et un meilleur accès aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui sont un levier important pour les producteurs en grandes cultures des zones à faible potentiel comme la Bourgogne-Franche-Comté, mais à ce jour techniquement inapplicable et sans enveloppe budgétaire significative.

À titre complémentaire, la motion pointe du doigt la nécessité de mettre en place un contrat de filière grandes cultures régional pour dégager de nouvelles perspectives, de même qu'un travail de contractualisation nécessaire entre les filières végétales et animales sur les produits Bourgogne-Franche-Comté. Objectif, mieux valoriser les céréales locales en complément des volumes destinés à la meunerie locale et de ceux exportés.

Cette motion régionale sera adressée rapidement à l'attention des organisations spécialisées de la filière (AGPB, FOP), de la FNSEA et des Pouvoirs publics, souhaitant leur faire prendre pleinement conscience du particularisme de la zone intermédiaire et son potentiel de production moyen.

COMMUNIQUÉ

Interbev Bourgogne

Des difficultés, de l'ouvrage... mais des perspectives

Conseil d'administration chargé pour Interbev Bourgogne qui s'est réuni le 7 janvier dernier à Pouilly en Auxois. Beaucoup de dossiers sur la table et, si le fond reste empreint d'une morosité certaine, certaines perspectives d'amélioration de la situation apparaissent. Avec une certitude, rien ne sera donné, tout se gagnera à force de volonté.

Restauration hors domicile : passer des discours aux actes

Investir durablement les marchés de la restauration hors domicile (établissement d'enseignement, maisons de retraites, cuisines collectives, etc.) assurerait un *«bel appel d'air»* en termes de débouchés commerciaux, à la production de viande bovine locale. Mais les freins sont à la mesure des enjeux financiers. Ainsi, *«les personnes en charge des appels d'offre dans ces établissement, restent pour certaines frileuses sur ces dossiers»*. Ue carte a été établie qui révèle tout le potentiel commercial de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle a pu être dressée grâce au partenariat établi entre la Chambre régionale d'agriculture BFC et la Draaf. Ce qu'elle ne montre pas en revanche, mais ce que l'on doit savoir, c'est que la capacité de réponse logistique aux demandes de la restauration hors foyer fera toute la différence entre les différents porteurs d'offres. Comme souvent, un bon jeu collectif peut permettre de marquer des points par rapport à des challengers qui iraient insuffisamment armés et en ordre dispersé.

Les chinois prennent leurs marques et enquêtent...

Une mission chinoise s'est rendue en divers points du territoire français dans le cadre d'un processus d'agrément des outils d'abattage et de transformation. Des vice-ministres chinois se sont aussi rendus dans l'Eure. Emmanuel Bernard qui suit ces dossiers pour Interbev Bourgogne en relève toutes les subtilités *«les responsables chinois viennent en France avec des objectifs précis sur des produits sélectionnés, mais ne livrent rien de leurs motivations et de leurs attentes. Ce qu'ils semblent apprécier, en revanche, c'est la motivation que l'on met à leur vendre un produit, il faut montrer ses muscles, être punchy, si l'on veut emporter une affaire... Ce qu'on peut espérer, c'est l'emporter sur certains segments de marché seulement»*. Le responsable professionnel entend veiller à ce que ces marchés potentiels se tournent vers l'Est et nos vertes prairies, plutôt qu'à l'Ouest, déjà servi par ailleurs sur certains contrats.

Guerre des étoiles : aller plus loin

Le système des étoiles, destiné à identifier les morceaux de viande en fonction de leur qualité est acté et mis en place dans les GMS. *«Cette nouvelle nomination des morceaux correspond à l'évolution de la société et surtout de la jeune génération qui ne remplissent plus leurs caddies comme leurs aînés»* confirme Jean-Pierre Fleury. Tous s'accordent à Interbev à trouver ce nouveau système inopérant, en tout cas dangereux puisqu'il ignore les paramètres fondamentaux de la qualité que sont l'âge de l'animal, ses conditions d'engraissement et le temps de maturation de la viande. Cette nouvelle méthode d'identification *«transforme en profondeur le commerce de la viande, sans remédier à la problématique de la consommation»*.
Si les professionnels hésitent encore entre le dubitatif et le franchement hostile, le consommateur semble plutôt satisfait du dispositif.
Un bon point : l'aspect qualitatif pourrait rejaillir sur l'ensemble du produit viande. En revanche, s'il est trop tard pour remettre en cause ce dispositif, les membres d'Interbev Bourgogne souhaitent que l'on aille plus loin dans la définition de la qualité intrinsèque d'un produit, appliquée aux étoiles : *«il va falloir faire avec, mais améliorer le système et mieux l'encadrer»*.

Marchés : stabilité sur l'Italie, frémissement sur le marché turc

Pour éviter un embouteillage sérieux et des dommages économiques certains, il faudrait que ce marché turc s'ouvre à nouveau. Techniquement c'est possible, chacun *«a fait son travail»*, mais le dossier reste éminemment politique, avec un Premier ministre turc tout puissant, qui souffle le chaud et le froid sur l'Europe et pousse ses avantages au maximum. Autre paramètre important : les éleveurs turcs (majoritairement de très très petits troupeaux) sont à la peine. Erdogan entend donc ménager ces porteurs potentiels de plusieurs millions de bulletins de vote, qu'il espère en sa faveur. Un appel d'offre d'Etat devrait concerner 100 000 têtes sur des poids inchangés entre 300 et 350 kg/vif. *«Ca bouge»* confirme Emmanuel Bernard, mais dans un contexte politique tendu et sur une logique purement économique.

Composition du prix de la viande : tout remettre à plat

Interbev vient de se livrer à une étude (limitée mais pertinente) sur la recomposition du prix de la viande, de la ferme au rayon boucherie. L'étude bien que parcellaire (région Rhône-Alpes) *«interpelle la filière»* quand elle interroge *«Qui fait le prix ?»*
Le prix évolue tout au long de la chaîne de valeur, à la mesure des pertes de matière, des côuts et des charges, de l'orientation commerciale (minerai, carcasse, désossé, piécé, sous-vide...).
Une observation : quand l'éleveur vend 100% d'un animal, 63% seulement entrent dans les circuits de la commercialisation. Une conclusion : il semble important *«de faire ensemble ce que chacun fait de son côté»*, à savoir, grapiller un peu de valeur ajoutée à toutes les étapes. Et cela commence par la nécessité de *«revaloriser les avants en segmentant notamment le hâché»*, avec l'ambition que cette valeur ajoutée, (conditionnée à une meilleure identification, notamment des qualités de race), profite à l'éleveur, acteur et garant de cette qualité supérieure. Il n'y a pas de raison que cette différenciation ne s'applique pas aux avants, alors qu'elle s'applique déjà aux morceaux nobles. C'est *«un travail à mener en filière»* encourage Jean-Pierre Fleury et la condition première à un meilleur positionnement du troupeau allaitant, dans une vision de reconquête du marché.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage:
Composte, fumier
Calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

Certification de spécialisation ovin: apprendre en travaillant

Par la voie de l'apprentissage ou bien en formation pour adultes, le certificat de spécialisation ovin a été spécialement créé pour former des professionnels de l'élevage ovin, en production de viande ou de lait. Au cours de cette formation de 6 mois à 1 an selon la formule choisie, au moins la moitié du temps est consacrée au travail en élevage. A l'issue de cette formation, de solides connaissances pratiques et théoriques sont acquises ainsi qu'une capacité d'analyse pour améliorer les résultats économiques de l'atelier ovin. Les apprenants sont alors prêts pour mettre en œuvre leur projet professionnel : s'installer comme éleveur, être salarié dans une exploitation ovine ou encore technicien spécialisé ovin dans une structure.
Ce certificat de Spécialisation Ovin est dispensé dans neuf Centres de Formation pour Apprentis Agricoles (CFAA) et Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) répartis sur toute la France. N'hésitez pas à contacter les formateurs pour plus d'informations :

En Ovins Viande :
CFPPA de Saint Flour (15) : luc.hugon@educagri.fr
CFPPA de la Côte-Saint-André (38) : benoit.girard@educagri.fr
CFPPA du Lot (46) : cfa.lot@educagri.fr
CFPPA de Charolles (71) : eric.nigay@educagri.fr
CFPPA de La Roche sur Yon (85) : karine.brillier-laverdure@educagri.fr
CFPPA de Montmorillon (86) : cecile.navelet@educagri.fr
CFPPA Les Vaseix-Bellac (87): franck.dudognon@educagri.fr
CFPPA de Mirecourt (88) : andre.dirand@educagri.fr

En Ovins Lait :
CFPPA de Saint-Affrique (12) : severine.cassel@educagri.fr

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO

En bref

Communication : «La viande, 1 idée par jour»

Pour redonner sa juste place à la viande dans les repas, les professionnels de la filière Elevage et Viandes lancent la démarche *«La viande, 1 idée par jour»*. Il s'agit de montrer aux consommateurs que par sa diversité, sa qualité et sa saveur, la viande permet des repas allant de la plus grande facilité à la plus grande sophistication. Seul ou à deux, on peut tout les jours trouver des recettes aussi diverses que variées, alliant plaisir, convivialité et santé.
Le logo qui définit la démarche est mis à la disposition de tous les opérateurs, son utilisation est libre et sans engagement, avec pour seule condition le respect de la charte graphique. Interbev espère que ce logo va être utilisé pour communiquer partout et à toutes les occasions.

Il peut ainsi être intégré aux outils de communication, aux produits, aux packaging, sur les points de vente. Une rubrique web propose des idées variées sur la viande, mais aussi des conseils et des informations utiles.

On peut y découvrir chaque jour une idée nouvelle, une recette classique ou originale. Dès le 21 mars, une version temporaire sera mise en place sur le site. Des fiches-idées illustrées seront aussi bientôt disponibles, sur le même principe d'une idée par jour pour donner plus de dynamisme à la consommation. L'argumentaire, le logo et la charte graphique sont disponibles sur la Base Pro Viandes.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 08/06/2016	Bourg-en-Bresse 14/06/2016	St Christophe-en B. 08/06/2016	National 08/06 au 14/06/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,95 €	3,82 €
	R	3,40 €	3,40 €	3,55 €	3,38 €
	O	-	3,10 €	-	3,04 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	2,95 €
	O	2,95 €	2,90 €	-	2,97 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,64 €
	P	2,57 €	2,55 €	-	2,44 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,25 €	4,65 €	4,14 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,52 €
	O	-	3,05 €	-	2,98 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,65 €	2,54 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 14/06/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,78	
250-300 kg	-	-	2,75	
300-350 kg	-	2,88	2,58	
350-400 kg	-	2,71	2,67	
400-450 kg	-	2,74	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,70	2,51	
300-350 kg	-	2,52	-	
350-400 kg	-	2,54	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,81	2,45	
350-400 kg	-	2,69	2,45	
400-450 kg	-	2,68	-	
450-500 kg	-	2,55	2,44	
500-600 kg	-	2,40	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,61	2,39	
350-400 kg	-	2,56	2,30	
400-450 kg	-	2,44	2,21	
450 kg et +	-	2,23	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,58	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,45	1,93	1,76	-
5 -10 ans	-	1,88	1,65	-
+10 ans	-	1,80	1,63	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,71	1,94	1,68	

Bovins : 898
85% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Les acheteurs sont présents en plus grand nombre, avec des besoins bien ciblés sur des animaux de qualité. Malheureusement, à cette période de l'année, la qualité reconnue sur notre marché n'est pas franchement au rendez-vous. En résumé, la valorisation est satisfaisante dans les derniers lots de bons taurillons, ainsi que dans les premiers lots de broutards d'automne. La marchandise inférieure est davantage boudée : son seul débouché étant le marché espagnol pour des tarifs peu élevés.

LAITONNES GÉNISSES 18 mois : Le constat commercial est identique à celui des mâles, avec toutefois un peu dedynamisme.

VACHES - GÉNISSES DE 3 ANS : Le commerce du maigre est toujours pénalisé par les difficultés rencontrées par les engraisseurs siégeant dans les zons indemnes FCO pour introduire des animaux non vaccinés. La très bonne qualité des animaux présentés facilite toutefois grandement les transactions.

TAUREAUX : Cours stables.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 13/06/2016

Bovins (230)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
250 à 340 kg	630 - 830	2,43 - 2,57
365 à 430 kg	900 - 1160	2,41 - 2,71
Taurillons d'herbe		
450 à 530 kg	1120 - 1320	2,49 - 2,55
500 à 656 kg	-	-
Laitonnes		
250 à 320 kg	610 - 830	2,33 - 2,80
335 à 395 kg	860 - 940	2,39 - 2,56
Génisses		
420 à 460 kg (16-24mois)	980 -1060	2,31 - 2,32
Taureaux		
635 à 1200 kg	1010 - 1660	1,38 - 1,59
Vaches		
Vaches légères	710 - 1050	
Vaches entre deux	1100 -1250	
Vaches lourdes	1310 - 1470	

Vente rapide en mâles herbés, placement plus difficile dans la marchandise ordinaire ou de stabule.
Cours fermes en femelles supérieures, peu de demande en légères non vaccinées.
Tarifs stables en vaches maigres avec peu de relève.
Bovins gras : 10.
Vaches de viande : 3,26 à 3,56 kg de viande
Aucun invendu malgré les tarifs trop bas

Prochain marché bovins et ovins le lundi 27 juin aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 15/06/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,76	nc
350 à 400 kg	2,88	2,70
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	2,26
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,85
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,68
de 5 à 10 ans	1,77	1,62
+ 10 ans	-	1,55

Broutards Laitonnes : Demande sélective, les animaux de l'automne de qualité se valorisent bien.

Vaches-Génisses : Présentation de qualité entraînant des cours facilement reconduits en vaches.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 14/06/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 06/06/16 au 12/06/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,78 €	-
350 kg	-	2,69 €	-
400 kg	-	2,58 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,49 €	-
500 kg	-	2,33 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,38 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,23 €	-

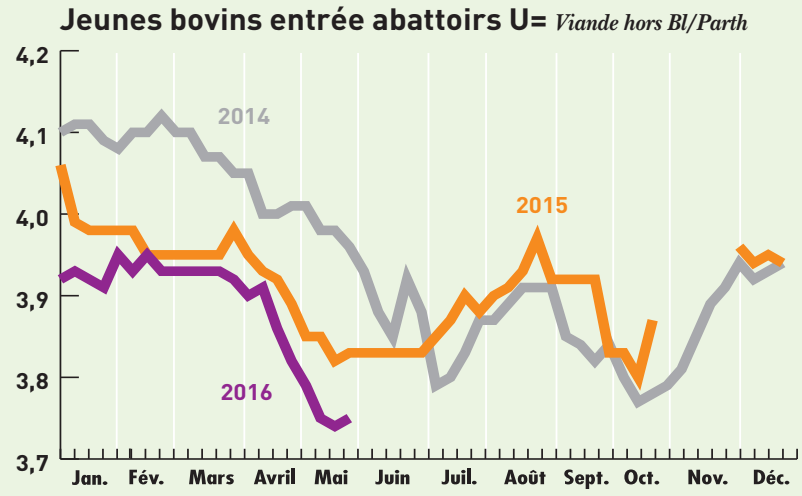
Tendance : Commerce facile dans les beaux animaux orientant les cours à la hausse.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 06/06/16 au 12/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	4,36 €	3,74 €	3,54 €	3,44 €			
Races mixte		-	3,29 €	3,29 €	3,26 €		
Races lait					-	3,04 €	3,00 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,78 €	3,69 €	3,42 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,92 €	3,73 €	3,66 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	3,98 €	3,96 €				
Races mixte				3,27 €	3,22 €	-	
Races lait					-	2,80 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,48 €	4,28 €	3,97 €	3,82 €			

Tendance : Tendance des cours à l'inverse de la réalité du marché qui est calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 06/06/16 au 12/06/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,81 €	3,77 €	3,73 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,43 €	3,95 €	3,84 €	3,64 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,72 €	3,66 €				
Races mixte					3,27 €	3,23 €		
Races lait						-	2,77 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,40 €	4,05 €	4,07 €				

Tendances SEM. 24 / 2016

Bovins de boucherie

Il y a un an, la tension commerciale était à son paroxysme entre les éleveurs et les acteurs Aval de la filière, accusés de capter la majorité de la valeur ajoutée sur la viande. En cause, une rémunération insuffisante à la production pour assurer un revenu décent aux éleveurs. Le blocage des abattoirs et des GMS avait abouti à une revalorisation forcée des animaux, mais qui a fait long feu, avec des opérateurs qui ont repris le pouvoir face à une consommation qui s'est écroulée sous les coups de boutoir des anti-viandes. Tout est à refaire, car la situation des éleveurs s'est sérieusement dégradée en une année. Conscientes des difficultés des éleveurs et soucieuses de revoir leurs magasins bloqués au cœur de l'été, certaines centrales d'achat ont signé des accords avec la profession pour assurer une meilleure valorisation des carcasses auprès de leurs éleveurs fournisseurs. Même s'il faut souligner ces actions, cela ne va pas résoudre le problème de fond, avec des disponibilités qui ne sont plus en accord avec la demande.
Cela se ressent sur les marchés où la demande est réduite dans les femelles de qualité bouchère et la tendance reste baissière dans l'ensemble des allaitantes de choix secondaire avec des vaches d'entrée de gamme qui se négocient sur le prix des laitières. Ces dernières se maintiennent, mais la pression monte.

En jeunes bovins, le commerce tend à se réguler face un recul de l'offre, mais le climat commercial dans les femelles n'offre pas de perspective de hausse à court terme. ■

Broutards

Les tarifs sont convenables dans les bons mâles légers correctement vaccinés pour l'export. La vente reste sélective avec des écarts de prix importants dans le second choix ou les animaux non-vaccinés. L'offre saisonnière correspond aux besoins de nos clients italiens dans les broutards lourds et les taurillons avec des tarifs qui se maintiennent. Dans les femelles, la vente reste assez régulière dans les bonnes laitonnes herbées. La demande espagnole reste peu soutenue. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs maintiennent leurs prix dans les veaux mixtes ou laitiers, mais les retards de sorties commencent à peser sur les mises en place à quelques semaines des sorties de fin d'année. Dans les bons croisés, les prix sont stables pour les bons veaux frais, viandés. La vente est plus sélective dans les croisés de second choix. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 13 juin) :
«La situation de prix ne s'améliore pas malgré l'équilibre offre/demande. Le terrain ne pourra pas supporter d'évolution négative des cotations. Il est impératif de déployer l'engagement cœur de gamme allaitant sur l'ensemble des GMS».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 13 juin) :
«Légère augmentation des cours sur les moins de 400 kg et statu quo sur le reste».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 06/06/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,72 - 2,99	2,54 - 2,85
Gras (38-44 kg)	-	2,72 -3,09	2,54 - 2,88
Gras (44-50 kg)	-	2,58 - 2,83	2,45 - 2,64
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,46 - 3,84	3,33 - 3,45
Laitons (38-44 kg)	-	3,42 -3,66	-
Laitons (+44 kg)	-	2,91 - 3,65	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,79 - 1,14	-
(+60 kg)	0,96 - 1,35	0,78 - 1,06	-
Divers			
Béliers (10) : 82 à 123 €	1,10 - 1,44	-	
Agneaux maigres : 90 à 93 €	-	2,75 - 3,10	-
Caprins : 7 à 30 €		-	0,15 -0,94
Boucs :			
Divers : 2			

Ovins : 809
Apports satisfaisants en quantité et en qualité. 96% de vendus.
Agneaux: Le contexte économique et climatique continue de perturber la consommation. Les besoins sont plus limités et s'orientent sur des animaux extras (ni trop justes, ni trop gras). Il est difficile dans ces conditions de ne pas faire des concessions tarifiaires importantes
Brebis: Mêmes remarques,mais l'excellente qualité proposée permet de limiter la baisse à quelques centimes.
Béliers - Caprins : Aucun changement.
Effectifs :
Agneaux: 518- Brebis : 236
Béliers : 5 - Caprins : 50
Prochain marché le lundi 20 juin (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 13/06/2016*

Ovins : 97	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	85 - 120	2,24 - 2,82
Brebis	40 - 90	0,69 - 1,19
Béliers	-	-

La météo ne favorise pas la consommation, pénalisant les tarifs en agneaux. Cours reconduits en brebis.
le marché ovins aura lieu le Lundi 27 juin aux horaires habituels

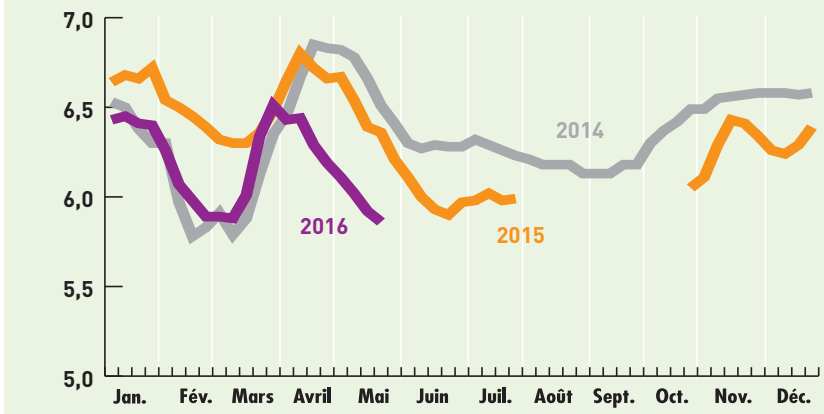
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 06/06/16 au 12/06/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,09 €	5,38 €
Couvert	16-19 kg	6,34 €	5,93 €	5,24 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,02 €	4,70 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 06/06 au 12/06/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,64 €	6,55 €	2,29 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 06/06/2016 au 12/06/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,31 -0,02	6,32 0,03	5,73 0,08	-	-	-	-
	R Var.	5,97 -0,07	5,96 -0,04	5,90 -0,04	5,46	6,16 0,04	6,14 -0,02	6,08 -0,10	-
	O Var.	-	5,25 0,07	-	-	5,42 -0,05	5,49 0,03	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,13 -0,03	6,12 -0,03	5,33 -0,12	-	6,34 -0,05	6,09 0,08	5,39 -0,02
	R Var.	5,81 -0,09	5,86 -0,10	5,78 -0,04	5,20 0,11	6,09 0,04	5,93 -0,01	5,64 =	5,18 0,09
	O Var.	-	5,37 -0,30	5,27 -0,38	4,55 -0,37	5,38 -0,02	5,24 -0,05	5,07 -0,05	4,80 0,08
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,02 0,01	4,82 0,04	4,34 -0,07
	O Var.	-	-	-	-	-	4,70 0,04	4,49 0,05	-

Zone nord : Baisse accentuée en agneaux ordinaires, plus modéré en agneaux de pays, demande normale en brebis. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

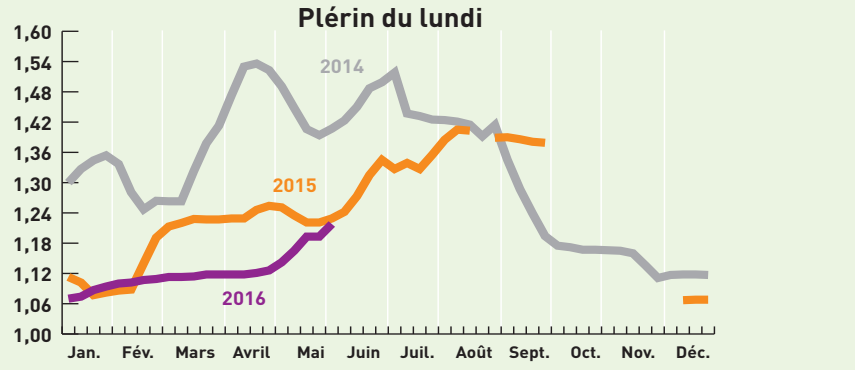
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 432 porcs présentés) — *Cotations du lundi 6 juin 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,326 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 03/06/16 au 09/06/16*

1,51 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

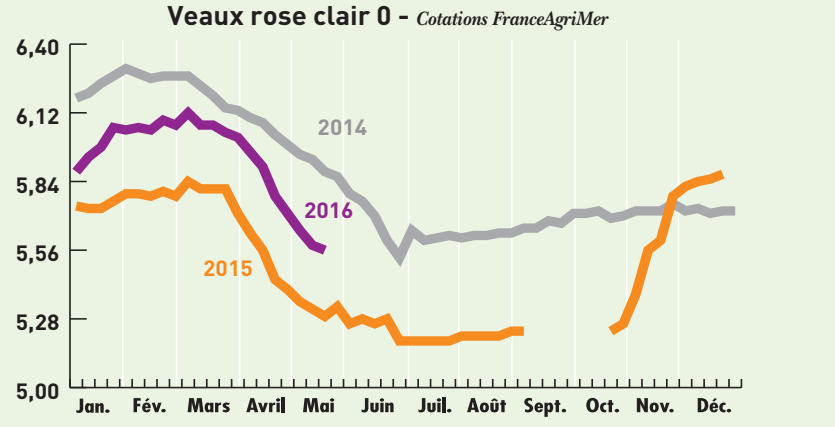
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 06/06/16 au 12/06/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,75 €	-	-
U	9,57 €	7,20 €	5,74 €	4,43 €
O	-	5,42 €	3,96 €	3,48 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 13/06/16 au 19/06/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	124	585 - 635 €	420 - 475 €	235 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		250 - 320 €	150 - 200 €	140 - 190 €	95 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		390 - 500 €	240 - 320 €	230 - 260 €	150 - 180 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		520 - 600 €	350 - 410 €	270 - 310 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	665	260 - 380 €	200 - 260 €	150 - 220 €	80 - 135 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 06/06/16 au 12/06/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,62 €	2,35 €	-	-
Bons	2,30 €	2,00 €	1,62 €	-

Céréales

Marché du 02 juin 2016

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	juin	140	V	C
Nord Côte-d'Or	220/11		inc.		C
Aube/Yonne	BPMF	juin	135	N	C
	fourrager	juin	127,50	N	C
	amidonnier		inc.		C

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier		inc.		C
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	156	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl		inc.		C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	juin	125	T	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité		inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Hte Saône			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS	juin	185	T	C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		juin	160	N	C
		juil.-sept.	163	N	C
Sud Côte-d'Or			inc.		C
Saône et Loire			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/ Côte-d'Or	Fourrager		inc.	C

Féverolles	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	Alim.animale		inc.	C

Matériel

Tracteur

07 - Vd Deutz Agrotron 105 de 2004, 4500 h, avec épareuse SMA de 2006, relevage avant, clim, 30 000 euros.
✆ **06 83 46 25 37**

07 - Vds Deutz Agrotron 105 de 2004 4500 h avec épareuse SMA de 2006 relevage avt clim 30 000 euros.
✆ **06 83 46 25 37**

38 - Vds combiné de semis avec herse Amazone semoir Sulki 19 rangs distributeur Kuhn très bon état, cover crop Huard pulvérisateur Amazone 1 000 l
✆ **04 78 40 01 78**
ou 06 85 37 43 21 HR

39 - Case McCormick CX 90, 90 cv, 2003, 6 500 h, relevage et P. de F. avant, pneus 30%, 40 km/h, t.b.é. exo TVA 18 000
✆ **06 37 07 36 72**

57 - 59 - Vends moteur Perkins état neuf 1.300 heures pour Renault N 71 Super 7. Sup. 5. à voir tournant.
✆ **06 23 03 30 54**
ou 03 61 38 04 28 le soir

58 - Vds tracteur MF 145 année 1965, 1200 H, moteur rénové à l'état d'origine, 6500€, avec fourche AGRAM (240B)
✆ **06 66 51 04 91**

Travail sol

38 - Vds Herse rotative Amazone ke 303 dents neuves TBE prise de force arrière 5 500 eurosHT
✆ **06 08 98 57 98**

Récolte

21 - VENDS faneuse Fella 5.40 m., 1 500 euros, - andaineur Fella 4.55 m., 2 000 euros (réf. 2307)
✆ **06 85 51 56 86**

39 - Vds cellule à grains diam. 3,15 H 4 m, ventilateur et vis de reprise
✆ **06 63 59 02 01**

58 - VENDS cause retraite : presse balles rondes Welger, 16 000 bottes, - faneuse Kuhn 8501, le tout TBE (réf. 240C)
✆ **06 89 86 43 79**

CLAAS MACON - L'occasion de Juin

TRACTEURS CLAAS		
AXION	850 CIS	2008
AXION	820 CEBIS	2007
ARION	650 T4I CEBIS	2013
ARION	630 MC	2011
ARION	610 CIS	2010
ARION	520 CIS	2009
ARES	657 ATZ	2005
AXOS	310 CX	2015
ARES	556 RZ	2005
CELTIS	436 RX	2004
CELTIS	426 RA	2006
TRACTEURS RENAULT		
ARES	640 RZ	2003
ERGOS	466	2007
AUTRES MARQUES		
MF	3435 GEV	2006
DEUTZ AGROFARM 420		2010
CARRARO 7800 TRX		2013
VALTRA	N 101	2009
DEUTZ AGROFARM 85		2007
FIAT	82-94DT	1993
JD	6930	2009
TELESCOPIQUES		
SCORPION 7030		2011
JCB	536-60	2006

PRESSES CLAAS		
QUADRANT 3200 RF T		2014
ROLANT	250	2002
CLAAS	R44	1986
DEUTZ FIXMASTER 225		2008
JD	582	2003
FENAISONS		
LINER	1250	2013
LINER	650	2008
DISCO	300C	2001
VOLTO	770	2002
VOLTO	870	2009
DEUTZ	DM 432	2008
MOISSONNEUSES CLAAS		
LEXION	620 4X4	2013
LEXION	750	2011
LEXION	540C	2007
TUCANO	450 4X4	2009
TUCANO	430	2013
TUCANO	340	2011-14
TUCANO	330	2013
CASE AXIAL FLOW 2388		2008
ENSILEUSE CLAAS		
JAGUAR	850 4X4	2010
JAGUAR	900 4X4	2003
JAGUAR	960 4x4	2009

71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT - Marc MICHEL : 06 30 25 98 26
www.tractomarket.com/macon
CLAASMACON
CLAAS

69 - Vds pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique andaineur Vicon 9 peignes ratelier BR Cornadis 12 places TBE.
✆ **06 58 19 56 12**

71 - Vends faucheuse Claas 6 assiettes, faneuse Claas 4 toupies 5.40 gyro Quivogne 180, TBE.
✆ **06 88 59 25 67**

73 - Vds autochargeuse Bonino AB 75 TR 2014 état neuf 19 500 euros autochargeuse Deutz Fahr K570 bon état 4500 euros.
✆ **06 09 14 63 56**

73 - Vends autochargeuse 21 m3, andaineur 3,20 m, semoir 250 kg prix à débattre.
✆ **06 64 04 07 06**

89 - VENDS andaineur Krone, larg. 4.61 m., année 2004, très bon état (réf. 2301)
✆ **03 86 32 21 30**

Epandage

38 - Vds épandeur fumier Deguillaume 3T bon état tapis changé 700 euros
✆ **06 07 57 45 70**

Irrigation

26 - Vds tuyaux ABC diam 3» 6m surface intégrale alu 2 ha.
✆ **04 75 71 54 23**

26 - Vds moto pompe diesel 60 ch pompe Jeumon Schneider type 80FP6L + sécurité + cuve fuel.
✆ **06 13 63 56 93**

38 - Vends tuyaux arrosage diamètre 70 + 50 + coudes etc... , et divers matériels agricoles.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

Trav. publics

38 - Vds semi remorque porte engins rob kaiser 2 essieux 5000€, groupe électrogène 25 kva sur remorque 3000€, serre joints étais échelle échafaudage mefran pilonneuse.
✆ **06 07 74 03 28**

Agri. divers

01 - Vds cellules 180-350 q vent. 4 kw remorque distri 18m3 semoir eng. pesée + GPS cage parage pailleuse Kuhn
✆ **06.77.32.70.90**

10 - VENDS silos acier boulonnés pour stock céréales, diam. 9 m., H. 3 m., contenance environ 150 tonnes superposables. (réf. 220C)
✆ **03 25 70 01 68 après 21 h**

18 - Vends deux roues moiss-batt 750-65-26, neuves, 1.500 euros - broyeur de paille 80/70 NH, 300 euros - cultivateur, 3 m, 200 euros.
✆ **06 14 40 22 10.**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf. 210A)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - VENDS 2 roues complètes 11/2/44 voiles interchangeables Kléber, 500 euros (réf. 2402)
✆ **06 19 32 24 50**

21 - VENDS pneus occasion 18-4-34, 13-6-38, - vibro 3 m., - compresseur 150 litres. (réf. 24VB1)
✆ **06 17 06 24 93**

26 - vds semoir blé Nodet 15 rg disque - sem engrais Kuhn 600l 2plt - sem engrais 300l 2plt - trisocs Huard hydro - bisocs Huard hydro - vibro 3m - cultivat 15 dents 3 poutres - herse 4.2m repli hydro.
✆ **04 75 71 54 23**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 8- 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

42 - Vds déchaumeur Vaderstad 3 ML trés bon état, an 2010 prix 8500 euros urgent
✆ **06 70 41 85 26**

55 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer semoir 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, jumelage Somac 18.4.r38, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Kröne, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds herse rotative 2,50 m, dents et roulements neufs + semoir à engrais 250 kg, le tout bon état.
✆ **06 10 43 35 81**

Elevage

58 - VENDS remorque à foin 4 roues 6 m., - presse BR RC 115 pour pièces ou à réparer (réf. 2304)
✆ **03 86 22 66 95**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau camion benne Iveco 35C11, 3T5, 08-2001, 250 000 km, empâtement court, factures entretien, CT OK au 04/2016, véhicule ex paysagiste avec réhausses de ridelles, prix 9200 euros
✆ **06.87.05.63.94**

07 - Vds caddy aménagée TDI bétaillère 160 000 km 105ch 30/12/2008 très bon état
✆ **06 82 16 50 14**

Tourisme

21 - VENDS 4 pneus neiges neufs utilisés de novembre 2015 à avril 2016, 195/65/15 marque Uniroyal MS + 77 91 T, achetés 390 € les 4, vendus 300 euros. Livraison possible suivant distance (réf. 23VB01)
✆ **06 80 93 28 03 ou 06 62 21 24 05**

38 - Particulier cherche mobylette MBK 51 ou Peugeot 103 Fox ou scooter MBK Ovetto Neos roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

69 - Vds Mégane 1,9 DTI 80 5 CV 2002 - 240000 km - 1300 euros à débattre. Véhicule entretenu et révisé.
✆ **06 86 73 40 28**

Achat-Vente

Récolte

01 - Urgent région Bresse vds 15 ha raygrass d'Italie seconde coupe
✆ **06.40.18.07.28**

21 - VENDS luzerne sur pied 3 ha, région St Seine l'Abbaye (réf. 2403)
✆ **06 17 06 24 93**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrub., foin, foin de luzerne, blé, orge tb qual. poss. livr.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds derrière moisson 8 ha paille colza 42170 St Just St Rambert
✆ **06 11 22 05 80**

42 - Vds maïs ensilage analysé - vrac ou en bottes Feurs
✆ **06 14 85 48 54**

Propriété

21 - ACHETE ou LOUE exploitation agricole, secteur Genlis - St Jean de Losne - Nuits St Georges. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (230D)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Terrain

07 - Urgent JA recherche pâturage pour vaches allaitantes saison 2016. Conditions sanitaires exigées
✆ **06 85 12 73 24**

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

71 - Secteur Rhône Isère Ain, j'achète terrains toutes surfaces pour réalisation de maisons et/ou création de lotissements. Appelez au
✆ **07 50 21 22 85**

Divers

42 - Vds cheneaux Galva grande capacité L 42 m sortie d'eau de diamètre de 200 mm- 5 éléments
✆ **06 01 71 52 93**

ESPACE Affaires

allopneus.com VENTE ET MONTAGE DE PNEUS
anciennement PFN
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 Service 0,06 €/min + prix appel
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

3% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* AVEC LE CODE EAKL3P2016

RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT
11.2 R20 111 A8 TL SVIGNE	278	16.9 R30 137 A8 TL SUPER G	715	520/85R38 155A8 TL TRAKER	1252
11.2 R24 114 A8 TL SVIGNE	294	380/85R30 135A8 TL TRAKER	540	520/85R42 157A8 TL TRAKER	1574
13.6 R24 121 A8 TL SVIGNE	391	460/85R30 15A8 TL TRAKER	679	**RE KLEBER**	**€HT**
14.9 R24 126 A8 TL SVIGNE	460	320/85R32 126A8 TL TRAKER	415	230/95 R32 126 A8 TL SU3	433
11.2 R28 116 A8 TL SVIGNE	320	420/85R34 142A8 TL TRAKER	711	270/95 R32 134 A8 TL SU3	475
12.4 R28 121 A8 TL SVIGNE	368	460/85R34 147A8 TL TRAKER	839	230/95 R36 128 A8 TL SU3	486
13.6 R28 123 A8 TL SVIGNE	444	320/85R36 128A8 TL TRAKER	427	270/95 R36 137 B TL SU3	556
14.9 R28 128 A8 TL SVIGNE	484	340/85R36 132A8 TL TRAKER	469	270/95 R38 138 B TL SU3	572
320/85R24 122A8 TL TRAKER	335	340/85R38 133A8 TL TRAKER	529	230/95R44 132A8 TL SU3	513
420/85R24 142A8 TL TRAKER	505	420/85R38 144A8 TL TRAKER	822	270/95R44 143A2 TL SU3	648
420/85R28 139A8 TL TRAKER	551	460/85R38 149A8 TL TRAKER	914	230/95R48 134A8 TL SU3	551

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestiers • Manutention et Industriel
*Valable pour l'achat de 2 pneumatiques minimum parmi la gamme Kleber, pour livraison uniquement en France métropolitaine (y compris Corse et Monaco), jusqu'au 1er juillet 2016 inclus. Non cumulable avec d'autres remises en cours.

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



GRAISSAGE : FACILITEZ-VOUS LA TÂCHE
Equipez-vous de la seule pompe à graisse électrique avec support aimanté et commande à distance la



G3P GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Couverture de fosse
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

TRACTEURS	an	Heures	CV
John Deere 6420 Premium TLS, TBE, *révisé*	2006	4100	110
John Deere 6230 STD, TBE	2008	2150	95
John Deere 5090 G + Bati Quicke, état neuf	2015	90	90
John Deere 5820 surbaissé, BE	2003	4800	90
John Deere 6530 Premium TLS, BE	2007	4650	115
John Deere 6630 Premium TLS, BE	2010	5400	125
Massey Ferguson 4335 arceau + chargeur, BE	2005	3950	75
FENDT 208 V, BE	2007	4200	80

MATÉRIELS	an	capacités
Télescop. CATERPILLAR - TH337, TBE, *révisé*	2009	3000H
Presse B.R. JD - 592 HY flow, ficelle balletrack	2004	
Presse B.R. DEUTZ FHAR MP 121, ficelle filet, ameneur rotatif.	2005	
Presse B.R. JD, 582 HY flow, ficelle balletrack	2003	
Bol mélang. TRIOLIET - Solomix 1400 ZK, TBE	2013	14 m³
Cultitiller KUHN - EL 142.300, portacourt packer, TBE, *rév.*	2002	3 m
Charrue KVERNELAND - F 11 NR, quadrisocs NSM, état moyen, petit prix		
Combi. semis. KUHN - HR 303 + venta, *déstockage*, ds l'état	2005	3 m
Benne mono. JEANTIL - GM 111, TBE	2007	11 T
Benne rid. DEGUILLAUME - T 90 D, TBE	2006	9 T
Enrub. KVERNELAND - UN 7556, mat 500mm, compt., TBE	2001	
Enrub. KVERNELAND - UN 7420, mat 750mm, compt., BE	2005	
Fauch. Condi. JD 1365, trainée, petit prix, état moyen	2005	3 m
Fauch. KUHN - GMD 802, BE	2004	3 m 20
Fauch. KUHN - GMD 700 GII, BE	1998	2 m 80
Fauch. KVERNELAND 2524, BE	2006	2 m 40
Fauch. KVERNELAND 2532, BE	2008	3 m 20
Fauch. KVERNELAND 2532, BE	2009	3 m 20
Faneuse MORRA - MH 530, BE, *révisée*	2003	5 m 30
Faneuse KUHN - GF 8702 T, TBE	2010	8 m 70
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, TBE	2007	7 m 60
Faneuse FELLA - TH 540 D, hydro, TBE	2007	5 m 40
Faneuse FELLA - TH 901 trans, TBE, *révisée*	2008	8 m 70
Faneuse KUHN - GF 5000 M, état moyen, petit prix	1988	5 m
Épand. engrais. VICON - rotaflow RSM, état moyen	2005	
Épand. à fum. SIAM - ES 60M, 4 hérissons vertic., bon état	1998	6 T
Tonne lisier JOSKIN - Atlas 10000 S, TBE, *révisée*	1998	
Tondeuse verg. TERECCO - TOR 200, état moyen	2006	3 m 20
Bras de charg. MX - T. 10, pesée élec., TBE	2011	
Surélévateur QUICKE - DB 2115, pour 5e rangs, griffes 2 dents	2005	

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

Professeur CURTUS
Voyant - Guérisseur
résoud tous vos problèmes : amour, travail, famille, maladie, avenir, désenvoutement...
Tél. 06 33 81 94 11

69 - Vds pièces occasion mois. bat. NH 1530 + déssileuse portée Gentil bon état.
✆ 04 78 57 35 84

71 - Vends canapé cuir couleur verte 2 places, 1,55 x 0,90 x 0,90 m, prix 380 euros à débattre.
✆ 06 75 93 27 40 matin avant 12 h

Location

Autre

25 - Haut Doubs loue gîte tout confort 4/5 personnes belle région, prix selon saison.
✆ 03 81 43 55 20

88 - A 9 km de Vittel et Contrexéville, beau gîte 5 pers au bord d'un étang 230 E/S.
✆ 06 87 59 12 94 ou 09 67 52 17 09

Offre

Emploi

01 - Cherche salarié agriculture viticulture autonome expérience souhaitée temps partiel poss.
✆ 06.31.23.92.57

21 - Exp. polyculture élevage RECHERCHE saisonnier pour travaux récolte, à partir de début juillet (réf. 22VB4)
✆ 06 24 83 40 73

21 - Exploitation grandes cultures CHERCHE saisonnier chauffeur pour moisson. (réf. 2302
✆ 06 37 99 48 19

42 - Elevage bovins chevaux Montbrison cherche homme polyvalent sérieux
✆ 06 07 16 24 16

42 - Ch boucher charcutier transfo. à la ferme découp. porc veau bœuf + vente - tps plein exp. 2 ans
✆ 06 17 13 62 42

42 - Expl Maraicher rech salarié trvx divers récolte plantation permis Pl souh poss seconder chef exploit
✆ 06 13 71 82 00

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable élevage 500 chèvres, moderne.(240A)
✆ 06 09 91 38 93 - e.melet@wanadoo.fr

74 - Exploitation poly-élevage, gd cultures, lait, aviculture, méthanisation, recherche responsable matériel entretien, réparation/aide aux travaux/conduite, CDI.
✆ 06 75 58 91 29

84 - GARAGE MECAGRI A OPPEDE cherche magasinier mécanique agricole avec expérience. URGENT.
✆ 04 90 76 98 67 – 06 86 44 56 76

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ 06.63.43.51.15

18 - Cherche tous travaux agricoles: moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/ collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.
✆ 06 35 04 08 43.

26 - Pressage foin-paille en bottes cubiques 120x90. Petites surfaces et quantités acceptées.
✆ 06 85 20 62 58

26 - Maçon avec 15 ans d'expérience recherche travaux de maçonnerie rénovation complètes, rénovation toitures, démolitions, façades, joints murs dallages, clôtures... etc.
✆ 06 12 86 52 99

84 - E. T. A. à votre service pour l'éclaircissage et la cueillette. Travail garanti. Siren 451147177.
✆ 06 27 51 46 61

Demande

Emploi

21 - RECHERCHE secrétariat – comptabilité à domicile ou entreprise, contrat en prestations de service, chèques emploi service, temps plein ou temps partiel, grandes connaissances du milieu agricole, secteur Côte d'Or (réf. 2305)
✆ 06 89 03 45 46

71 - Jeune fille recherche employeur pour Licence pro commerce de vin et oenotourisme en alternance, pour une mission d'un an.
✆ 06 29 42 06 68

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

la ferme de Jalogny
l'innovation agricole

CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire recrute pour la **FERME EXPÉRIMENTALE DE JALOGNY SON CHEF D'EXPLOITATION** responsable du troupeau allaitant. Principales missions : sous l'autorité du chef du pôle bovin viande responsable de la Ferme de Jalogny, le chef d'exploitation est en charge de la gestion quotidienne du troupeau et des cultures. Il (elle) anime une équipe de 5 personnes. Il (elle) partage avec ses collègues des responsabilités techniques en fonction de ses domaines d'excellence. Il (elle) garantit la mise en œuvre opérationnelle des essais et participe activement dans la restitution des résultats.
LE CANDIDAT : BTSA idéalement complété d'une licence professionnelle, avec d'excellentes aptitudes animalières et justifiant d'une expérience pratique en élevage allaitant. Sens des responsabilités, première expérience réussie de management ou d'animation, maîtrise de l'informatique sont indispensables pour votre réussite à ce poste.

ANNONCE COMPLÈTE ET CANDIDATURE SUR
http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nous-rejoindre/offres-demploi/

Proposition

Commerciale

69 - Magazin de producteurs de Belleville S/S rech. associé en maraichage pour l'automne.
✆ 06 61 21 15 71

Mariage

Rencontre

15 - Elev. cinquantaine sérieux situa.aisée rencontrerais Femme en vue relation durable.
✆ 06 89 85 16 67

25 - J.H. agriculteur 36 ans célibataire sans enfants désire rencontrer femme entre 20 et 40 ans pour créer une relation sérieuse. Ecrire au journal Terre de chez nous - 130 Bis rue de Belfort, BP 939 25021 BESANCON CEDEX sous la référence 76863.
✆

Animaux

Divers

74 - Vds beau chien Berger des Alpes 2 ans n° 250 268 711 117 011 pour troupeau ou autre caractère docile.
✆ 04 50 8163 46

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et réservation des nvx reproducteurs de l'année fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (210E)
✆ 06 28 02 04 05

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

18 - Elevage HBC vds repro., de 14 à 28 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94.

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage HB Limousin VEND génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS. Livraison assurée (réf. 230B)
✆ 06 30 82 41 63

42 - Vds taureaux Charol. 17/18 mois HBC vel. fac. livr.assur. - Cuisset JM - St Germain Lespin.
✆ 06 30 92 60 12

42 - Elev holstein vds au choix entre 20/30 jeunes vl au lait - tt gar san - upra- niv cl TP 34 - leuco 120 + mat stock cere + cell vis a grain+ trieur neuf à déb
✆ 06 77 99 23 77

55 - Vends taureau Charolais adulte Hbc origine Raymond JC.
✆ 06 58 21 97 15

57 - Vends beaux béliers Texel inscrits ou non. Adam Bust (Bas-Rhin)
✆ 03 88 01 20 23 ou 06 78 29 64 66

58 - Eleveur limousinVD veaux reproducteurs HBL ou non aptes pour saillies toutes garanties sanitaires surtout paratuberculose (210J)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vds vaches suitées IBRA TGS PH. Pigoury St Aubin les Forges. (2401)
✆ 06 60 28 76 91 ou 03 86 37 03 57

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ 06 80 44 67 41

69 - A vendre génisses Montbéliarde. Terme au 15/06/2016.
✆ 06 45 15 87 07

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ 03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Elevage Perrin à Milly vend génisses pleines limousines, inscrites, terme 08-09 + mâles repro.
✆ 06 86 83 84 64 ou 06 60 86 64 60

71 - C. cessation vds génisses charolaises 30 mois pleines, terme sept. oct., IBR A. 71120.
✆ 06 73 26 05 31 03 85 88 37 31

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ 06 89 18 05 87

Caprin

07 - A vendre boucs SAANEN A PAR A 3 mois ICC troupeau 2,5
✆ 06 38 39 20 32 HR

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

69 - Vds jument comtoise née 2009 PP vendue avec sa pouliche de 2 mois, ressaillie, pleine. 2100 euros.
✆ 07 85 53 46 73

Volaille-Lapin

38 - Poule réforme le 18 juin à 8M 3 euro prévoir vos emballage poule pleine air Serre-Nerpol
✆ 06 37 48 24 06

42 - Vds poules pondeuses bio âgées de 15 mois, race Isa Plein Air (rouge) - taux de ponte 80 % - A réserver dès maintenant pour les récupérer à la ferme à Maringes les 17 et 18 juin - 4.50 euros l'une ou 40 euros les 10
✆ 04 77 06 04 87

Chien

58 - Vends chiots Briard nés le 27/02/2016, mère n°250269801053219, dispo de suite (réf. 220B).
✆ 06 12 37 42 98

71 - Particulier, n° Siren 310 566 807, vd 2 chiots femelles Epagneul breton, nés le 3-04-16, portée de 2, non Lof, mère n° 250269604148459, dispo.
✆ 06 88 49 49 42

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

LABORATOIRES URGO HEALTHCARE

**Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
798 251 559 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 20/05/2016, l'assemblée générale ordinaire a :

- pris acte de la démission de M. Hervé LE LOUS président.

- nommé en qualité de président M. Briac LE LOUS demeurant 41, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212416871

HOPITAL PRIVE DIJON BOURGOGNE

**SA au capital de 61 275 €
Siège social : 1 rue des Créots
21121 Fontaine-Les-Dijon
404 724 809 RCS Dijon**

Suivant délibérations du 23/03/2016, le Conseil d'Administration a :

- pris acte de la démission de M. Denis MARTIN de FREMONT de ses fonctions d'Administrateur ;

- nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration M. Denis CHARLES demeurant 15 Avenue Hoche 75008 Paris en remplacement de M. Denis MARTIN de FREMONT démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL212416876

NOMINATION

MEIRS

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 500 €
Siège social : Route de Semur
21500 Crepand
R.C.S B Dijon337 626 113**

Par décision du 23/05/2016, l'associé unique a nommé :

1/ en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Philippe MOLLIER démissionnaire, la société ACC – Parc Valmy – 3 G Rue Jeanne Barret 21000 Dijon pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur

2/ en qualité de Commissaire aux Comptés suppléant, en remplacement de la société ACC, démissionnaire, Monsieur Nicolas MORON – Parc Valmy – 3 G Rue Jeanne Barret 21000 Dijon pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

AL212416823

SA ROGER MARTIN

**Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 4.000.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique - 21 000 Dijon
016 450 157 RCS Dijon**

Par un procès-verbal du Conseil de surveillance du 1er avril 2016, Monsieur Charles BRICOGNE, 9, boulevard de Sévigné – 21000 Dijon et Monsieur Bruno LETZELTER, 4, route de Savigny-les-Beaune – Les Forges – 21420 Bouilland ont été nommés membres du Directoire et il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean CERUTTI, membre du Directoire. Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle, Monsieur Jean CERUTTI, 28, rue du Docteur Rebatel – 69003 Lyon, a été nommé membre du Conseil de surveillance. Mention au RCS de Dijon.

AL212416849

URGO ADVANCED TEXTILE

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 954 255,85 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve - 798 251 567 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 24/05/2016, l'assemblée générale ordinaire a :

- pris acte de la démission de : M. Christian AREND directeur général et M. Pierre MOUSTIAL représentant permanent du président la société LABORATOIRES URGO.

- nommé en qualité de représentant permanent de la société LABORATOIRES URGO, président de la société, M. Christian AREND demeurant 2B, rue Joseph Ritter 57600 Forbach.

- nommé en qualité de directeur général la société LAULILEINE SAS, 74 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, 418 557 419 RCS PARIS, représentée par M. Christian AREND demeurant 2 b, rue Joseph Ritter 57600 Forbach et M. Pierre MOUSTIAL demeurant 10, rue d'Eylau 75116 Paris.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212416860

MEDICAL AND HEALTHCARE

**Société par actions simplifiée
au capital de 63 368 262 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
479 890 303 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 20/05/2016, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de :

- directeur général délégué M. Christian BROUSSE demeurant 20, rue Gassendi 21700 Nuits Saint Georges.

- commissaire aux comptes suppléant M. Emmanuel CHARNAVEL domicilié Le Premium – 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex en remplacement de Mme Christine DUBUS dont le mandat n'est pas renouvelé.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212416862

INDIVISION MAITRE SA

**Capital : EUR 98.500
Siège social : 154, rue du Docteur Robert
21400 Chatillon-sur-Seine
RCS Dijon 835 820 259**

L'assemblée générale de la société a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur :

- le 24 mai 2015, Damien Schmitt demeurant 40 bd de Bonne Nouvelle 75010 Paris en remplacement de Bruno Vildrac, et

- le 15 mai 2016, Maxime Darbois demeurant 28 avenue du Président Kennedy 75116 Paris en remplacement d'Antoine Darbois.

Par décision du 15 mai 2016, le Conseil d'administration de la société a nommé Jean-Marie Vandame, demeurant 24 avenue Théophile Gautier 75016 Paris en qualité de Président-Directeur Général de la société.

AL212416866

MODIFICATION DE CAPITAL

**CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon**

RADIOLOGIE MEDICALE VALMY

**SCI au capital de 34.800 euros
Siège:3 Rue Louis Néel - 21000 Dijon
RCS Dijon : 819 576 398**

L'assemblée générale réunie le 2 juin 2016 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2.000 euros pour le porter à 36.800 euros par l'émission et la création de 2.000 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites et à libérer dès appel de la gérance.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis.

AL212416868

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de défrichement**Objet de l'enquête publique prescrite par arrêté inter-préfectoral en date du 11 mai 2016**

La société GRTgaz a déposé dans les départements de l'Ain, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Marne une demande en vue d'obtenir les autorisations préfectorales de défrichement nécessaires à la réalisation du projet de canalisation de transport de gaz naturel dit «Artère du Val de Saône» entre les communes d' Etrez (Ain) et de Voisines (Haute-Marne).

La demande porte sur une surface à défricher de 41,1583 hectares de terrains répartis sur 42 communes des départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Marne et de l'Ain.

Date et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera

du lundi 13 juin 2016 au mercredi 13 juillet 2016 à 17 h 00, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Brazey-en-Plaine – 1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 6 - 21 470 Brazey-en-Plaine.

Lieux d'enquêtes et de consultation des dossiers

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête relatifs à la demande d'autorisation de défrichement comportant notamment une étude d'impact projet et une étude d'impact défrichement et leurs résumés non techniques, l'avis de l'Autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) et l'avis de l'Office national des forêts dès lors qu'il est requis, seront tenus à la disposition du public dans les mairies suivantes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Département de la Côte d'Or :

Arceau, Auvillars-sur-Saône, Bessey-lès-Citeaux, Bonnencontre, Boussenois, Brazey-en-Plaine, Broin, Cessey-sur-Tille, Charrey-sur-Saône, Corgengoux, Glanon, Labergement-lès-Seurre, Longecourt-en-Plaine, Lux, Remilly-sur-Tille, Selongey, Spoy.

Département de Saône-et-Loire :

Bantanges, Branges, Diconne, La Chapelle-Naude, Ménetreuil, Montpont-en-Bresse, Montret, Palleau, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Martin-en-Bresse, Sornay, Vérissey, Villegaudin.

Département de la Haute-Marne :

Aprey, Courcelles-en-Montagne, Le Val d'Esnoms, Rivière-les-Fosses, Villiers-lès-Aprey, Voisines.

Département de l'Ain :

Cormoz, Curciat-Dongalon, Etrez, Foissiat, Marboz, Saint-Nizier-le-Bouchoux.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de GRTgaz, pendant toute la durée de l'enquête, soit du 13 juin au 13 juillet 2016 inclus, à l'adresse suivante :

www.val-de-saone.grtgaz.com

L'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) sera consultable sur le site internet suivant : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Seront également tenus à la disposition du public dans chacune des mairies susmentionnées des registres destinés à recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public.

Ces observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au président de la commission d'enquête :

- soit par voie électronique, au plus tard le 13 juillet 2016 avant 17 h 00, à l'adresse suivante :

ddt-defrichement-grtgaz@cote-dor.gouv.fr

- soit par correspondance au plus tard le 13 juillet 2016 avant 17 h 00, au siège de l'enquête : Mairie de Brazey-en-Plaine – 1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 6 - 21 470 Brazey-en-Plaine.

Les observations, propositions et contre-propositions formulées par le public au cours de l'enquête sont consultables sur les registres pendant la durée de l'enquête dans les mairies susmentionnées. En outre, les courriers et courriels adressés au président de la commission sont également tenus à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Désignation de la commission d'enquête

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Dijon :

Président :

M. Bernard MAGNET, colonel honoraire de gendarmerie.

Membres titulaires :

M. Eugène TROMBONE, ingénieur général des mines en retraite

M. Daniel LONGIN, ingénieur en chef des TPE en retraite

Membre suppléant :

M. Gilles GIACOMEL, Ingénieur technico-commercial.

En cas d'empêchement de M. Bernard MAGNET, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène TROMBONE.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Département de la Côte d'Or :

- mairie de Selongey le lundi 13 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le samedi 2 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Lux** le lundi 13 juin 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 et le vendredi 1er juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Remilly-sur-Tille** le mardi 21 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le mardi 12 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Longecourt-en-Plaine** le vendredi 1er juillet 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- **mairie de Brazey-en-Plaine** le lundi 13 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00, le mardi 28 juin 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 et le jeudi 7 juillet 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- **mairie de Bonnencontre** le samedi 25 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Auvillars-sur-Saône le jeudi 7 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Labergement-les-Seurre** le lundi 13 juin 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 et le mercredi 13 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00.

Département de Saône-et-Loire :

- mairie de Saint-Martin-en-Bresse le samedi 18 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le vendredi 8 juillet 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- **mairie de Diconne** le lundi 27 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le vendredi 8 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Sornay** le mardi 5 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Ménetreuil** le mardi 5 juillet 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Département de la Haute-Marne :

- mairie de Aprey le vendredi 24 juin 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le vendredi 8 juillet 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30 ;

- **mairie de Le Val d'Esnoms** le vendredi 24 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le vendredi 8 juillet 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 13/06/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NOLAY: Terre et Pré.

12 ha 14 a 40 ca - Chareuil: ZM-66(*) - Jambe de bois: ZM-43(*)

FONTANGY: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

46 a 80 ca - Les douze hates: ZI-42(J)-42(K)

NOIDAN: Terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant.

12 ha 19 a 10 ca - En bedey: ZK-37(B)-37(AJ)-37(AK) - Les masures: ZD-2(J)-2(K) - Les pontots: ZH-22(B)-22(C)-22(AJ)-22(AK)-22(AL) - Les pres de la riotte: ZK-11

REULLE-VERGY: Vignes.

73 a 78 ca - Combe rose: ZD-71 - La violette: ZD-75-81

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/07/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212416884

Département de l'Ain :

- mairie de Curciat-Dongalon le mardi 14 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le jeudi 23 juin 2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- **mairie de Foissiat** le mardi 14 juin 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00 et le jeudi 23 juin 2016 de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Responsable du projet, communication du dossier et des observations du public

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la société GRTgaz – 7 rue du 19 mars 1962 – 92 622 Gennevilliers (correspondant : M. Julien GORGE – tel : 06 27 81 15 27).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des directions départementales des territoires de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Marne, et de l'Ain dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions formulées par le public au cours de l'enquête sont consultables pendant la durée de l'enquête dans les mairies mentionnées ci-dessus et sont également tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête, sur demande formulée auprès de la préfecture de la Côte-d'Or – Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or – Service préservation et aménagement de l'espace – 57 rue de Mulhouse – BP 53317 - 21 033 Dijon Cedex.

Décisions prises au terme de l'enquête et autorités compétentes

Au terme de l'enquête, le préfet de chaque département statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société GRTgaz dans son département.

Consultation et communication du rapport et conclusions de la commission d'enquête

Le président de la commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies et les directions départementales des territoires susvisées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables pendant la même durée sur les sites internet des préfectures de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Haute-Marne, et de l'Ain.

AL212416867

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE LA BUSSIERE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du GAEC DE LA BUSSIERE, au capital de 268000 euros, dont le siège est 20 Rue de la Croisotte 21500 Asnières en Montagne, immatriculée sous le n°442453106 RCS Dijon, du 26 mai 2016 que le capital social a été augmenté de 800 000 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent soixante-huit mille euros (268 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million soixante huit mille euros (1 068 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance.

AL212416815

LABORATOIRES URGO

**Société par actions simplifiée
au capital de 13 987 328 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
433 842 044 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 20/05/2016, l'assemblée générale mixte a :

- pris acte de la démission de : M. Pierre MOUSTIAL directeur général et M. Hervé LE LOUS président.

- nommé en qualité de : président M. Pierre MOUSTIAL demeurant 10, rue d'Eylau 75116 Paris et directeur général M. Briac LE LOUS demeurant 41, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris.

- décidé que la société aura comme nom commercial « URGO MEDICAL », l'article 3 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212416859

CUMA DE LA FAYE À VILLERS LA FAYE

**N° d'agrément : 21/86/509
RCS Dijon : 334 818 564**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE LA FAYE à 21700 Villers La Faye du 11/02/2015 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 98 970 € et d'augmenter la valeur nominale de la Part Sociale à 15 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 11/02/2015

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Eric PANSIOT

AL212416874

CUMA DES MARRONNIERS À MINOT

**N° d'agrément : 21/81/405
RCS Dijon : 322 148 115**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA des MARRONNIERS à 21510 Minot du 16/03/2016 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation le montant du Capital Social à 23 565 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 16/03/2016

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Arnaud LAMIRAL;

AL212416877

PHARMACIE PLOY

**SNC au capital de 2.002.600 €uros
Siège social : Chenôve (21300)
Centre Commercial Géant Casino
385 207 741 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'associé unique du 8 Juin 2016 :

- La Société en Nom Collectif a été transformée en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS). Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées.

- Les fonctions de Gérant de Monsieur Emmanuel PLOY ont pris fin.

- Monsieur Emmanuel PLOY demeurant à Plombieres Les Dijon (21370) 16 Bis Rue Bernard Courtois a été nommé Président.

- Madame Catherine NGUYEN TRONG demeurant à Chatenay Malabry (92290) – 2 Mail des Houssières a été nommée Directeur Général.

- L'associé unique a également nommé :

- Cabinet ECA – EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Dijon (21000) – 37 Rue Elsa Triolet Parc Valmy

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire

- Monsieur Jérôme BURRIER

Dijon (21000) – 37 Rue Elsa Triolet Parc Valmy

En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant

- L'associé unique a décidé de remplacer la dénomination sociale « PHARMACIE PLOY » par la dénomination suivante : «PHARMACIE PLOY – NGUYEN TRONG».

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, chaque titre donne droit à une voix.

Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable donné par les associés professionnels.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Le Président

AL212416878

CUMA DES JUMEAUX

**à Massingy
N° d'agrément : 21/81/409
RCS Dijon : 321 851 305**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA des JUMEAUX à Mosson du 29/01/2016 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 6 716 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 29/01/2016

- Le transfert du siège social à : Chez Hanuscek Grégory - 5 rue haute, 21400 Mosson

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Gregory HANUSCEK

AL212416881

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon (21000), 6 Rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE MODIFICATION DE PROROGATION DE LA DUREE

de la «SCP Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés»

«Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés»

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial

Siège social : Dijon (21000),

6 Rue de l'Ecole de Droit

307 331 264 R.C.S Dijon

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 juin 2016, il a été décidé de proroger la durée de la société pour une durée de 50 ans soit jusqu'au 25 août 2066.

Pour avis et mention faite au RCS de Dijon.

Maximilien CHANUT

AL212416869

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL ARDESIA

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège Social : 18, rue Colette
21 800 Chevigny Saint Sauveur
490 765 765 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale réunie le 31 mai 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Philippe Bouteille de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212416856

LA COUR DES MARIES

**SASU au capital de 5.000€
Siège social : 9 rue du château
21200 Beaune
532 511 482 RCS de Dijon**

Le 06/06/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme STEPHANIE PASDELOUP, Le Bourg, 71390 Villeneuve en montagne et fixé le siège de liquidation au siège social.

La correspondance est à adresser au Le Bourg, 71390 Villeneuve en Montagne

Modification au RCS de Dijon

AL212416857

SARL FREQUENCE-R

Le 31/08/2015, les associés de la SARL FREQUENCE-R, capital 1.000 €, siège social Dijon (21) 10bis rue Charles Dumont 808 635 700 RCS Dijon, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/08/2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et ont constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Dijon

AL212416858

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

NICKEL LAVAGE

**SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège : 07 rue des Etourneaux
ZA Maison Dieu - RN 74 - 21220 Fixin
Siège de liquidation : 26 rue Charrue
21000 Dijon - RCS Dijon 527 642 722
SIRET 527 642 722 00021**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Carole MILLAT, demeurant à Dijon- 09 Place France Libre pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Dijon - 26 rue Charrue. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.

AL212416865

SQUALE FX

**SARL Unipersonnelle
au capital de 10000,00 Euros
29B Rue Leon veil Picard - 21120 Dienay
511304172 R.C.S. Dijon**

Par DAU en date du 01/06/2016, la société Squale FX SARL Unipersonnelle au capital de 10000 € située 29B Rue Leon Veil Picard, 21120 Dienay et immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 511304172, associé unique de la société a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis.
Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL212416880

SCCV HABITAT CONTEMPORAIN

**SCCV au capital de 3.500 €.
Siège social : 9 rue Guy de Roche fort
21121 Fontaine-les-Dijon,
499 561 264 RCS Dijon**

L'AGE du 27/04/2016 il a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. Valériano ORDAS, 66 chemin de Notre Dame à Saint Martin - 34300 Agde, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de Dijon.

AL212416883

SCCV HABITAT CONTEMPORAIN

**SCCV en liquidation
au capital de 3.500 €.
Siège social : 9 rue Guy de Rochefort
21121 Fontaine Les Dijon,
499 561 264 RCS Dijon**

L'AGE du 30/04/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Dijon.

AL212416886

→ AVIS DE CONSTITUTION

SELARL DES ANESTHÉSISTES DU PARC DREVON

**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins anesthésistes réanimateurs au capital de 4 000 euros
Siège social : 18 Cours du Général de Gaulle
21000 Dijon**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 08/04/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée ;

Dénomination sociale : Selarl des anesthésistes du parc Drevon ;

Siège social : 18 Cours du Général de Gaulle - 21000 Dijon;

Objet social : l'exercice de la profession de médecin anesthésiste réanimateur ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 4 000 euros ;

Gérance : Monsieur Vincenzo PELLEGRINI, demeurant 10 Rue Vauban à Dijon (21000), associé professionnel, Monsieur Hatem ZGHAL, demeurant 2 Rue Nicolas Appert 5E Appartement 353 à Chatenay Malabry (92290), associé professionnel, Monsieur Nabil EL HADJ KACEM, demeurant 1 Rue des déportés et fusillés à Soissons (02200), associé professionnel et Madame Maria SIMADY, demeurant 2Ter Cours Général de Gaulle à Dijon (21000), associé professionnel.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, La Gérance.

AL212416636

HOLDING CAROLINE.D

**Société civile au capital de 238 100 euros
Siège social 4, rue Gagnereaux, 21000 Dijon**

Par acte SSP en date à DIJON du 01/06/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile ;

Dénomination sociale : HOLDING CAROLINE.D ;

Siège social : 4, rue Gagnereaux, 21000 Dijon ;

Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 238 100 euros, constitué à concurrence de 100 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 238 000 € au moyen de l'apport de 750 parts sociales, émises par la Société SECAGE, SARL, dont le siège social est fixé 8, route de Darois - 21121 Etaules, immatriculée au RCS sous le numéro 439 176 413 RCS Dijon ;

Gérance : Mme Caroline DARVIN, demeurant 4, rue Gagnereaux 21000 Dijon ;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

La Gérance

AL212416788

HOLDING CHARLY

**Société civile
au capital de 238 100 euros
Siège social 8, rue des Créots,
21121 Fontaine les Dijon**

Par acte SSP en date à Dijon du 24/05/2016/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile ;

Dénomination sociale : HOLDING CHARLY ;

Siège social : 8, rue des Créots, 21121 Fontaine les Dijon ;

Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 238 100 euros, constitué à concurrence de 100 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 238 000 € au moyen de l'apport de750 parts sociales, émises par la Société SECAGE, SARL, dont le siège social est fixé 8, route de Darois - 21121 Etaules, immatriculée au RCS sous le numéro 439 176 413 RCS Dijon;

Gérance : Mr Sébastien DARVIN, demeurant 8, rue des Créots 21121 Fontaine les Dijon ;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.
La Gérance

AL212416789

**Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN
Notaire à l'Isle sur Serein (89440)**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, Notaire à l'Isle sur Serein (89440), le 2 juin 2016, enregistré à Auxerre, le 7 juin 2016 , Bord 498 /2016, Case 1, Extr. 1312, a été constituée la société suivante :

Dénomination : SCI DU CHAMP BOISSIER

Forme : société civile

Capital social : 553 500,00 Euros

Siège social : 11 rue Louis Viardot 21000 Dijon

Objet social : l'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur la Commune de Ruffey les Echirey (21490), dépendant du lotissement «CHAMP BOISSIER», la construction sur ledit terrain d'un immeuble à usage professionnel, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Apports en numéraire : 553 500,00 Euros

Co-gérants avec faculté d'agir ensemble ou séparément : M. Maxime CHABIN, demeurant à Dijon (21000), 1 rue Charles de Vergennes - M. Antoine GRANDPRE, demeurant à Dijon (21000), 11 rue Louis Viardot - M. Maxime MARCHETTI, demeurant à Dijon (21000), 9 rue Henri Matisse, bâtiment B.

Modalités des cessions de parts sociales : agrément par la collectivité des associés sauf pour les cessions entre associés (libres).

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le notaire.

AL212416861

J-LAMS

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25, rue de la Maladière,
21121 Daix**

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Dijon du 10/06/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière ;

Dénomination sociale : J-LAMS ;

Siège social : 25 rue de la Maladière, 21121 Daix;

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ;

Gérance : Mr Monsieur Jean-Louis Battistini, demeurant 25 rue de la Maladière, 21121 Daix;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, agrément donné par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

La Gérance

AL212416864

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 08 juin 2016 à Flammerans(21130), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par action simplifiée unipersonnelle ;

Dénomination sociale : FAB ENERGIE

Siège social : 9 Rue du Sapin - 21130 Flammerans

Objet : Travaux d'électricité générale.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune.

Président : Monsieur BILLOT Fabrice, domicilié 9 Rue du Sapin - 21130 Flammerans

Conditions admissions assemblées : Tous les actionnaires pourront prendre part aux assemblées quelque soit le nombre de leurs actions. Ils pourront soit assister à l'assemblée, soit se faire représenter, soit voter par procuration.

Transmissions des actions : A l'exception des transmissions libres à des actionnaires, tout autre mutation est soumise à l'agrément préalable des actionnaires pris par décision collective à la majorité des ¾.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon (21).

Le Président.

AL212416873

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 03 juin 2016, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : RM COIFFURE

Capital: 8 000 Euros

Objet: L'activité de coiffure mixte, vente de produits liés à la coiffure

Durée : 99 ans

Siège social : 14, rue de la Cité 21000 Dijon

Gérance : Mr Romuald MANZI 14 rue de la Cité - 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212416879

NIÈVRE

→ DIVERS

MANDAT DE GESTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/02/16 à Villeneuve Sur Lot, la société GIFI MAG, SAS au capital de 104 342 108 € dont le siège est situé à Villeneuve Sur Lot (47300) – Zone Industrielle La Barbière, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le n° 478 725 625, a donné le pouvoir à la société «MANELISS » SARL au capital de 8 000 €, dont le siège est sis 51, boulevard Maréchal Juin, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 819 904 442, d'exploiter pour le compte et au nom de la SAS « GIFI MAG », un fonds de commerce de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien être de la personne, culture et loisirs situé 67, rue des Epoux Contoux, 03400 Yzeure, à compter du 13 avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

AL582416776

EARL CLAIR

**Société civile au capital de 221 280 euros
Roche - 58170 Flety
RCS Nevers - N° 410 000 616**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2016, il a été procédé au retrait de M. Daniel Clair en qualité d'associé.

Pour avis. La gérance.

AL582416847

AXÉRÉAL

**Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siége social : 36 rue de la Manufacture
45160 Olivet
Siren 503 681 801 RCS Orléans**

Gestion des comptes inactifs : radiation

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 23 novembre 2015 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de 5 ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés coopérateurs concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés coopérateurs intéressés de se faire connaitre auprès de la coopérative et dans ce cadre ils seront invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.

AL582416886

→ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :

. en date du 21/04/2016, Mme Emilie LE CORRE veuve FONTENEAU, décédée le 19/04/2015 à Nevers, réf 0218004871

. en date du 28/04/2016, Mme Henriette FILLION divorcée PAPOUGNOT, décédée le 08/02/2013 à LA CHARITE SUR LOIRE, réf 0218004873

. en date du 12/05/2016 :

Mme Madeleine FLEURIOT veuve BLANDIN, décédée le 15/11/2011 à Clamecy, réf 0218004874

Mme Micheline BRUZEAUX divorcée BOURLET, décédée le 27/09/2015 à Nevers, réf 0218004876

. en date du 18/05/2016 :

M. Emile GUERMEUR veuf, décédé le 22/04/2013 à La Charité sur LOoire réf 0218004977

M. Robert CHABANNE veuf, décédé le 27/03/2013 à Sancerre, réf 0218004978

Mme Marie-Thérèse SENECHAL divorcée HEUVELINE, décédée le 24/09/2015 à Nevers, réf 0218004979

M. Vincent ONGARO célibataire, décédé le 29/04/2014 à Saint Herblain, réf 0218004980

Mme Thérèse DIGOIN, veuve BADEY, décédée le 13/06/2015 à Luzy, réf 0218004981

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M. Charles CORBISIER célibataire, décédé le 26/09/2014 à Cosne Cours sur Loire, réf 0218001216

M. Jean-Luc GUEDON célibataire, décédé le 26/02/2015 à Nevers, réf 0218001226

a établi les inventaires estimatifs.

Mme Rolande PATRY divorcée BIZARION, décédée le 19/10/2010 à Planchez, réf 0212006771

Mme Raymonde LOBRAU veuve DEJOUX, décédée le 22/10/2013 à LUZY, réf 0212006867

Mme Camille Laurence PERRIER veuve VIAULT, décédée le 26/10/2010 à Bligny sur Ouche, réf 0212007089

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif.

AL582416866

→ NOMINATION

MAELII

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802021626 RCS Nevers**

Aux termes d'une délibération du 1er juin 2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants MME Carine, Jacqueline, Amandine CHOPIN, demeurant 6 rue de Prince, 35250 Andouille Neuville et M Cédric, Etienne CHEMIN demeurant 6 rue de Prince, 35250 Andouille Neuville pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2016.
Pour avis
La Gérance

AL582416831

→ TRANSFERT DE SIÈGE

POILEAU ET FILIPE

**E.U.R.L. au capital de 500 €
Siège social : 74, rue de Lurcy
58700 Prémery
819 651 316 RCS Nevers**

Par décision du Gérant du 03/06/2016, il a été décidé de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 55 chemin de la Petite Forge, 58400 Raveau.

AL582416856

AGRAM

**SAS au capital de 990.396 €
17 avenue Gustave Eiffel
Parc Industriel de Chartres Gellainville
28630 Gellainville
352 774 095 RCS Chartres**

Modifications

Suivant décisions du Président en date du 10/06/16, il a été décidé de transférer le siège social à ZA Champ Magnier 58240 Chantenay-Saint-Imbert.

Président : Mr Jean-Baptiste Gilbert, demeurant 10 rue Chapu 75016 Paris.

La société sera ré immatriculée auRCS de Nevers..

AL582416884

→ ÉLECTIONS

SICAGEMAC

Elections

Assemblée générale du 9 juin 2016
Administrateurs renouvelables :
Pierre Camuzat
Philippe Guillien
Joël Ratheau
Pierre Jacques Thépenier

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'assemblée générale du 9 juin 2016, les administrateurs suivants pour une durée de 3 ans :

Administrateurs élus :
Philippe Guillien
Frank Loup Moreau
Joël Ratheau
Pierre Jacques Thépenier

AL582416891

→ MODIFICATION DE CAPITAL

IRM LIBERALE NIVERNAISE

**Société Civile au capital de 13.000 euros
Siège social: 6 bis rue Dupin
58000 Nevers
R.C.S. Nevers N° 437 988 587**

AGE du 3.05.2016

Réduction du capital d'une somme de 4.000 euros pour le ramener à la somme de 9.000 euros au moyen du rachat par la Société de 4.000 parts sociales et leur annulation.

Dépôt légal au Tribunal de Commerce de Nevers.

AL582416855

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LAROCHEMILLAY

Avis de mise à l'enquête publique

Une enquête publique sera ouverte à la mairie de Larochemillay pour l'aliénation de portion de chemin rural au hameau de « Buzon » entre les parcelles G 760, 759 et G761, 758, 756 .

A cet effet, Madame Colette Vallée, a été désignée commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Larochemillay du lundi 13 juin 2016 au mardi 28 juin inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

- Lundi 13 juin 2016 de 9h à 11h
- Mardi 28 juin 2016 de 15h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et disponible aux jours et heures habituels. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie pendant 1 an.

AL582416887

→ MODIFICATION DE STATUTS

CUMA LA VAUCREUSE

**N° d'agrément : 58-322
RCS Nevers 341 538 601**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «LA VAUCREUSE» à Germenay, réunie le 11 Mai 2016, a décidé de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009, de transférer son siège social de La Maison Rouge – 58420 ST Reverien à Mairie de Germenay – 58800 Germenay de proroger la durée de la CUMA de 99 années à dater du 11 mai 2016 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Le Président de la CUMA.
Mr GAULON Damien.

AL582416854

EURL NICOLAS SOLIGNAC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue du Commerce
58170 Luzy - 790 712 426 RCS Nevers**

Aux termes d'une décision du 25.03.2016, l'associé unique a décidé :

De transférer le siège social de la société à compter du 01.04.2016 et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence.

Nouvelle mention : 3 Village de Craux - 58300 Lamenay sur Loire

De modifier la dénomination sociale à compter du 01.04.2016 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Nouvelle mention : EURL LA MAISON LILI BOHEME.

De modifier l'objet social à compter du 01.04.2016 et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

Nouvelle mention : La Société a pour objet : L'activité de gîte, consistant en la location d'immeubles meublés, sans prestations para-hôtelières, à destination d'une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile, à titre principal, La vente d'objet de décoration, à titre secondaire.

De mettre en harmonie les statuts suite au changement d'objet social.

Pour avis.

AL582416867

ALLO ELECTRO

**SARL au capital de 1000 €
Siège social : Rue des Grands Jardins,
58640 Varennes-Vauzelles
353 457 254 RCS de Nevers**

L'AG 03/06/2016 a décidé d'étendre l'objet social de la société qui devient : La réalisation de chantiers de couverture, d'électricité, de climatisation, d'entretien, maintenance ou dépannage d'installations solaires (photovoltaïques ou thermiques), la réalisation d'installations photovoltaïques posées au sol, l'étanchéité photovoltaïque et la réalisation de plâterie,

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE NEVERS

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de COSSAYE :

Location sur la partie agricole de la surface

Maison de maître avec bâtiments exploitation

Présence de bois

107 ha 09 a 76 ca - Fanveau: ZE-18 - L aubepin: A-532-533 - Le bois ramard: A-536 - Les bureaux: A-515-516-517-519-520-521-522(*)-523-526-527-528-529-906[518]-907[518]-948[524]-949[524]-950[525]-951[525] - Les greves: A-766-767(*)

- Les noirats: A-530-531 - Les roches: A-424-425-427-431 - Les routets: A-545

Et, par extension, Cmne de LUCENAY-LES-AIX:

91 a 10 ca - Le pre foulingue: A-461

Cmne de TAZILLY

Bâtiments habitation et exploitation:

101 ha 89 a 14 ca - Barnault: B-374-375-377-378-379-380-381-382-383-384-388-727[373]-728[398]-729[397]-908[391](*) - La chapelle: B-205-206-207-209-210(*)-211-212-213-214-712[208]-726[209]-827[189]-828[189](*)-829[215]-830[215](*)-844 - Le bois bureau: A-297[12] - Le bois de barnault: B-187-188 - Le bois de cruze: B-8(*)-9-10-11-12 - Le grand champ: B-228-229-230(*)-231(*)-233-234-235-236-237(*)-238-240-243-831[241]-832[241]-833[242]-834[242]-835[244]-836[244]-842[239]-843[239] - Le vignon: A-363[286] - Les fossees: B-821[1]

Et, par extension, Cmne de MARLY-SOUS-ISSY (71):

5 ha 27 a 10 ca - La prairie de barnault: D-261

Dossiers dans le cadre de la Cession Globale d'une Exploitation Agricole (Vente et Location) située sur diverses communes

Intégrant Vente du matériel , Cheptel, stock, droits à produire :

Appel de candidatures à bail SAFER :

Commune de COURCELLES - Surface sur la commune : 5 ha 55 a 72 ca

- 'Chivres': B- 210- 212 - 'Les bouilles': B- 65- 1159[63]- 1402[63]- 1403[63] - 'Pres hache': B- 70

Appel de candidatures à bail dans le cadre d'une intermédiation locative :

Commune de COURCELLES - Surface sur la commune : 19 ha 31 a 58 ca

- 'Cote mignotte': A- 1295 - 'Crot de vaubien': A- 1132(P) - 'Fontaine bouleau': B- 838 - 'La grande piece': XA- 11- 12- 13 - 'La merciere': B- 830- 835- 836- 837 XA- 56 - 'La rue de nant': XA- 57

- 'Les chailloux': XA- 88- 90(*) - 'Les chies de courcelles': ZC- 31(*)- 32- 50(*) - 'Les cris': XA- 109 - 'Les folies': ZD- 20(*)- 21(*) - 'Les grandes hates': XA- 37(*)- 38(*)

Et par extension, Commune de VARZY - Surface sur la commune : 4 ha 72 a 97 ca

- 'Derriere le petit montois': YC- 5 - 'Derriere montois': YB- 4(*)- 5- 7- 11- 23- 24 - 'La moele': YB- 38 - 'Le bois du grand montois': YB- 103- 179

Commune de SAINT-PIERRE-DU-MONT - Surface sur la commune : 77 a 70 ca

- 'Les chailloux': ZA- 70 - 'Les pres charmois': ZO- 39

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/07/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582416883

cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre en intérieur.

Modification au RCS de Nevers.

AL582416881

SCI AP CHAUMONT

Société Civile au capital de 3 000 €
ramené à 2 700 €
Siège Social : 7 Bis, Boulevard de la République - Immeuble « Les 3 R »
58000 Nevers- 484 647 656 RCS Nevers

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2016, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Forme :

- Ancienne mention : société civile sans statut particulier

Nouvelle mention : société civile de construction vente

Capital social :

- Ancienne mention : 3 000 €

- Nouvelle mention : 2 700 €

Dénomination sociale :

- Ancienne mention : SCI A.P. ANNONAY

- Nouvelle mention : SCI AP CHAUMONT

Gérance :

- Ancienne mention : Mr Yvon HOUBE

- Nouvelle mention : La SCI ALPHONSE DE POITIERS (443 727 847 RCS Nevers) ayant son siège social à Nevers (58) – 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R

Objet social :

- Ancienne mention : Construction d'immeubles en vue de la vente soit directement soit sous couvert de sociétés transparentes

- Nouvelle mention : Construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente, en totalité ou par fractions, avant ou après achèvement, des constructions ainsi édifiées

AL582416888

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MANELISS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 51 Boulevard du Maréchal Juin
58000 Nevers
819 904 442 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 16/05/16, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant MME Duhamel Sarah, Kmar, demeurant 8, avenue Marcellin Berthelot, 38200 Vienne et M Elguiblaoui Ali demeurant 8, avenue Marcellin Berthelot, 38200 Vienne pour une durée illimitée, à compter du 16/05/2016.

Pour avis

La Gérance

AL582416805

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DU CHENE AU FRANC EN LIQUIDATION

58210 Cuncy les Varzy
Au capital de 172 267,39 euros
RCS Nevers - 350 892 972

L'assemblée générale réunie le 22 avril 2016, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Lebeaut Bernard de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation, à effet du 31 décembre 2015. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, le liquidateur

AL58241 6848

SARL MONTAGNON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 38 400 euros
Siège : 10 Rue de la Porte du Croux,
58000 Nevers
RCS Nevers 312 367 188

L'Assemblée Générale réunie le 20 Mai 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gérard MONTAGNON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de

sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582416865

→ NON DISSOLUTION

BARTHE LUTHERIE

SARL au capital de 500 euros
Siège social: 23 rue des Fossés de l'Est
58190 Tannay
815 022 942 RCS Nevers

Le 31/05/2016 l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société, malgré la perte de plus de la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article L223-42 du code du commerce.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL582416872

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03 juin 2016, il a été constitué une SARL dénommée: AMBIANCES DE FAMILLE

Objet social : vente de tous objets relatifs à l'art de la table, la décoration de la maison, petit ameublement, luminaires, fragrance, tous articles de cadeaux et plus généralement tous objets ou produits relatifs à la maison

Siège social : 21 rue du Pont Cizeau - 58000 Nevers

Capital : 5 000 euros

Gérance : Madame Ninot Delphine demeurant 4 route de Nevers - 18320 Cours Les Barres & Madame Mélanie Cassier demeurant 167 rue du Vivier - 58130 Urzy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582416851

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/06/2016 il a été constitué une SAS dénommée: LE MONTCHARLET

Siège social: Le Bourg 58170 Chiddes

Capital: 1.000 €

Objet: Bar, restaurant, traiteur, réc eption, dépôts de pain, de presse, de gaz, épicerie, revente de tabac.

Président: M. BOUTON Eric Le Bourg 58170 Chiddes

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admis sion aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL582416857

LOIRE AVIATION

S.A.S. au capital de 8 000 euros
Siège social : Aérodrome RN 7
58200 Cosne Cours S/Loire

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Cosne Cours S/Loire du 1er juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : LOIRE AVIATION.

Siège : Aérodrome RN 7, 58200 Cosne Cours S/Loire.

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 8 000 euros.

Objet : réparation et maintenance d'aéronefs et toutes opérations industrielles et commerciales s'y rapportant.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur William LEKIN, demeurant 7 route de Pouilly, Boisgibault, 58150 Tracy S/Loire.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL582416863

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 8 Juin 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EOVIS.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : Le Bourg - 58300 Verneuil.

Objet social : A titre principal, la commercialisation, l'installation, la maintenance : d'extincteurs, de robinets d'incendie armés, d'alarmes, de dispositifs de désenfumages,

d'éclairages de sécurité, de matériel de secours, de signalétiques, de plans et de consignes, de dispositifs de prévention, et d'équipements de détection et d'information en lien avec les risques naturels. A titre secondaire, assurer auprès des particuliers et des professionnels des actions : d'évaluation, de formation et de prévention des risques.

Durée : 99 années.

Président : David COLAS, demeurant Le Bourg - 58300 Verneuil

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrèment : Les cessions sont libres entre associés, dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582416864

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LG DECOR

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 500 €

Siège social : 50, Boulevard de la République – 58000 Nevers

Objet social : Peinture - Revêtements sols et murs - Pose de plaque de plâtres - Ravalement de façades - Pose de menuiseries extérieures et intérieures – Isolation intérieure et extérieure - Pose de faïence – Vitrerie – Travaux de second œuvre et de finition

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Lionel Goncalves dt à Sermoise sur Loire (58) – 6, impasse des Noyers

Immatriculation : RCS de Nevers

AL582416879

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2016, il a été

constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI ANM

Forme : SCI

Capital social : 100 €

Siège social : 13 rue jules renard, 58640 Varennes Vauzelles

Objet social : acquisition, administration, exploitation par location ou autrement

de tous immeubles et biens immobiliers

Gérance : Monsieur Nicolas MEESEMAECKER demeurant 13 rue jules renard, 58640 Varennes Vauzelles

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582416882

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 juin 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI IMMO SAGNE,

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, notamment par le biais du crédit-bail immobilier,

Siège social : ZA Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac 58640 Varennes Vauzelles,

Capital : 1000 euros,

Gérance : M Romain Sagne demeurant Le Bourg - 58340 Diennes Aubigny,

Agrément des cessions de parts: Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, en ce compris par un associé au profit d'un autre associé, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

La Gérance

AL582416889

YONNE

→ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens en date du 25/05/2016, curateur des successions de :

Mme Lucia PUGLISI veuve GUYARD, décédée le 18/08/2014 à Sens, réf 0218005151

M. Heinz KERSCHBAUM veuf, décédé le 29/01/2014 à Joigny, réf 0218005271

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Mme Irène Françoise CARMONA veuve MARSAL, décédée le 12/04/2013 à Auxerre, réf 0212006339

Mme Maria DEGLI AUGELLI épouse CHRETIEN, décédée le 27/09/2010 à Rennes(35), réf 0212006512

Mme Christiane Renée QUENU divorcée GASSET, décédée le 30/10/2013 à Auxerre, réf 0212006664

Mme Simonne BERTHELON divorcée GIGOU, décédée le 03/09/2013 à Ancy Le Franc, réf 0212006994

M. Léon Fulbert MOREL célibataire, décédé le 11/03/2014 à Avallon, réf 0212007507

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL892417114

→ NOMINATION

E.S.D

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 653,27 euros
Siège social : 9 rue du Commerce
Z.I. des Sablons - 89100 Sens
385 206 545 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 3 juin 2016, l'associée unique a nommé Monsieur Pascal EISENCHTETER, demeurant 24 rue Ranfer de Bretenières 21121 Fontaine les Dijon, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Renaud COUCHOUX, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance.

AL892417105

ZODIAC ACTUATION SYSTEMS

SAS au capital de 8.224.808,40 Euros
Siège social : 41-47 Rue Guynemer
89000 Auxerre
542 103 031 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 02/05/2016, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mme Yannick Assouad demeurant 7 Rue Marlow 78160 Marly Le Roi en remplacement de la société ZODIAC AEROTECHNICS.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL892417106

ART GRAND PRIX

Société par actions simplifiée
au capital de 500.500 €
Siège social :
Zone Artisanale la Garenne
89340 Villeneuve-la-Guyard
409 776 655 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 28 mai 2016, l'assemblée des associés a :

- décidé de nommer en qualité de Président, la société HICOM, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 8 Route de Bourgogne - 77250 Veneux-les-Sablons - 819 921 123 R.C.S. Melun, en remplacement de la société ASM (anciennement dénommée ASM COMMUNICATION) ;

- pris acte de la démission de M. Sébastien PHILIPPE de ses fonctions de Directeur Général.

Mentions seront portées au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le Président.

AL892417107

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ESP CHEMIN TORTU

Société civile
Au capital de 1.600 €
Siège social : Chemin Tortu
89100 Saint Clément
434 819 942 R.C.S Sens

Suivant Procès verbal en date du 30 mai 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er juin 2016 à l'adresse suivante : **2 rue du Sylvaner - 67370 Truchtersheim.**

Pour information : Gérant : Mme Sabrina Sureau, demeurant 2 rue du Sylvaner, 67370 Truchtersheim, France

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Strasbourg désormais compétent à son égard.

AL892417112

JOVIPACK

SAS au capital de 50 000 euros
Siège social : 5, rue d'Alger
75001 Paris - 819 734 682 RCS Paris

Aux termes des Décisions de l'associé unique du 31 mai 2016 il a été décidé de transférer le siège social au 25, rue Valentin Privé 89300 Joigny.

Aux termes d'un Conseil d'administration du 30 mai 2016 M. Jean-Paul HUSSON demeurant 3, allée François Gérard 92500 Rueil Malmaison, Président de la société, a été nommé Président du Conseil d'administration.

L'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au TC de Sens.

AL892417131

→ RECTIFICATIF

SCP LENDAIS et ASSOCIES Notaires à Villeneuve sur Yonne (89500) 8 Quai du Commerce

SCI LE RUISSEAU

Société Civile Immobilière
au capital de 1600 euros,
siège social 7 Grande Rue - Loivre»
89116 La Celle Saint Cyr.

Rectificatif de l'annonce parue le 18 juillet 2014

Aux termes d'un acte reçu par Me Patrick LENDAIS Notaire à Villeneuve sur Yonne le 7 juillet 2014 les associés ont décidé de transférer le siège de la société à Saint Julien du Sault (89330) 38 Avenue de la Gare, (en non 38 Grande Rue) et ce à compter du 7 juillet 2014.

Et décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis et mention .

Me LENDAIS.

AL892417113

→ MODIFICATION DE STATUTS

INSITU

SARL au capital de 5 000 €
2, Place du Théâtre - 21000 Dijon
RCS Dijon 510 293 426

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016, il a été décidé :

- d'étendre, à compter du même jour, l'objet social aux activités suivantes : Ventes à emporter.

- de préciser « restauration traditionnelle » dans ledit objet, qui devient l'activité prin-

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EGRISELLES-LE-BOCAGE – terre avec hangar et serre

6 ha 41 a 60 ca - Les mouillieres: ZP-32-33(A)-33(B)-34(A)-34(B)-34(Z)

MERRY-SUR-YONNE - bois

35 ha 04 a 84 ca - Le bois plat: E-312-314-315-316-317-853

CHARBUY - terre à louer par bail SAFER d'une durée de six ans

Surface sur la commune : 1 ha 10 a 30 ca

- 'Le dessus de la chaineau': ZS- 285- 286

SAINT-DENIS-SUR-OUANNE - terre

6 ha 63 a 46 ca - Champs de la grandcour: ZA-17p.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 4 juillet 2016** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892417152

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **LA SNACKERIE** 22 rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles (restauration). RCS Auxerre 810471268. CIP 3844. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892417115

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl FL RENOVATION** 65 Ter Grande Rue 89360 Jaulges (maçonnerie générale). RCS Auxerre 812802874. CIP 3845. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892417116

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl NEDELEC FRERES** 24 place de l Hôtel de Ville 89000 Auxerre (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 505199158. CIP 3846. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892417117

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl ALADIN PIZZA** 3 rue d'Eckmul 89000 Auxerre (restauration rapide, pizzas). RCS Auxerre 531173508. CIP 3847. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892417118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 30/06/2016 au profit de la Sàrl à associé unique **SOCIETE GUILLERMIN** ZI rue du Quenou 89380 Appoigny (forage, terrassement). RCS Auxerre 350966917. CIP 3820. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892417119

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl PUISAYE RENOVATION ENERGIES** 23 Le Vernoy 89130 Toucy (travaux d'installation d'équipements thermique et de climatisation). RCS Auxerre 750298044. CIP 3834. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892417120

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Monsieur Romuald Hugues Olivier SEBIRE** 5 route d'Auxerre 89230 Pontigny (bar, café, restaurant). RCS Auxerre 399777879. CIP 3682. Commissaire au plan : Me François CARLO 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892417121

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/06/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de l**a Sàrl RD** 6 impasse des Martineaux 89600 Saint Florentin (achat vente importation exportation de tous produits). RCS Auxerre 538915117. CIP 3756. Commissaire au plan : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes.

AL892417122

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes rendu par mise à disposition en date du 31/05/2016 homologuant l'accord intervenu dans la procédure de conciliation des sociétés du Groupe MOUTARD :

SARL CHAMPAGNE MOUTARD DILIGENT (SARL) - RCS Troyes 304 995 830 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil ; DISTILLERIE MOUTARD DILIGENT DERRIERE LES MURS (SARL) - RCS Troyes 423 655 760 Lieudit «derrière les Murs»- rue de la Fontaine Saint-Loup- 10110 Buxeuil ; EARL VIGNES BEUGNEUX (EARL) - RCS Troyes 513 836 270 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil ; SCI RUE DES PONTS (SCI) - RCS Troyes 413 396 482 - 6 rue des Ponts – Buxeuil - 10110 Bar Sur Seine ; SCI MOUTARD DILIGENT (SC) - RCS Troyes 394 132 955 - Buxeuil - 10110 Bar Sur Seine ; SCI LA FONTAINE (SC) - RCS Troyes 429 933 443 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil ; SCI LE CROC (SC) - RCS Troyes 438 430 456 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil ; DOMAINE MOUTARD DILIGENT (SARL) – RCS Auxerre 477 712 129 – 81 grande rue – 89700 Molosmes ; DE MOLOSMES (SCI) - RCS Troyes 537 903 866 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil ; GFA DES COTES DE JUNAY (GFA) - RCS TROYES 477 607 402 -10110 Buxeuil ; GFA DE FAUCERTAINE (GFA) - RCS AUXERRE 319 939 427 – 45 grande rue – 89800 Beine ; GIE MOUTARD DILIGENT (GIE) - RCS Troyes 330 639 642 - 6 rue des Ponts - 10110 Buxeuil. Le jugement est déposé au greffe du Tribunal de Troyes où tout intéressé peut en prendre connaissance.

AL892417123

Société **ARCHIBALD**
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ENTREPRISE GENERALE AUROUX BUCKENS SARL
Redressement Judiciaire du 11/02/2014
Liquidation Judiciaire du 10/06/2014
2, Rue Charles de Gaulle 89140 Michery
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juin 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL892417095

cipale.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Ancienne mention
La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide, sis 2, Place du Théâtre 21000 Dijon.
Nouvelle mention
La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle– restauration rapide – ventes à emporter, sis 2, Place du théâtre 21000 Dijon.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
AL892417068

CELAUTO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 500.00 €
Siège social : 2 bis rue du Foulon
89210 Brienon-sur-Armancon
810 103 614 RCS Sens

Avis
Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2016 :- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 13/05/2016,aux activités suivantes :Réparation mécanique et carrosserie véhicules toutes marques. Vente de véhicules neufs et occasions toutes marques. Vente pièces détachées, neuves et occasions toutes marques. Réparation motoculture toutes marques, vente de matériels de motoculture, neufs et occasions toutes marques. Vente de pièces détachées de motoculture, neuves et occasions toutes marques. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :Nouvelle mention :La société a pour objet /Réparation mécanique et carrosserie véhicules toutes marques. Vente de véhicules neufs et occasions toutes marques. Vente pièces détachées, neuves et occasions toutes marques. Réparation motoculture toutes marques, vente de matériels de motoculture, neufs et occasions toutes marques. Vente de pièces détachées de motoculture, neuves et occasions toutes marques.- Le siège social a été transféré, à compter du 13/05/2016, de 2 bis rue du Foulon, Brienon-sur-Armancon (Yonne), à 2 rue Paul Painleve,89 400 Migennes. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens. Pour avis, la gérance.
AL892417132

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet D'avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

SCI DU 26 AVENUE PIERRE DE COURTENAY

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Ancien Siège Social :
26 Avenue Pierre de Courtenay
89000 Auxerre
Nouveau siège Social :
11 rue Jean Giraudoux - 89300 Joigny
Ancien RCS : 420.433.385 RCS Auxerre
Nouveau RCS : 420.433.385 RCS Sens

ASSP du 20/05/2016 :
1/ Constatation de la démission de M. Jean AUBRIOT de ses fonctions de co-gérant.
2/ Le siège social a été transféré du 26 Avenue Pierre de Courtenay Auxerre (89000) au 11 rue Jean Giraudoux à Joigny (89300) à compter du 20/05/2016. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite aux RCS de Sens et Auxerre.
Pour Avis.
AL892417147

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CELAUTO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 500.00 €
Siège social : 2 bis rue du Foulon
89210 Brienon-sur-Armancon
810 103 614 RCS Sens

Avis
Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2016 :Monsieur Dominique MONNET demeurant 9 Grande rue, Champlost (Yonne),Et Monsieur Walter CERTA demeurant 13 rue Soufflot, Avrolles(Yonne),ont été nommés cogérants, en remplacement de Monsieur Christian DEKETELAERE demeurant 17 route de Sormery, Boulay, 89 570 Neuvy Sautour, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, la gérance.
AL892417133

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

ECOCONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 lieu-dit les Lindets
89120 Villfranche
RCS Sens 789 236 528

Aux termes d'une décision en date du 8 juin 2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL892417128

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PARBORAH

en liquidation
au capital de 18 300 €
Siège : 12 bis rue d'Auxerre
89250 Seignelay
RCS Auxerre 441 388 394

AGE 31/03/2016 Dissolution anticipée, mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur Hubert GOETA (2 rue du Crot à Bard 89250 Mont Saint Sulpice), siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Depôt légal RCS Auxerre.
Pour avis Cc.
AL892416883

CUMA DE ST-PERE

Société en liquidation
N° d'agrément 89-331

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 avril 2016 à Saint-Père a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 13 avril 2016 et désigné aux fonctions de liquidateurs :
M. Joël Defert demeurant à Saint-Père (89450) et M. Régis Perreau demeurant à Asquins (89450), lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez M. Joël Defert, 37 rue du Pont 89450 Saint-Père, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis
Les liquidateurs
AL892416914

CUMA DE SAINT-PERE

Société en liquidation
N° d'agrément 89-331

Avis de clôture de liquidation
L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 13 mai 2016 sur convocation des liquidateurs M. Joël Defert demeurant à Saint-Père (89450) et M. Régis Pereau demeurant à Asquins (89450),
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs
AL892416915

PARBORAH

SCI en liquidation
au capital de 18 300 €,
siège : 12 Bis Rue d'Auxerre
89250 Seignelay
siège liquidation : 2 Rue du Crot à Bard
89250 Mont Saint Sulpice
441 388 394 RCS Auxerre

AGE du 15/05/2016 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge Mr Hubert GOETA de son mandat de liquidateur, lui donne quitus de sa gestion, constate la clôture de liquidation. Dépôt légal RCS Auxerre. Pour avis Cc.
AL892416932

ART DIRECTION & CO

SARL au capital de 7622,45€
Siège social: 33 grande rue
89440 Dissangis
400214185 RCS Auxerre

Le 25/4/16, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Modification au RCS de Auxerre
AL892416942

FLEURY MENUISERIE

SARL au capital de 7622.44 Euros
6 rue du fossé l'eveque,
89400 Chichery
380736751 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGO en date du 20/05/2016 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Fleury Patrick 6 rue de guillebaudon, 89400 CHICHERY, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Sens
AL892417110

LAMASSURANCE CONSEIL

A compter A.G.E du 09-06-2016: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire de LAMASSURANCE CONSEIL (L.C) SARL au capital de 1000 euros, 47 rue de saint Pelerin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819470220. Liquidateur durée liquidation: Lamrani Amine Moulay, 47 rue de saint Pelerin , 89000 Auxerre. Siège liquidation: siège social. A compter A.G.E du 09-06-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Mention et Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Auxerre.
AL892417130

EXPERT CONSEIL DES ENTREPRISES

Société A Responsabilité Limitée
à associé unique
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 5 Chemin du Petit Enclos
Champloiseau
89113 Guerchy
753 399 930 RCS Sens

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant décision de l'associée unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Madame Maria Sylvie CORREIA ARAUJO demeurant 5 Route de Joigny - Champloiseau - 89113 GUuerchy
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 Route de Joigny - Champloiseau - 89113 GUuerchy
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, le liquidateur.
AL892417137

SARL GARAGE DE L'ETANG»

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
45 Rue de l'Etang
89630 Quarré les Tombes
482 268 604 R.C.S Auxerre

Par décision en date du 31 Mai 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par la loi.
Monsieur Michel LESSAULT demeurant: 12 Chemin du lavoir – Rue Perrin – 89 630 Chastellux sur Cure a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de liquidation est fixé à : 12 Chemin du Lavoir – Rue Perrin – 89630 Chastellux sur Cure, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes, documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour Avis, la gérance
AL892417145

SARL HAPPYETI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège de liquidation:
15 Route de Vézelay
89200 Pontaubert
534 693 445 R.C.S Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 Mai 2016, les associés ont : - approuvé les comptes définitifs de liquidation, -déchargé Monsieur Alexandre HAPP de son mandat de liquidateur; -donné à ce dernier quitus de sa gestion; -ont constaté la clôture de la liquidation. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour Avis et mention, Le Liquidateur
AL892417146

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : VEGAN DE BOURGOGNE
Siège social : Chez Burovert Toucy,Za Les Hates Du Vernoy, 89130 Toucy
Forme : SAS
Capital : 2000 Euros
Objet social : La Conception et vente de produits alimentaires
Président : Monsieur Alexandre Pawle demeurant : 4 Chemin des Bourbons, 89500 Dixmont
élu pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.
AL892416858

SASU IND.COM

Le 6/06/2016 à Rosoy, il a été créé la société suivante :
Nom : IND.COM
Forme : SASU
Siège social : 4 Rue Traversière à Rosoy (89100)
Objet social :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
- Conception et diffusion d'annonces publicitaire, afin de promouvoir la mise en vente de commerces et d'entreprises;
- Commercialisation d'objets publicitaires ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 € divisé en 100 actions
Président : Christian Dorlin demeurant 4 Rue Traversière à Rosoy (89100).
Dépôt légal RCS Sens
Le Président
AL892417102

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/02/2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI GARNIER
Siège social : 47 rue Pierre Larousse, 89100 Paron
Capital : 100€
Objet : Acquisition et mise en location nu d'un bien immobilier
Gérance : M. AUDRAN GARNIER, 47 rue Pierre Larousse, 89100 Paron
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.
AL892417104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2016, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : Scev Gabrielle.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 78 700 euros.
Siège social : 42 rue de Sinotte - 89290 Venoy.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Matériels et autres biens meubles pour un montant de
78 700 euros.
Gérants : M. Denis Gabrielle, demeurant à Venoy (Yonne), 10 rue de Bleigny, et M. Vivien Gabrielle, demeurant à Venoy (Yonne), 31 rue du Bois.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions consenties par un associé à ses descendants qui sont libres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.
AL892417108

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué la SASU suivante :
Dénomination : SAS EVIN
Siège social : 4, rue du Grand Four 89500 Villeneuve sur Yonne
Objet : restauration rapide sanswicherie, vente boisson non alcoolisée, friterie viennoiserie, vente de pizzas
Capital : 3 000 € Durée : 99 ans -
Immatriculation : RCS Sens
Cession d'actions libre. Chaque action donne droit à une voix
Président : Mme Gulsen Kurtdemeurant 24 avenue de la Marne 89100 Sens.
AL892417109

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/06/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : LA LOUPIERE
Siège social : 5 passage du lac, 89220 Rogny les 7 Écluses
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Objet social : Location immobilière
Gérant : Monsieur NICOLAS JACQMIN, 5 passage du lac, 89220 Rogny les 7 Écluses France
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.
AL892417125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2016, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHEZ COUSIN
Objet social : Restauration rapide, pizzeria, préparation couscous.
Siège social : 1 place Victor Hugo, 89120 Charny Orée De Puisaye
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme DEVECI née UYSAL Fatime, demeurant 4 rue de Bonn, 89100 Sens
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participation aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Clause d'agrément : Cession libre
Immatriculation au RCS de Sens.
AL892417129

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

CHAUF'CONCEPT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Le Mousseau,
89240 Pourrain

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Pourrain du 10 juin 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHAUF'CONCEPT
Siège : 16 Le Mousseau, 89240 Pourrain
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : l'installation, la maintenance et le dépannage de système de chauffage et de pompes à chaleur ; le ramonage, le débistrage et le tubage des cheminées, le nettoyage et l'entretien des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées ; la plomberie ; la pause de panneaux solaires
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Yannick DIEU, demeurant 9 rue de Sevry, 89550 Hery
Directeur général : Monsieur Alexandre COULLIOU, demeurant 16 Le Mousseau, 89240 Pourrain.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis.
Le Président
AL892417135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/06/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : MCA
Siège social : 4 ter rue du Stade, 89150 Montacher-Villegardin
Forme : Société Civile Immobilière
Sigle : SCI MCA
Capital : 100 €
Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers
Gérant : Monsieur Mickaël HEDIN, 4 ter rue du Stade, 89150 Montacher-Villegardin
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.
AL892417136

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 6/6/2016, enregistré à NEVERS le 10/06/2016 bord n° 2016/618 case n° 1, extrait 1299,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- **Forme** : Société à responsabilité limitée..
- **Dénomination** : POMPES FUNEBRES-MARBRERIE BILLON
- **Siège social** : Coulanges-sur-Yonne (89480) 19 rue du Pont
- **Objet** : En France et à l'étranger : l'activité de pompes funèbres et marbrerie, vente de tous articles funéraires, l'exposition, la fourniture, la pose, l'édification de caveaux et monuments funéraires, la gravure sur les monuments et les articles funéraires, l'exécution de tous travaux de cimetière, l'exécution de toutes prestations et fournitures relatives à l'organisation des obsèques, la conclusion de contrats obsèques, l'exploitation de chambre funéraire, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- **Apports en numéraire** : la somme globale de 7500 euros.
- **Capital social** : 7.500 euros divisé en 750 parts de 10 euros chacune entièrement souscrites numérotées de 1 à 750.
- **Gérance** : Mme SALGUERO Corinne, épouse de Mr BILLON Georges, dt à Pousseaux (58500) 1 rue de l'Abbé Ernest Dreux pour une durée illimitée.
Ladite société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
Pour avis
Me JACOB, Notaire.
AL892417142

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 6/6/2016, enregistré à NEVERS le 10/06/2016 bord 2016/617 case n°1 extrait 1298,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Société à responsabilité limitée
- Dénomination : MENUISERIE BILLON
- Siège social : Coulanges-sur-Yonne (89480) route de Clamecy, Z.A des Champs.
- Objet : En France et à l'étranger : tous travaux de fabrication et de pose de menuiserie en bois, polychlorure de vinyle (PVC) aluminium, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Apports en numéraire : la somme globale de 7.500 euros.
- Capital social : 7.500 euros divisé en 750 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 750.
- Gérance : Mr BILLON Georges, époux de Mme SALGUERO Corinne, dt à Pousseaux (Nièvre) 1 rue de l'Abbé Ernest Dreux, pour une durée illimitée.
Ladite société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
Pour avis
Me JACOB, Notaire.
AL892417143

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 25.5.2016, il a été constitué une SAS dénommée : CARTON PLEIN.
Capital : 6000€. Siège : 5 av de Worms, 89000 Auxerre.
Objet : Vente de support de communication. Vente de matière plastique en gros et a façon.
Durée : 99 ans.
Président : Mr De Oliveira Thierry, 36 rue du Milieu, 89110 Villiers sur Tholon, pour une durée indéterminée.
Directeur général : Mr Berthome Gauthier, 5 Rue Monte Cristo, 75020 paris.
Immatriculation au RCS de Auxerre
AL892417144

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Charny Orée de Puisaye du10/02/2016 a été constituée une société civile nommée : SCEA SANDALVI
Objet : élevage canin
Capital : 10.000 € (apport en nature)
Siège social : 103 route des Mazureaux - La constantinerie - Prunoy, 89120 Charny Orée de Puisaye
Durée: 99 ans
Gérance : M. René Jean Raymond Vidal, 103 route des Mazureaux- La constantinerie - Prunoy, 89120 Charny Orée de Puisaye Mme Niury Sanchez Garcia, 103 route des Mazureaux - La constantinerie - Prunoy, 89120 Charny Orée de Puisaye
Immatriculation : RCS de Sens.
AL892417148

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/06/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : FLOCEART IMMO
Siège social : 19 TER Route du Morvan, 89200 MAGNY
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 300 €
Objet social : Acquisition,administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et généralement toutes opérations financières y compris l'emprunt,mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet à condition d'en respecter le caractère civil
Gérant : la société floceart immo, au capital de 300 euros €, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro néant, domiciliée 19 ter route du Morvan représentée par Madame Bachelin Véronique
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre
AL892417153

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Toucy en date du 10-06-2016 de: A VOS MESURES.
Forme: SAS .
Capital: 10000 Euros.
Siège: 6 Champleau, 89130 Toucy.
Durée: 99 ans.
Directeur général: BARBIER Joël, 6 Champleau 89130 Toucy.
Présidence: Dimitri CHEVEAU, 5 Allée des vignes 89240 Villefargeau.
Objet: Achat, vente, installation portes, fenêtres, volets, portes de garages,stores, vérandas, portails, clôtures, débords de toit et automatismes.
Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire.
RCS: Auxerre.
AL8924171

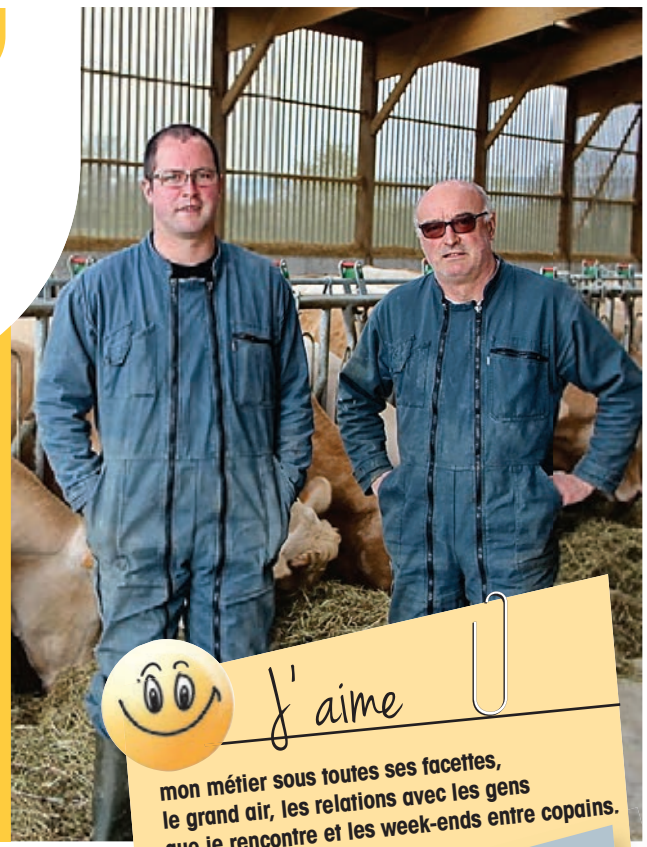


SAINT JULIEN SUR SARTHE (61)

Paroles de jeunes

ENTREPRISE

Paul Dehail s'est installé avec son père Patrick en 2011. Au GAEC Dehail père et fils, les blondes d'Aquitaine sont sélectionnées depuis 35 ans. Aujourd'hui pour conforter l'exploitation, Paul se diversifie. Il crée une entreprise de travaux agricoles. De l'élevage à ses activités d'entrepreneur, le jeune agriculteur est devenu un spécialiste de l'herbe.



J'aime

mon métier sous toutes ses facettes, le grand air, les relations avec les gens que je rencontre et les week-ends entre copains.

Je n'aime pas

la pression administrative et les papiers à gérer, la météo capricieuse.

Passions et prestations : la recette du développement

La Blonde d'Aquitaine est la race dont sont tombés amoureux les Dehail. Ce sont les grands-parents de Paul qui commencent l'exploitation à Saint Julien sur Sarthe (61). Repris en 1997 par Patrick, son père, Paul est très vite attiré par le milieu. Son chemin étant tout tracé, Paul devient l'associé de son père le 1er décembre 2011. Mais depuis son enfance, Paul est aussi attiré par les travaux agricoles. L'idée n'est jamais sortie de sa tête. En 2015, l'exploitation Dehail se diversifie grâce à de la prestation. Pari réussi pour le jeune homme. *« C'est une vraie passion pour moi. Elle est arrivée tout petit. J'ai eu la chance d'être bien encadré par ma famille, je ne commençais pas de rien. Aujourd'hui, le fait d'être associé avec mon père m'apporte beaucoup de motivation. Je pense que ça va dans les deux sens »*, s'amuse le jeune entrepreneur. Ce dernier a patienté 4 ans avant de développer des prestations. Le temps nécessaire à la montée en régime de leur ferme, entre augmentation du cheptel, des bâtiments et de la surface. Les Dehail ont pu *« préparer le terrain »* avant la création de l'ETA.



Famille, ETA et projets

« Les projets de Paul nous ont poussés vers l'avant. C'est lui qui m'a convaincu de développer une activité de prestation », explique Patrick Dehail.

Bien entendu, les journées au GAEC sont bien remplies. En plus de l'élevage gourmand en main d'œuvre, l'ETA ne fait qu'augmenter leur temps de travail. *« C'est sûr qu'il ne faut pas compter ses heures »*, explique Paul Dehail. *« Il faudra investir dans l'humain dans les années à venir. »*

Son parcours

Formation : bac pro CGEA (Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole) au lycée agricole de Sées (61).

Profession : salarié pendant 1 an sur une exploitation agricole (élevage laitier polyculture) puis 3 ans sur l'exploitation familiale en aide. En 2011, il devient associé avec son père puis en 2015 ils créent une activité de diversification avec la prestation au sein de l'ETA.

Zoom sur l'exploitation

Le GAEC Dehail père et fils compte 200 vaches allaitantes sur 230 hectares. L'élevage s'appuie sur 35 années de sélection. Les Blondes d'Aquitaine à herbe permettent d'alimenter la majeure partie des bénéfices de l'entreprise. Pour progresser, les éleveurs achètent des taureaux à forte valeur génétique. Le GAEC de la Caillerie se base sur un système fourragé à 90%, le reste en maïs (27 hectares). *« Nous avons la chance d'être dans une région forte en herbe, ça nous permet d'obtenir un fourrage riche et des bêtes de bonne qualité »*, expliquent père et fils. D'ici 2017, les deux associés aimeraient implanter 5 à 7 hectares de trèfle pour l'engraissement des femelles.

ETA :

- **Enrubanneuse double satellite à haut débit (60 balles/h)**
- **Boudineuse équipée d'une vis (afin d'éviter un tracteur supplémentaire)**
- **Combiné 9 m pour fauche rapide**
- **Faneuse de 10m20**
- **Andaineur**
- **Roundballer**



Pourquoi cette envie ? Les Dehail cherchaient une diversification. Ils se sont basés sur leur savoir-faire. Depuis 2015, Paul propose donc des prestations avec des outils qu'il connait bien. Entre l'enrubannage, ou le broyage des céréales pour l'alimentation des bêtes, le fauchage ultra rapide, l'andaineur et la faneuse, Paul dispose d'un vaste panel de prestations.

Le développement de l'entreprise permet de diluer les charges de mécanisation du GAEC. *« Nous investissons uniquement dans des machines qui ont une utilité sur notre ferme.»*

Max Malo

www.elevage-dehail-61.com